

Etude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique

Rapport final



Etude menée par

Sophia asbl

Chercheuses

Catherine Wallemacq & Lisa Wouters

Sous la direction de

Stéphanie Loriaux & Petra Meier

Etude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique

Rapport final

Sur demande de

Joëlle Milquet, Vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances

Avec le soutien de

l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Chercheuses

Catherine Wallemacq et Lisa Wouters

Sous la direction de

Stéphanie Loriaux et Petra Meier

Etude menée par Sophia asbl

2011



INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

Avant-propos

En novembre 2010, une brochure contenant des références en vue de l'élaboration de programmes d'études de genre a été publiée dans le cadre du projet Tuning soutenu par la Commission européenne. Cette brochure peut être considérée comme une étape dans le développement des études de genre en Europe. Elle démontre en effet la pertinence scientifique et l'intérêt social de la discipline.

Elle donne un aperçu des programmes européens en matière d'études de genre. Je constate avec étonnement – ou plutôt avec honte – que les universités belges y sont sous-représentées. Contrairement aux autres pays européens, les études de genre sont très peu institutionnalisées en Belgique.

Cette situation contraste fortement avec les nombreuses et intéressantes recherches et études consacrées aux femmes, au genre, au féminisme et à l'égalité des chances, réalisées et publiées par les universitaires et les chercheurs et chercheuses au sein et en dehors des universités belges.

En outre, c'est une négation du contexte politique actuel dans lequel le genre, l'égalité des chances et la diversité occupent une place toujours plus importante dans l'agenda politique.

Dans le contexte fédéral, nous avons la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en septembre 1995 et à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fédérales.

Pour établir les bases d'un processus de *gender mainstreaming* efficace, il faut disposer d'études solides qui donnent un aperçu de la position sociale des femmes et des hommes et qui analysent et évaluent les effets de genre de la politique. Ce processus de *gender mainstreaming* doit par ailleurs être implémenté par des « coordinateurs genre » et appuyé par des experts en genre.

D'autre part, j'observe un intérêt croissant pour l'intégration du genre, de l'égalité des chances ou de la diversité, dans la politique et le fonctionnement d'autres autorités publiques, des entreprises (privées), des organisations et des associations. Ici aussi, il est donc de plus en plus nécessaire de disposer de collaborateurs ou d'acteurs formés à la dimension de genre.

Dans le contexte social actuel, il est important d'informer aussi les citoyens sur l'importance de cette dimension afin qu'ils décodent les mécanismes de pouvoir et les hiérarchies de genre, la répartition traditionnelle des rôles et les stéréotypes liés au genre, et qu'ils introduisent et appliquent cette compréhension et ces connaissances dans leur vie relationnelle, sociale et professionnelle.

Mais comme le montre la brochure Tuning susmentionnée, une formation approfondie en études de genre qui permettrait de former ces acteurs, ces experts et ces citoyens fait défaut en Belgique.

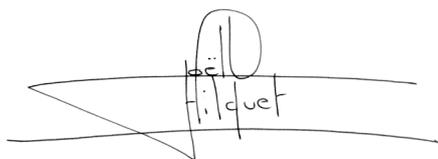
Pour combler cette lacune, j'ai confié à l'asbl Sophia, le réseau belge de coordination des études féministes, la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a pris en charge la coordination du projet.

L'un des principaux mérites de ce projet réside dans le fait que les différents acteurs – issus du monde académique et politique – ont échangé leurs points de vue sur l'intérêt, la nécessité, la possibilité et le contenu d'un master en études de genre. Des contacts utiles ont été établis et de nouvelles alliances créées. On constate un engagement général en vue du renforcement et de l'institutionnalisation

des études de genre en Belgique. Je voudrais donc encourager les acteurs concernés à ne pas laisser se perdre cet engagement.

C'est le rapport final de cette étude qui vous est présenté ici : j'en remercie les auteurs et espère avec eux qu'il aura un impact positif sur l'organisation de ce master dans les universités, afin d'étayer les décisions politiques en matière d'égalité hommes-femmes, mais aussi dans toutes les politiques, comme le recommande notre loi *gender mainstreaming*.

Nous allons l'envoyer pour avis au Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joëlle Milquet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the left.

Joëlle MILQUET

Vice-Première Ministre,

Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances

Table des matières

| | |
|---|----|
| Avant-propos | 3 |
| Table des matières | 5 |
| Liste des abréviations | 8 |
| Synthèse | 9 |
| | |
| 1. Introduction | 13 |
| | |
| 2. Terminologie et méthodologie | 19 |
| Introduction | 19 |
| Terminologie des études de genre | 19 |
| Méthodologie | 20 |
| Paramètres légaux | 20 |
| Paramètres de contenu | 21 |
| Paramètres institutionnels | 21 |
| Bonnes pratiques | 22 |
| Projet | 22 |
| Encadrement | 22 |
| | |
| 3. Paramètres légaux | 27 |
| Introduction | 27 |
| Types de master | 27 |
| Master initial | 27 |
| 'Master na master' et master complémentaire | 28 |
| Une nouvelle formation | 28 |
| Communauté flamande | 28 |
| Communauté française | 29 |
| La législation linguistique | 29 |
| La collaboration interuniversitaire | 30 |
| Formes de diplomation | 30 |
| Formes de collaboration | 32 |
| Conclusions | 33 |

| | |
|---|----|
| 4. Paramètres de contenu | 37 |
| Introduction | 37 |
| Le niveau auquel se situe l'offre existante de cours | 37 |
| Communauté française | 37 |
| Communauté flamande | 38 |
| Le niveau d'institutionnalisation de l'offre existante | 39 |
| Communauté française | 39 |
| Communauté flamande | 41 |
| Les thématiques abordées en matière de genre | 42 |
| Communauté française | 42 |
| Communauté flamande | 44 |
| Conclusions | 44 |
| | |
| 5. Paramètres institutionnels | 49 |
| Introduction | 49 |
| Enquête auprès des étudiant-e-s | 49 |
| Volet étudiant-e-s de bachelier et de master | 49 |
| Volet doctorant-e-s et chercheur-e-s scientifiques | 50 |
| Enquête auprès du monde du travail | 54 |
| Conclusions | 56 |
| | |
| 6. Bonnes pratiques en études de genre en Europe | 61 |
| Introduction | 61 |
| Paysage européen | 61 |
| <i>Gender Studies Tuning Brochure</i> | 61 |
| Masters en études de genre en Europe | 62 |
| Etudes de cas de quelques masters européens | 62 |
| Cadre légal | 62 |
| Contenu des masters en études de genre | 65 |
| Paramètres institutionnels | 67 |
| Conclusions | 68 |

| | |
|---|-----|
| 7. Projet d'un master en études de genre | 73 |
| Introduction | 73 |
| Bilan des différents paramètres : les possibilités pour un master en études de genre | 73 |
| Objectifs d'un master en études de genre | 76 |
| Ebauche générale d'un master en études de genre | 76 |
| Description des cours | 80 |
| Tronc commun théorique et méthodologique (30 ECTS) | 80 |
| Modules de spécialisation/Finalité spécialisée (30 ECTS) | 80 |
| Communauté flamande | 80 |
| Communauté française | 83 |
| Cours à option (12 ECTS/30 ECTS) | 84 |
| Mémoire (30 ECTS) | 85 |
| Stage (18 ECTS/10 ECTS) | 85 |
| Alternative : un master de 60 ECTS | 85 |
| Mobilité et collaboration | 86 |
| Collaboration interuniversitaire | 86 |
| Collaboration intercommunautaire | 86 |
| Collaboration internationale | 86 |
| Mesures favorisant la mobilité | 87 |
| Coût | 87 |
| L'ancrage global des études de genre | 88 |
| Cours introductifs (au niveau du bachelier) | 89 |
| Modules dans les formations existantes | 89 |
| Ecoles doctorales et cours de doctorat | 90 |
| Formations continuées et 'postgraduaten' | 90 |
| | |
| 8. Conclusions générales | 95 |
| | |
| Notes | 101 |
| Annexe | 109 |
| Colophone | 111 |

Liste des abréviations

Asbl Association sans but lucratif

BA Bachelier

CIUF Conseil interuniversitaire de la Communauté française

CRef Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique

DEA Diplôme d'études approfondies

DESS Diplôme d'études supérieures spécialisées

ECTS European Credits Transfer System

ETP équivalent temps plein

F.R.S-FNRS Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS

FUNDP Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur

FUSL Facultés universitaires Saint-Louis

FWO Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek

GEXcel Centre of Gender Excellence (Suède)

HoGent Hogeschool Gent

IEFH Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

K.U.Leuven Katholieke Universiteit Leuven

NVAO Nederlands-Vlaams Accreditatie Orgaan

MA master

ManaMa master na master

ONG Organisation non-gouvernementale

PhD grade académique de docteur-e

UA Universiteit Antwerpen

UCL Université catholique de Louvain

UGent Universiteit Gent

UHasselt Universiteit Hasselt

ULB Université libre de Bruxelles

ULg Université de Liège

UMons Université de Mons

VAO Voortgezette Academische Opleiding

VLIR Vlaamse Interuniversitaire Raad

VLUHR Vlaamse Universiteiten en Hogescholen Raad

VUB Vrije Universiteit Brussel

Synthèse

En 2009-2010, Sophia a réalisé une étude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre à la demande de Joëlle Milquet, Vice-Première ministre, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, et avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette étude a été consacrée à la faisabilité de la création d'un master interuniversitaire en études de genre visant à ancrer durablement ce champ d'études dans les institutions belges d'enseignement supérieur. Pour ce faire, l'étude a été élaborée autour de trois principes : la validation de l'offre existante, la collaboration interuniversitaire et la collaboration intercommunautaire. L'étude de faisabilité s'est en outre concentrée sur quatre paramètres : les paramètres légaux, les paramètres de contenu, les paramètres institutionnels et les bonnes pratiques. Les résultats de l'analyse de ces paramètres ont servi de base à l'élaboration d'un projet de master en études de genre en Belgique. Ce projet met l'accent sur l'aspect interdisciplinaire, intersectionnel et critique qui caractérise les études de genre en tant que domaine scientifique.

L'étude de faisabilité atteste que les conditions légales requises pour la création d'un master en études de genre sont bien présentes. A cet effet, il est possible de puiser largement – sinon complètement – dans l'offre existante de cours – isolés – dédiés aux études de genre. L'étude souligne également la pertinence scientifique d'un master en études de genre. Bien que la Belgique compte une communauté sans cesse croissante de chercheur-e-s en genre, l'ancrage des études de genre dans l'enseignement est toujours précaire et se situe encore trop souvent en marge du contexte académique. Un master en études de genre constituerait par conséquent un chaînon indispensable dans la construction d'une expertise en genre à tous les niveaux d'enseignement, et stimulerait dans le même temps la recherche scientifique et les initiatives en matière de *gender mainstreaming*. La Belgique est un des seuls pays européens qui ne proposent pas de formation en études de genre, alors même que le genre bénéficie d'une reconnaissance sans cesse accrue en tant que domaine d'excellence dans le monde académique international.

L'étude de marché qui fut réalisée dans le cadre de cette étude de faisabilité confirme l'existence d'un intérêt réel pour ces études chez les étudiant-e-s, et d'une demande concrète d'expert-e-s en genre sur le marché du travail. Partant du constat de la complexité actuelle de travailler sur l'égalité, les représentant-e-s du monde du travail interrogé-e-s ont en effet souligné le besoin d'*agents of change* dûment qualifié-e-s, capables de traduire la théorie dans la pratique.

L'étude de faisabilité montre en outre qu'il conviendrait idéalement d'organiser une formation à la fois en Communauté flamande et en Communauté française, et de travailler sur cette base à l'élaboration d'une collaboration par-delà les frontières communautaires et nationales, afin d'optimiser la diversité de l'offre d'enseignement. La validation de l'offre existante de cours de genre au niveau du master en Belgique est donc au centre des préoccupations de cette étude. Il paraît toutefois impossible de proposer un master en études de genre interdisciplinaire et au contenu cohérent sans créer également de nouveaux cours. Un master de 120 ECTS permettrait de s'adresser à une large base d'étudiant-e-s – issu-e-s de diverses disciplines – grâce à un tronc commun théorique et méthodologique, complété par différentes spécialisations et cours à options, par la possibilité d'un échange Erasmus et par un volet pratique sous la forme d'un stage. Le projet formulé dans cette étude répond de cette manière aux préférences émises par les personnes interrogées parmi les étudiant-e-s et les acteurs et actrices du monde du travail.

La collaboration entre divers acteurs actifs dans le domaine des études de genre par-delà les frontières universitaires et linguistiques de notre pays est une des grandes particularités de cette étude. Cette collaboration a permis de déployer et de consolider l'assise nécessaire à la création d'un master en études de genre en Belgique. La présente étude souligne donc non seulement la faisabilité du projet, mais aussi la nécessité scientifique et sociale urgente de la création d'un master en études de genre afin de parvenir à un ancrage structurel de ces études dans les universités belges.

1

Introduction

A la demande de la Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a confié à Sophia la mission de réaliser une étude de faisabilité relative à la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique. Ce projet, dont le présent document est le rapport final, s'est déroulé en 2009 et 2010. L'objectif de l'étude est d'engendrer à terme une institutionnalisation, en d'autres termes une intégration structurelle, des études de genre dans le monde académique belge par le biais de la création d'un master en études de genre.

Cette étude vise également d'autres objectifs indirects. Il s'agit d'une part de stimuler, au sein des universités belges, la réflexion sur la nécessité d'ancrer structurellement les études de genre au niveau académique, et d'autre part de renforcer et d'élargir les réseaux de personnes concernées et intéressées par les études de genre dans les deux communautés linguistiques du pays et de favoriser de la sorte les contacts interuniversitaires et intercommunautaires dans ce domaine.

Alors que les Women's Studies se sont développées dans les universités anglo-saxonnes dès les années 1970, il fallut attendre la fin des années 1980 pour que celles-ci soient peu à peu reconnues dans les universités belges. Il n'y a cependant jamais été question d'institutionnalisation, les études de genre ayant d'emblée reposé – et reposant d'ailleurs toujours – sur le travail bénévole de quelques professeur-e-s, figures de proue des études de genre, qui œuvrent à intégrer le genre de façon plus ou moins structurelle dans leurs cours. Ce statut précaire des études de genre implique le risque que ces initiatives disparaissent avec le départ des enseignant-e-s concerné-e-s.¹

La seule démarche allant dans le sens d'une plus grande institutionnalisation dont la Belgique ait eu à se réjouir, à savoir la formation continue (VAO) « *Vrouwenstudies* », a en outre été supprimée en 2006, entraînant inmanquablement une certaine 'désinstitutionnalisation' ou du moins un tassement et une dispersion des études de genre en Flandre ces dernières années.

Le retard de la Belgique sur ses voisins européens en termes d'offre de formation en étude de genre fut souligné récemment lors de la publication de la brochure européenne *Gender Studies Tuning Brochure*.² Malgré une expertise de pointe et une recherche de haut niveau, notre pays est en effet un des seuls pays européens ne proposant aucune formation diplômante complète en études de genre, que ce soit au niveau bachelier, du master ou du doctorat.

La présente étude de faisabilité s'inscrit dans ce contexte. Le Conseil interuniversitaire flamand (VLIR) a d'ailleurs récemment pris acte des lacunes dans l'offre d'enseignement en études de genre en Flandre et a remis des conseils sur la présente étude.³

Sur base de ces constats, l'étude de faisabilité a été élaborée autour de trois principes. Le premier consiste à valoriser et à pérenniser les initiatives en études de genre existantes dans les différents programmes de master au sein des universités belges. Même si l'institutionnalisation des études de genre en Belgique est faible, on observe l'existence d'un certain nombre de modules ou de cours individuels. Les regrouper permettrait de renforcer et d'ancrer durablement l'offre d'enseignement

des matières se rapportant au genre. La décision d'utiliser l'offre existante comme point de départ et de réfléchir à la manière de l'intégrer dans un master commun offre de plus l'avantage de limiter le nombre de cours à créer pour lancer une nouvelle formation.

Le deuxième principe guidant cette étude de faisabilité est la coopération interuniversitaire. Un master interuniversitaire permettrait de regrouper l'expertise qui se trouve actuellement disséminée dans toutes les universités du pays. Une telle coopération serait en effet le gage d'un enseignement de qualité, le master s'appuyant sur les différents pôles d'expertise dans chaque université pour proposer les cours les plus pointus et rassembler les plus grand-e-s spécialistes du genre. Cette initiative créerait des synergies entre professeur-e-s et chercheur-e-s issues de différentes universités et permettrait la mise en place d'un véritable réseau en études de genre favorisant les échanges. L'attractivité internationale du master serait également renforcée par le niveau d'excellence dont il pourrait ainsi faire état.

Le troisième principe de cette étude de faisabilité, qui découle logiquement du précédent, est la coopération intercommunautaire qui régit également les missions de Sophia, soucieuse de jeter des ponts entre les communautés linguistiques. A l'instar de toute science, les études de genre ne connaissent pas de frontière géographique. Le processus actuel de globalisation qui touche également la science ne doit pas conduire à une uniformisation des connaissances, mais bien à leur enrichissement. Un master intercommunautaire permettrait dès lors d'ouvrir le dialogue entre différentes manières d'aborder le genre et de confronter des cadres théoriques culturels différents (Flandre et Communauté française). L'enrichissement permanent ainsi engendré bénéficierait aux chercheur-e-s et enseignant-e-s de deux communautés, mais aussi aux étudiant-e-s suivant la formation.

14

L'étude de faisabilité pour la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique se compose de deux parties. La première reprend l'étude de quatre paramètres : les paramètres légaux, les paramètres de contenu, les paramètres institutionnels et les bonnes pratiques. Ensemble, ils doivent nous livrer un paysage de la situation qui constitue le cadre du master en études de genre à élaborer, et permettre d'évaluer la faisabilité d'un tel projet. La seconde partie de l'étude consiste à esquisser les grandes lignes d'un projet concret de master interuniversitaire en études de genre en Belgique.

Les différents éléments de l'étude ont été étudiés au sein de chapitres distincts : le deuxième chapitre est consacré à la terminologie et à la méthodologie du projet ; le troisième chapitre aborde la question du cadre légal de la création d'un master en études de genre en Belgique ; le quatrième chapitre étudie l'offre disponible en matière de cours et d'options ; le cinquième chapitre se penche sur les paramètres institutionnels, c'est-à-dire sur les résultats de notre étude de marché ; le sixième chapitre comprend l'étude des bonnes pratiques dans d'autres pays européens. Le septième chapitre présente le projet concret de master interuniversitaire en études de genre. Enfin, le huitième chapitre reprend les conclusions générales.

L'étude de faisabilité se situe au niveau du master, deuxième cycle des études universitaires. Cela ne signifie nullement que l'ancrage actuel des études de genre aux autres niveaux (bachelier et doctorat) peut être considéré comme suffisant. Mais il semble qu'une formation poussée et de pointe soit nécessaire pour former des expert-e-s qui répercuteront les savoirs de genre dans le monde du travail et dans le domaine de la recherche. Ils et elles seront aptes à œuvrer pour l'égalité des chances dans divers secteurs de notre société. Le chapitre sept soulignera ainsi la nécessité de mieux

intégrer les études de genre dans les cursus universitaires en proposant également des formules complémentaires ou des alternatives à un master.

Cette étude de faisabilité n'aurait jamais pu aboutir sans le soutien d'un grand nombre d'acteurs actifs dans différents secteurs. Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, et tout particulièrement à Geraldine Reymenants qui a suivi le projet de bout en bout, et à la ministre Joëlle Milquet ainsi qu'à son Cabinet pour leur confiance et leur soutien précieux.

Nous tenons également à remercier la Direction de l'Égalité des Chances, l'AGERS⁴ et les Cabinets des ministres de l'Enseignement supérieur en Communauté française, Marie-Dominique Simonet et Jean-Claude Marcourt, le Cabinet et l'administration du Ministère flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse, de l'Égalité des Chances et de Bruxelles, Pascal Smet.

Nous remercions également le VLIR, et en particulier le groupe de travail « Égalité des chances » en son sein, et le Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (CIUF), nos intermédiaires auprès des recteurs.

Nos remerciements s'adressent en outre aux services d'administration de l'enseignement de certaines universités qui nous ont éclairés et aux académiques qui nous ont soutenues.

Nous tenons de plus à remercier vivement toutes les personnes qui ont rejoint notre groupe de travail, ainsi que les membres du comité de pilotage qui ont supervisé le projet. La liste des personnes qui nous ont fait l'honneur de leur présence aux réunions et nous ont prodigué leurs conseils inestimables se trouve en annexe.

Sont aussi remerciées toutes les personnes qui ont pris part à l'étude de marché : acteurs et actrices du monde du travail, étudiant-e-s ayant répondu à nos enquêtes, enseignant-e-s les ayant distribuées et doctorant-e-s ayant participé aux focus groupes.

Un merci tout particulier, enfin, à l'asbl Genderatwork⁵: à Katlijn Demuyne et à Barbara Brunisso, qui nous ont soutenues et encadrées dans le bon déroulement de l'étude de marché. Ainsi qu'à De Cijferij⁶, en la personne de Kaat Vanseer, qui a effectué l'analyse statistique de l'enquête auprès des étudiant-e-s, et à Me Michel Kaiser, Magda Kirsch, Els Barbé et Ann Raiglot qui nous ont aidées à mieux cerner les paramètres légaux.

2

Terminologie et méthodologie

Introduction

Dans ce chapitre, nous expliciterons l'emploi du terme 'études de genre' tel que nous l'avons utilisé dans ce rapport. A cet effet, nous nous sommes basées sur la brochure européenne *Gender Studies Tuning Brochure*, publiée récemment et dans laquelle sont développés des critères de qualité pour les études de genre à l'échelle de l'Union Européenne. Nous aborderons ensuite la méthode d'analyse des différents paramètres, ainsi que la méthode de travail retenue pour l'élaboration du projet de master en études de genre. Enfin, nous reviendrons sur l'encadrement dont a bénéficié ce projet de recherche.

Terminologie des études de genre

Dans cette étude de faisabilité, le terme 'études de genre' est employé comme terme générique et synonyme de termes apparentés tels que 'études (sur les) femmes' et 'études féministes'. On pourrait toutefois prétendre que les études (sur les) femmes couvrent un domaine de recherche plus limité que les études de genre qui sont à leur tour plus limitées que les études féministes. Littéralement, les études (sur les) femmes se concentrent en effet sur le statut des femmes, et les études de genre sur la construction des genres (à savoir la construction sociale de 'l'homme' et de 'la femme', de la 'masculinité' et de la 'féminité'), ainsi que sur le rapport de force entre les deux. Les études féministes sont quant à elles centrées sur une analyse critique qui ne se limite pas au genre et aux relations entre les genres, mais qui étudie également d'autres formes d'oppression et de rapports de force. Malgré ces nuances, il existe un consensus sur le caractère commun du domaine de recherche et de la formation en études de genre, à savoir « making explicit the lives of women and the gendering of social relations in the widest sense among some individuals and collectives »⁷ Les paragraphes suivants exposent brièvement les trois caractéristiques principales des études de genre, à savoir leur caractère interdisciplinaire et intersectionnel, leur nature scientifiquement critique et leur profil activiste et politique.

Les études de genre sont par définition interdisciplinaires car elles offrent une place prépondérante à la vie des femmes et au caractère genré des relations sociales au sens le plus large du terme. Le thème même des études de genre – la manière dont sont construites la masculinité et la féminité, les rôles qu'assument les femmes dans la société et les rapports de force entre hommes et femmes – entraîne la participation d'une multitude de disciplines à ces études telles que la médecine, l'économie et la sociologie, mais aussi la musicologie, la littérature et l'architecture. L'évolution des études de genre se caractérise par le nombre croissant de disciplines octroyant un rôle central au

genre. Le caractère global du genre et des relations entre les genres justifie d'ailleurs une approche interdisciplinaire, nécessaire à l'analyse de thèmes tels que la sexualité, la famille, la séparation vie privée/vie publique, la langue et la représentation. La déconstruction du genre, dont l'objectif est de démasquer le caractère dit naturel des rôles et des statuts sociaux des femmes et des hommes, est donc au centre des préoccupations. A cet égard, l'intersectionnalité est également considérée comme un concept-clé pour les études de genre : « The concept of intersectionality has been applied by gender studies in order to (...) refer to aspects of identity [gender, race/ethnicity, sexual orientation, age, disability, religion] and how they interact and affect equality. »⁸ Cette approche intersectionnelle se distingue de la perspective propre à la diversité. Bien que le concept de diversité reconnaisse effectivement différents motifs à l'exclusion sociale et à la discrimination, il souligne néanmoins unilatéralement un aspect identitaire déterminé, sans tenir compte du genre et/ou d'autres axes de différenciation dans une approche transversale.

Par ailleurs, les études de genre sont fondamentalement critiques de la science et axées sur la transformation et l'évolution scientifiques. Les études de genre font ainsi désormais partie du vaste domaine de la théorie critique.⁹ La philosophe et experte en genre, Rosi Braidotti, les décrit comme un domaine d'étude axé sur « challenging the premises and epistemological foundations of the disciplines. (...) Women's Studies is a critical project in so far as it examines how science perpetuates forms of discrimination and even of exclusion, but it is also a creative field in that it opens up alternative spaces to women's selfrepresentation and intellectual self-determination. »¹⁰ Les études de genre fournissent donc également les instruments méthodologiques, conceptuels et épistémologiques nécessaires pour expliquer et corriger cette absence : « They aim at revealing the full extent of women's lives, which has been hidden because men were the predominant subjects and objects of knowledge ... »¹¹ Une troisième caractéristique des études de genre est qu'elles ne tendent pas à la seule transformation des disciplines scientifiques, mais bien de la société toute entière. Les études de genre impliquent clairement un projet social féministe qui consiste à identifier, par la recherche et l'étude, les rapports de force visibles et invisibles pour permettre ensuite une évolution vers davantage d'égalité et de justice. Il s'agit en ce sens d'un projet politique ou activiste, axé sur l'intégration, et reliant étroitement le genre et d'autres motifs de discrimination dans une approche de diversité explicitement intersectionnelle.

20

Méthodologie

Paramètres légaux

La première phase de travail fut consacrée aux paramètres légaux (janvier 2009 - juin 2009). C'est ainsi que fut délimité le cadre légal au sein duquel devrait se dérouler la création d'un master interuniversitaire en études de genre par-delà les frontières linguistiques. Sophia organisa dès lors des entretiens avec des expert-e-s en législation de l'enseignement et rédigea une note reprenant les résultats de cette phase de travail. Cette note servit de base de travail lors de la première réunion du groupe de travail le 29 juin 2009, qui se pencha sur les différentes formules possibles pour l'élaboration d'un master en études de genre. Ces formules furent ensuite soumises au comité de pilotage, dont la première réunion eut lieu le 8 septembre 2009. Un juriste fut également sollicité pour optimiser cette note.

Paramètres de contenu

Le travail d'analyse des paramètres de contenu s'est effectué en continu. L'aperçu (non-exhaustif) des cours de genre existants en Belgique ainsi établi a permis de faire le point sur le contenu et d'étudier comment l'expertise déjà présente pourrait être utilisée de manière optimale. En d'autres termes : que trouve-t-on au niveau de l'offre ? Dans quel domaine scientifique, à quel niveau et dans quelle(s) université(s) trouve-t-on une expertise de genre et quelle est-elle ? L'analyse des catalogues de cours des universités nécessaire à cette partie de la recherche s'est révélée un travail de longue haleine, le terme 'genre' n'étant pas forcément mentionné pour certains cours qui traitent pourtant bien de manière substantielle de thèmes liés au genre. Sophia a cependant pu compter sur son vaste réseau et ses nombreux contacts dans les universités et mettre à profit ses années d'expérience dans le domaine des études de genre afin de mener à bien l'analyse de ces paramètres de contenu. En 2007, Sophia avait en effet constitué, avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, une banque de données des études de genre offrant un aperçu de la recherche, de l'enseignement et des publications en Belgique. Cette banque de données peut être consultée sur le site web de Sophia.¹²

Paramètres institutionnels

Le but initial de l'analyse de ces paramètres était d'étudier la volonté des différentes universités de créer un master en études de genre. En d'autres termes, de connaître le cadre institutionnel dans lequel le master pourrait voir le jour et les possibilités qu'il pourrait offrir. Existe-il par exemple une possibilité d'organiser de nouveaux cours ? Les hautes écoles doivent-elles également être impliquées dans le projet ? Lors d'une réunion le 4 février 2010, le comité de pilotage décida cependant de remplacer l'étude initialement prévue sur la volonté des différentes universités de participer à la création d'un master, par une étude de marché, dont il avait en outre déjà été question lors d'une réunion du comité de pilotage le 8 septembre 2009. Le comité de pilotage avait alors estimé que s'assurer de la volonté des différents établissements ne serait opportun qu'après soumission d'un projet de formation concret et détaillé. Les membres du comité de pilotage avaient dès lors recommandé la réalisation d'une étude de marché relative, d'une part au potentiel d'étudiant-e-s, et d'autre part à la demande émanant du monde du travail. Cette demande avait été appuyée par le groupe de travail « Egalité des Chances » du VLIR, plaidant lui aussi pour une étude de marché approfondie permettant de sonder l'intérêt du public-cible. Sur ces différents conseils, la décision fut prise d'élargir les paramètres institutionnels à l'analyse du cadre académique et social global en Belgique au sein duquel devrait se dérouler la création d'un master en études de genre.

L'étude de marché se compose par conséquent de deux volets : une enquête auprès du monde du travail (décembre 2009 - mars 2010) et une enquête auprès des étudiant-e-s (mars - avril 2010). Sophia fit appel à l'expertise de Genderatwork et de De Cijferij pour certains aspects de cette étude de marché.

En ce qui concerne le sondage du monde du travail, 27 interviews individuelles furent effectuées (en grande partie sur place), et une table ronde néerlandophone (5 participant-e-s) et une table ronde francophone (6 participant-e-s) furent organisées. L'enquête auprès du monde du travail fut centrée sur la pertinence sociale d'un master en études de genre. Les personnes interrogé-e-s furent par conséquent sélectionnées pour leurs connaissances sur le genre, l'égalité des chances ou la diversité dans différents secteurs (par exemple, le mouvement des femmes, les syndicats, la consultance) et/ou sur le marché de l'emploi (par exemple, les agences de travail intérimaire), ou en leur qualité

d'employeurs potentiels de diplômé-e-s dans le domaine des études de genre (par exemple, instituts de recherche, services publics). Les deux tables rondes furent organisées par Genderatwork.

Dans le cadre de l'enquête auprès des étudiant-e-s, un questionnaire fut d'abord soumis à 404 étudiant-e-s de bachelier et de master (inscrit-e-s à la VUB, à l'UA, l'UGent, l'UHasselt, la K.U.Leuven, l'UCL, l'ULB, l'ULg ou aux FUSL). Ce questionnaire, distribué lors de cours de genre ou en rapport avec le genre durant le deuxième semestre de l'année académique 2009-2010 (5 mars - 2 avril 2010), permit de sonder le potentiel d'étudiant-e-s et leurs attentes concernant un master en études de genre tant du point de vue de la forme que du contenu. Le traitement statistique des données récoltées fut confié à De Cijferij. Dans un second temps, 43 doctorant-e-s et chercheur-e-s scientifiques travaillant sur le thème du genre (à la VUB, l'UA, l'UGent, l'UHasselt, la K.U.Leuven, l'ULB, l'UCL, l'ULg, les FUNDP et les FUCAM) furent interrogé-e-s au cours de 7 focus groupes organisés dans différentes universités (VUB, UA, K.U.Leuven, UGent, UCL, ULB et ULg) du 19 avril au 30 avril 2010 inclus. Le réseau d'étudiant-e-s francophones GRABUGES prit également part le 27 février 2010 à un focus groupe préparatoire à Amazone. Ces focus groupes se concentrèrent sur la pertinence scientifique d'un master en études de genre et sur les lacunes observées dans le paysage académique belge. Les questions portèrent par conséquent sur les besoins et la plus-value d'un master en études de genre dans le paysage académique actuel. Les sept focus groupes furent organisés par Genderatwork.

Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques furent également étudiées pendant toute la durée du projet. L'objectif de l'étude des bonnes pratiques fut de recenser les exemples de masters à l'étranger présentant une organisation et un contenu équivalents ou comparables au projet à mettre en œuvre en Belgique, et d'identifier les éléments pouvant éventuellement être repris ou servir d'inspiration. L'étude de ce paramètre fut largement facilitée par la présence de Sophia au sein des réseaux européens d'études de genre ATHENA et ATGENDER. La première analyse fut réalisée sur base des sources écrites et disponibles sur Internet, la seconde lors de voyages d'études comparatifs et d'entretiens.

Projet

Les résultats de l'étude de faisabilité constituèrent le point de départ de l'élaboration d'un projet concret de master en étude de genre en Belgique. La première impulsion en ce sens fut donnée lors de la deuxième réunion du groupe de travail, le 23 juin 2010. L'ébauche du projet de master fut concrétisée par Sophia en concertation avec le groupe de travail et le comité de pilotage du projet (réunion du comité de pilotage du 1er octobre 2010). Ces réunions centrées sur l'élaboration d'un projet concret de master remplacèrent ainsi les focus groupes initialement prévus dans la description du projet. Le projet présenté dans cette étude trace les contours d'une formation en études de genre, répondant ainsi aux recommandations du groupe de travail « Egalité des Chances » du VLIR de formuler le plus clairement et le plus concrètement possible la proposition de création d'un master belge en études de genre.

Encadrement

Ce projet nécessita la constitution d'un groupe de travail composé d'académiques spécialisé-e-s en études de genre de toutes les universités belges. Au cours des deux réunions de ce groupe de travail (le 29 juin 2009 et le 23 juin 2010), les participant-e-s réfléchirent à la faisabilité de certaines pistes

sur base de leur propre expérience professionnelle. Les noms des membres de ce groupe de travail sont repris en annexe.

Conformément à la convention signée avec l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, Sophia constitua également un comité de pilotage, composé du groupe de travail, du conseil d'administration de Sophia, de représentant-e-s de l'IEFH, des administrations compétentes et des cabinets au niveau des communautés et du fédéral, du VLIR et du CIUF. Les instances concernées furent personnellement invitées à siéger dans ce comité de pilotage qui veilla au bon fonctionnement de l'étude et garantit la qualité du travail fourni. Ce comité de pilotage s'est réuni quatre fois (8 septembre 2009, 4 février 2010, 1^{er} octobre 2010 et 29 novembre 2010). Les noms des membres de ce comité de pilotage sont repris en annexe.

Par ailleurs, un groupe de travail chargé de la direction, du suivi et de la gestion quotidienne du projet fut constitué au sein du conseil d'administration de Sophia. Il fut composé de Sarah Bracke, Karen Celis, Stéphanie Loriaux, Petra Meier, Nadine Plateau et Sarah Sepulchre.

3

Paramètres légaux

Introduction

L'étude des paramètres légaux consiste à délimiter le cadre légal dans lequel doit se dérouler la création d'un master interuniversitaire en études de genre. L'organisation de l'enseignement supérieur relevant de la compétence des communautés,¹³ ce chapitre abordera plusieurs aspects légaux ayant trait à la création d'un nouveau master intercommunautaire, et ce dans une perspective comparatiste. Les types de master, la procédure de création d'une nouvelle formation et la législation linguistique actuelle y seront successivement étudiés pour les deux communautés. Une collaboration intercommunautaire peut prendre différentes formes. Nous évoquerons dans un premier temps les formes de collaboration sur base des diplômes octroyés. Nous aborderons ensuite les formes de collaboration sur base de l'organisation des formations et des programmes, et les illustrerons si possible par des exemples. Enfin, nous dresserons le bilan de la faisabilité légale de la création d'un master en études de genre par-delà les frontières linguistiques et pointerons les opportunités et les obstacles éventuels relevés dans les législations actuelles.

27

Types de master

Dans l'enseignement académique, les formations de master font suite aux formations de bachelier (master initial) ou suivent d'autres formations de master (*master na master* en Communauté flamande et master complémentaire en Communauté française).

Master initial

Une formation de master doit compter au moins 60 ECTS,¹⁴ et est accessible après obtention d'un diplôme d'au moins une formation de bachelier.¹⁵ Une formation de master débouche sur l'octroi du grade de master après réussite d'un mémoire de master équivalent, en crédits, à au moins un cinquième du nombre total de crédits du programme. En Communauté française, un master en études de genre serait recensé comme *master orphelin* car il ne succéderait pas à une formation de bachelier du même nom.

Les masters de 120 ECTS sont largement répandus en Communauté française, mais relativement peu en Communauté flamande en ce qui concerne les sciences humaines. La législation flamande a cependant introduit une procédure permettant d'étendre le nombre de crédits des formations de master, ce qui augmentera à l'avenir l'offre de master de 120 ECTS en Flandre.¹⁶ Un programme d'étude de 120 ECTS doit se composer de cours spécifiques à la discipline (90 ECTS) et de cours à finalité spécialisée ou professionnalisante (30 ECTS).¹⁷ En Communauté française, un programme de master de 120 ECTS doit contenir au moins l'une des trois finalités suivantes, d'une valeur mi-

nimum de 30 crédits chacune : une finalité didactique (formation destinée à l'enseignement), une finalité approfondie (préparation à la recherche scientifique) et/ou une finalité spécialisée (spécialisation dans un domaine et acquisition de compétences professionnelles spécifiques).¹⁸ Pour un master en études de genre de 120 ECTS, la finalité dite spécialisée (30 ECTS), semble l'option la plus indiquée.¹⁹

En Communauté française, les formations de master de 60 ECTS (souvent proposées en parallèle au master de 120 ECTS, plus répandu) sont moins suivies par les étudiant-e-s mais davantage par les personnes déjà actives sur le marché du travail.

'Master na master' et master complémentaire

Le *master na master* et le master complémentaire sont des programmes d'études complémentaires qui comptent au moins 60 ECTS. En Communauté française, un master complémentaire ne peut être suivi qu'après une formation de base de 300 ECTS et s'adresse principalement aux étudiant-e-s qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle dans un domaine spécifique.²⁰ En Flandre, un *master na master* peut être suivi après une formation de master d'au moins 60 ECTS et présente généralement un caractère académique spécialisant. L'accès direct au *master na master* est octroyé après une formation au moins de master initial.²¹

La réussite d'un *master na master* conduit au grade de master, celle d'un master complémentaire à celui de master complémentaire.²² La plupart des *masters na master* ne sont pas financés et doivent donc être autosuffisants,²³ ce qui entraîne généralement des droits d'inscription plus élevés. Les masters complémentaires bénéficient par contre d'un soutien financier, à condition cependant de répondre à certains critères.²⁴

28

La Flandre témoigne aujourd'hui de la volonté d'intégrer à terme les *masters na master* dans les futurs masters de 120 ECTS. En Communauté française, les masters complémentaires disparaîtront très probablement au profit d'une sorte de 'master post master', qui ressemblera, au niveau par exemple des modalités de financement, à l'actuel *master na master* en Flandre.²⁵

Une nouvelle formation

Communauté flamande

La condition pour proposer une nouvelle formation est que celle-ci soit reconnue par le Gouvernement flamand. Cette reconnaissance est soumise à plusieurs conditions :

La nouvelle formation doit pouvoir s'intégrer dans une ou plusieurs disciplines ou parties de disciplines dans lesquelles l'établissement concerné possède une compétence d'enseignement. La formation doit en outre présenter une pertinence sociale suffisante et être soumise à cet effet à un test de macro-efficacité effectué par l'*Erkenningscommissie* (Commission d'Agrément), qui rend un avis sur la formation après consultation du *Vlaamse Universiteiten en Hogescholen Raad* (VLUHR). Le master proposé doit également passer avec fruit le test de nouvelle formation du *Nederlands Vlaams Accreditatie Orgaan* (NVAO). Ce test s'applique à l'ensemble de la formation. L'accréditation d'une formation dépend de la présence de garanties de qualité génériques suffisantes pour atteindre les objectifs. En Flandre, l'accréditation est une condition au financement d'une formation par les pouvoirs publics et au droit de délivrer des diplômes agréés.

Si la Commission d'Agrément évalue positivement la macro-efficacité et que le NVAO rend un avis positif, la décision finale de reconnaissance d'une nouvelle formation revient au Gouvernement flamand. Si celui-ci donne son accord, la nouvelle formation est reprise dans le *Hogeronderwijsregister* (registre de l'enseignement supérieur) et peut démarrer.²⁶

Communauté française

En Communauté française, la procédure de création d'une nouvelle formation de master ne peut démarrer qu'à l'initiative des recteurs, c'est-à-dire avec l'accord du Conseil des Recteurs des Universités Francophones de Belgique (CRef). Le Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) rend d'abord un avis. Le Ministère de l'Enseignement supérieur doit ensuite marquer son accord pour la création d'une nouvelle formation de master, qui doit alors être confirmé par décret par le gouvernement et par le parlement de la Communauté française (en l'espèce, la modification de l'annexe 1 du décret du 31 mars 2004). Depuis 2004, cette procédure n'a débouché sur aucune nouvelle formation complète, en raison de questions budgétaires et de l'équilibre précaire dans la répartition des compétences d'enseignement entre les différentes universités.²⁷

Pour un master complémentaire conjoint (organisé par différentes universités), une autre procédure est d'application jusqu'à l'année académique 2011-2012. Le CRef, le CIUF et le gouvernement de la Communauté française doivent successivement donner leur accord. Tout nouveau master complémentaire ainsi mis à l'essai est alors évalué après cinq ans.²⁸ Compte tenu de l'incertitude quant à la pérennité de ce type de formation et du risque d'une suroffre de formations, cette procédure n'a plus débouché ces dernières années sur la création de nouveaux masters complémentaires.

Le monde politique a décidé de ne pas introduire de procédure d'accréditation (cf. Communauté flamande) afin de garantir le caractère public de l'enseignement supérieur et la liberté de l'enseignement. Depuis 2008, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) veille au contrôle de qualité externe.²⁹

29

La législation linguistique

Pour la Communauté flamande, les dispositions concernant le régime linguistique figurent dans les articles 90 et 91 du décret du 4 avril 2003. Dans les programmes de master, une autre langue que le néerlandais peut être utilisée, notamment pour les cours enseignés par des professeurs-e- invité-e-s allophones et les cours donnés dans une autre langue et suivis dans une autre institution d'enseignement supérieur. L'institution peut aussi accepter l'utilisation, certes limitée, d'une langue autre que le néerlandais pour certains cours, notamment lorsque la plus-value pour les étudiant-e-s et pour la fonctionnalité de la formation le justifient : « On peut déduire de la jurisprudence de la Commission d'Agrément, adoptée dans l'intervalle, qu'il faut entendre par là qu'une formation de master peut se composer pour 50% au maximum (mémoire non compris) de cours dans d'autres langues. »³⁰ En fonction du type de cours, l'étudiant conserve le droit de passer son examen en néerlandais. L'institution détermine elle-même librement la langue d'enseignement pour un *master na master*.

Pour la Communauté française, les dispositions relatives au régime linguistique figurent dans l'article 21 du décret du 31 mars 2004. La langue d'enseignement en Communauté française est le français, mais l'utilisation d'une autre langue peut atteindre jusqu'à 50% des crédits dans les formations de master. Par ailleurs, cette règle connaît un très grand nombre d'exceptions.³¹ Ainsi, un cours dans une autre langue ne doit pas entrer en ligne de compte s'il est également proposé en français. Les

cours enseignés dans des établissements extérieurs à la Communauté française ne sont pas non plus repris dans les 50%. L'institution détermine elle-même librement la langue d'enseignement pour un master complémentaire.

La collaboration interuniversitaire

Pour la Flandre, les articles 86, 94, 95 et 95bis du décret du 4 avril 2003 régissent la collaboration entre les institutions d'enseignement supérieur. Sur base d'une convention, une école supérieure ou une université peut délivrer un diplôme en collaboration avec une ou plusieurs institutions d'enseignement supérieur partenaires (de la Communauté française ou étrangères). Des conventions peuvent également être signées concernant l'organisation conjointe d'activités d'enseignement et d'étude, de recherche et de services, ou l'utilisation des infrastructures.

Pour la Communauté française, les dispositions relatives à la collaboration sont actuellement stipulées dans différents décrets : le décret du 31 mars 2004, et le décret du 16 juin 2006 relatif aux conventions de coopération pour l'organisation d'études entre institutions universitaires et portant sur diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur. L'arrêté du 20 juillet 2005 et celui du 4 juillet 2008 déterminent les conditions de forme des diplômes et des suppléments de diplôme.³²

En 2007-2008, plusieurs expert-e-s flamand-e-s du décret de Bologne ont élaboré le *Joint Degree Gids* avec le soutien financier de la Commission européenne.³³ Bien que ce document soit axé sur les modalités de collaboration avec des universités étrangères, il constitue un certain point d'ancrage pour les différentes formes de collaboration.³⁴ La terminologie utilisée par la plupart des universités de la Communauté française est comparable aux définitions proposées en Flandre par les expert-e-s de Bologne.³⁵ On annonce pour 2011-2012 la publication, grâce au soutien du Fonds Prince Philippe, d'un guide relatif aux différentes formes de collaboration intercommunautaire.³⁶

Formes de diplomation

Pour pouvoir procéder à une diplomation double, multiple ou conjointe, il faut tout d'abord conclure un accord de collaboration entre les institutions concernées, reprenant les aspects pratiques, telle que la répartition des moyens financiers. Il est également important de souligner que les institutions de la Communauté française utilisent le terme de *co-diplomation* pour toutes les formes de collaboration qui conduisent à une diplomation double, multiple ou conjointe, alors qu'un tel consensus terminologique ne se retrouve pas en Flandre.³⁷

Diplôme conjoint (*gezamenlijke diplomering/joint degree*): un parcours de formation commun est mis en place entre plusieurs partenaires (en l'espèce, entre universités flamandes et de la Communauté française) par le biais d'échanges d'étudiant-e-s ou de professeur-e-s. L'étudiant-e reçoit un seul diplôme, reprenant les logos des institutions concernées et les signatures des recteurs respectifs. La législation flamande n'exige pas que les étudiant-e-s accomplissent une partie de leur cursus de formation dans une autre institution. Selon la réglementation de la Communauté française, et dans le cas d'une collaboration au niveau de la diplomation (*co-diplomation*) telle que prévue par l'article 66 du Décret de Bologne, un-e étudiant-e doit par contre suivre au minimum 15 ECTS dans chaque institution partenaire de la Communauté française et au moins 30 ECTS au total en Communauté française. L'institution doit prendre en charge les frais supplémentaires d'un-e étudiant-e suivant pour la première fois une formation de master (dont le diplôme ne pourrait être obtenu unique-

ment avec des cours suivis dans la Communauté française) et devant suivre à cet effet des cours en dehors de la Communauté française.³⁸

Notons que l'ancienne formation VAO « *Vrouwenstudies* » constituait un exemple de diplomation conjointe (VUB, K.U.Leuven, UGent et UA ; coordination et inscription à l'UA).

C'est également le cas du master en « *Business and Technology* », proposé conjointement par la VUB et l'ULB dans le cadre de la Solvay Business School :

« La diplomation double évolue progressivement vers un *joint master* (un seul diplôme avec les logos des deux universités). Ce master réunit les cours (donnés en anglais) déjà existants au sein des programmes réguliers d'ingénieur commercial de la VUB et de l'ULB. Il ne fut donc pas nécessaire de passer par le contrôle imposé aux nouvelles formations. Le master s'adresse à toute-s les diplômé-e-s belges d'un bachelier en ingénieur commercial et aux étudiant-e-s étrangers/ères. Les autorités académiques ont toujours été très favorables à ce projet. Mais le directeur du programme, Leo Van Hove, souligne que les obstacles pratiques ne sont pas à sous-estimer, car les différents cadres légaux compliquent l'organisation et il faut rechercher en permanence des solutions pragmatiques. »³⁹

Diplomation double et multiple : deux ou plusieurs partenaires s'engagent à réaliser plusieurs objectifs communs en terme d'apprentissage et d'enseignement. A l'issue de sa formation, l'étudiant-e reçoit plusieurs diplômes, un par établissement partenaire. Les parcours de formation des étudiant-e-s ne doivent pas être identiques, mais les étudiant-e-s francophones et néerlandophones sont tenus d'obtenir plusieurs crédits dans une ou plusieurs autres institutions participantes que celle dans laquelle ils/elles se sont inscrit-e-s au début de la formation. Pour la Communauté flamande, il s'agit d'un tiers du nombre total d'ECTS. En Communauté française, les règles sont les mêmes qu'en cas de diplomation conjointe, et il n'existe pas de distinction substantielle.⁴⁰

31

Une diplomation multiple peut apporter une solution lorsqu'il n'est pas possible, pour des raisons légales, de délivrer un *joint degree*, soit parce que la réglementation d'un des établissements partenaires ne le prévoit pas, soit parce que les dispositions légales donnent lieu à trop de problèmes pratiques (par exemple en ce qui concerne la forme des diplômes).

« La Katholieke Universiteit Leuven et l'Université catholique de Louvain organisent ensemble des parcours de formation pour différentes options en sciences de l'ingénierie. Les deux institutions délivrent chacune un diplôme distinct à l'étudiant-e. L'étudiant-e reçoit donc deux diplômes. Les crédits obtenus dans l'institution partenaire sont spécifiés sur le supplément de diplôme. Pour les étudiant-e-s de la K.U.Leuven, la structure se présente comme suit : 60 ECTS sont suivis à la K.U.Leuven, 60 ECTS à l'UCL. Pour certaines formations, le choix est fixé au préalable, pour d'autres, l'étudiant-e dispose d'une grande liberté dans l'aménagement de son programme. L'étudiant-e s'inscrit à la K.U.Leuven, mais paie aussi un minerval à l'UCL. Le mémoire peut être présenté à la K.U.Leuven (24 ECTS) ou à l'UCL (28 ECTS). On désigne à chaque fois un promoteur ou une promotrice des deux universités. »⁴¹

L'un des principaux défis pour l'organisation de *joint degrees* en Belgique, qu'il s'agisse de diplomation double, multiple ou conjointe, est la différence de cadre légal, et donc d'organisation de l'enseignement dans les deux communautés. Cette situation conduit à de nombreuses difficultés légales, administratives et pratiques pour les étudiant-e-s et pour les institutions d'enseignement supérieur. De plus, la législation ne s'avère pas toujours très claire.⁴² Les principaux obstacles rencontrés lors de

l'organisation de diplômes doubles, multiples ou conjointes en Belgique concernent notamment : la réglementation de l'enseignement basé sur les ECTS en Communauté flamande et sur les années académiques en Communauté française (et germanophone); la législation linguistique d'application dans les communautés ; la réglementation des examens (avec, en particulier, la composition des jurys, les points requis pour réussir ou pour obtenir une dispense et les règles de délibération); les exigences formelles en ce qui concerne les diplômes délivrés ; les intitulés des formations ; le montant du minerval et les frais d'études ; l'inscription de l'étudiant-e ; la dotation de l'étudiant-e ; l'instance compétente pour décider de la possibilité ou non d'organiser une diplomation double, multiple ou conjointe, et les conditions d'accréditation en Flandre (en vigueur pour l'ensemble de la formation). Les établissements d'enseignement supérieur sont d'ailleurs demandeurs de plus de flexibilité et de règles d'exception dans les législations.⁴³

Formes de collaboration

Selon l'impact de la collaboration sur le programme et d'autres considérations d'ordre pratique, les formes de collaboration peuvent se dérouler dans le cadre d'une collaboration informelle ('collaboration' en Communauté française), d'une convention bilatérale ou multilatérale entre les institutions ('co-organisation' en Communauté française) ou elles sont couvertes juridiquement par une diplomation double, multiple ou conjointe ('co-diplomation' en Communauté française).⁴⁴ Nous en détaillons les exemples ci-dessous :

- Développement conjoint de matériel didactique, de contenus, de formes de travail, etc. au niveau des cours (souvent élaboré en préalable à une collaboration plus structurée).
- L'échange d'étudiant-e-s peut se faire au niveau de cours distincts, par exemple pour des cours de spécialisation pour lesquels l'expertise doit être plutôt recherchée à l'extérieur, et au niveau (de parties) du programme, par exemple en cas d'échanges Erasmus au cours desquels les étudiant-e-s suivent (une partie de) leur programme dans un autre établissement et y sont aussi évalués et cotés.

« L'Erasmus Belgica est un projet de collaboration entre les Communautés flamande, française et germanophone pour promouvoir la mobilité des étudiant-e-s de l'enseignement supérieur entre les différentes communautés de Belgique. Les institutions concluent des accords bilatéraux avec des institutions partenaires des autres communautés. L'étudiant-e séjourne dans une institution d'accueil de l'autre communauté pour une période allant de trois mois minimum à un an maximum et reçoit une bourse Erasmus Belgica. L'institution d'origine reconnaît les cours suivis avec succès dans l'institution de l'autre communauté. »⁴⁵

- L'engagement de professeur-e-s invité-e-s pour l'ensemble ou une partie d'un cours est une forme très courante de collaboration. Dans le cadre d'une collaboration entre institutions, on peut également choisir d'organiser tous les cours au sein d'un même établissement, seul-e-s les professeur-e-s ayant alors à se déplacer. Les cours prennent dès lors souvent la forme de modules intensifs afin de limiter les déplacements.

L'ancienne VAO « *Vrouwenstudies* » fut organisée selon cette formule. La plupart des professeur-e-s issu-e-s des différentes universités flamandes se déplaçaient à Anvers où étaient organisés les cours.

- En cas d'enseignement à distance, les étudiant-e-s des deux établissements suivent le même cours, voire des parties plus conséquentes du programme. Les cours se donnent alors sous

forme de vidéo-conférences, ou par le biais de plates-formes numériques d'apprentissage. Les étudiant-e-s peuvent alors suivre les cours de manière autonome.

- En cas de programmes parallèles, un programme est organisé dans chaque institution. Ces programmes se déroulent toutefois complètement ou largement en parallèle, permettant ainsi l'échange d'étudiant-e-s et/ou de professeur-e-s. Les étudiant-e-s qui s'inscrivent à une formation peuvent choisir librement de suivre une partie de leur programme dans un établissement partenaire ou de suivre l'entièreté de leur cursus au sein de leur propre institution.

« La collaboration actuelle entre la VUB et l'UA dans le cadre du master en « *Politologie* » en est un exemple. Pour ce master, l'UA et la VUB ouvrent plusieurs cours à leurs étudiant-e-s réciproques. Les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'UA peuvent, s'ils/elles le souhaitent, suivre plusieurs cours à la VUB et inversement (après inscription formelle dans l'autre université). Cette collaboration est couverte juridiquement par un contrat (signé par les recteurs) entre les deux institutions, comprenant une annexe qui est adaptée chaque année en fonction des modifications de cours, d'intitulés de cours et de titulaires. La motivation de cette collaboration est d'exploiter la complémentarité entre les départements. Naturellement, cela entraîne un coût de coordination (échange des points, administration et flux d'informations). »⁴⁶

- Le cursus complémentaire est la forme la plus poussée de collaboration. Dans ce cas, les établissements qui collaborent élaborent un seul et même programme dont chaque cours est organisé à un seul endroit. L'ULB et l'UCL collaborent sur cette base dans le cadre du master en logopédie.⁴⁷
- Dans le cadre d'une collaboration, il est toutefois également possible de proposer une combinaison d'éléments parallèles et complémentaires dans le programme de formation. Dans le cas d'une collaboration entre de nombreuses institutions partenaires, il arrive souvent qu'un certain nombre de cours obligatoires soit organisé dans une institution bien précise (souvent l'institution coordinatrice). Parallèlement, les institutions partenaires organisent chacune un programme de cours à option ou un module de cours de spécialisation parmi lesquels les étudiant-e-s peuvent choisir. Le mémoire et le stage peuvent généralement être présenté/suivi dans l'établissement de son choix.⁴⁸

33

Conclusions

Depuis la signature de la déclaration de Bologne en 1999, l'enseignement est soumis à un large processus de restructuration, que ce soit en Communauté flamande ou en Communauté française. L'Espace Européen d'Enseignement Supérieur prend peu à peu forme.⁴⁹ Les institutions d'enseignement supérieur sont ainsi invitées à rechercher les meilleurs accords de collaboration, au-delà des accords de coopération institutionnelle et des frontières linguistiques et nationales, compte tenu de la complémentarité et de la densification des connaissances.⁵⁰ Ces formes de collaboration s'avèrent également importantes pour le monde de l'entreprise dans un contexte économique mondial.⁵¹

Il est certain qu'une tendance vers davantage de collaboration interuniversitaire et/ou intercommunautaire entre institutions d'enseignement supérieur est apparue au cours des dernières années. Les instances politiques et législatives accordent de plus en plus d'attention à la pratique de telles

collaborations et essaient également de les soutenir et de leur donner une forme juridique.⁵² Cette évolution positive n'empêche cependant pas les institutions de se montrer pragmatiques face aux ambiguïtés qui subsistent dans la législation.

La possibilité de créer sur le plan légal un master intercommunautaire en études de genre ressort clairement de notre étude. Mais une collaboration au niveau de la diplomation ne s'avérera pas chose évidente. En raison des différences de législations constatées, une diplomation double, multiple ou conjointe – c'est à dire une collaboration substantielle au niveau des cours du programme – entre les deux communautés du pays est en effet comparable à une collaboration avec une institution étrangère. Les législations linguistiques sont par contre assez convergentes et ne constituent pas un obstacle en soi. A l'inverse, les différences dans l'organisation de l'enseignement supérieur (cf. chapitre 3, p. 29) pourraient rendre complexe la création d'un master belge commun en études de genre.

De nombreuses formules de collaboration sont toutefois possibles, avec un impact certes plus limité sur l'organisation du programme. Une telle forme de collaboration plus souple et un peu moins structurelle (par exemple, l'ouverture de certains cours aux échanges d'étudiant-e-s, une collaboration sur le plan du développement du programme, la mobilité des professeur-e-s) sous-entend quoi qu'il en soit une formation dans les deux communautés (et, par conséquent, une diplomation par communauté). Dans ce cas, l'élaboration d'un accord de collaboration entre les universités concernées semble suffisante. Cette donnée importante doit être prise en considération lors de l'élaboration d'un projet concret de master en études de genre. D'autres points à prendre en compte sont notamment l'évolution – en Flandre – vers une généralisation du master de 120 ECTS et l'intégration obligatoire d'une finalité professionnalisante dans un tel master (cf. chapitre 3, p. 27).

34

Enfin, les nombreux entretiens menés dans le cadre de cette étude ont révélé le poids tout aussi important d'une approche créative, d'une base solide de confiance mutuelle et de l'existence d'objectifs communs entre les acteurs concernés.

4

Paramètres de contenu

Introduction

Dans ce chapitre, nous examinerons l'offre existante d'enseignement en études de genre en Belgique. Nous verrons dans quelle mesure on peut parler d'une institutionnalisation – ou d'une éventuelle 'désinstitutionnalisation' – de ce domaine d'études. Nous comparerons les deux communautés afin de montrer à quel niveau de formation se situe l'offre et quelles sont les thématiques couvertes. Nous concluons par quelques réflexions sur les options à envisager pour un futur master.

Le niveau auquel se situe l'offre existante de cours⁵³

Communauté française

En Communauté française, la plupart des cours de genre sont enseignés au niveau du master. Quelques-uns (comme certains cours de la mineure en « *études de genre* » à l'UCL) sont accessibles à la fois au niveau du bachelier et à celui du master. Au niveau du bachelier, ceux-ci sont alors généralement suivis dans la discipline à laquelle ils sont rattachés ou dans le cadre de la mineure ; au niveau du master, ils sont accessibles en tant que cours à options pour les étudiant-e-s souhaitant s'ouvrir au genre, mais aussi à une autre discipline. Quelques cours relèvent de masters complémentaires, que ce soit en droit ou en développement.

Au niveau du bachelier

Les cours sont peu nombreux et se concentrent autour de certaines disciplines. Il s'agit principalement de cours introductifs à la matière, fortement ancrés dans la discipline au sein de laquelle ils sont enseignés.

Les cours étant peu nombreux à ce niveau, peu d'étudiant-e-s bénéficient à ce stade d'une sensibilisation au genre. Notons l'existence à l'UCL d'une mineure en « *études de genre* » au niveau du bachelier, qui permet d'alimenter l'offre en genre dans divers masters.

La plupart des cours reprenant le genre dans leur intitulé visent l'introduction au genre dans quelques disciplines, comme '*Droit et genre*' à l'UCL ou '*Histoire du genre*' à l'ULB. Un cours plus général évoquant largement le genre est '*Sociologie des rapports sociaux*' (ULB). On observe également la présence de quelques séminaires, dont certains sont structurellement consacrés aux études de genre dans le cadre de la mineure. Pour les autres, il s'agit de séminaires d'anthropologie ou de sociologie politique (suivis par les étudiant-e-s en droit aux FUSL), consacrés certaines années au genre par les enseignant-e-s. Ces cours fondamentaux n'étant enseignés qu'au niveau du bachelier, nous ne les envisagerons pas comme cours potentiels pour un master en études de genre.

De manière générale, à l'exception des 30 heures annuelles de cours données dans le cadre de la mineure en « *études de genre* » à l'UCL, les cours de bachelier restent très ancrés dans une discipline bien spécifique. En Communauté française, le genre ne semble pas encore être reconnu comme légitime en tant que domaine favorisant l'interdisciplinarité.

Au niveau du master

Les cours sont, comme pour le bachelier, souvent attachés à une discipline spécifique : '*Sociologie de la famille*', '*Women Writers*' ou '*Gestion de la diversité*', etc.

A l'inverse des cours de bacheliers plus aisément repérables et moins nombreux, on dénombre beaucoup de cours de genre au niveau du master qui sont assez peu visibles, le terme genre n'étant pas toujours stipulé dans l'intitulé du cours. On trouve cependant quelques cours clairement fléchés 'genre', 'femmes' ou 'égalité', tels que '*Genre et politique*' à l'ULB ou encore '*Genre et développement*' et '*Genre et sociétés*' à l'UCL. Pour certains cours généraux, seuls les descriptifs dans les catalogues de cours indiquent qu'ils traitent de façon plus ou moins substantielle de questions de genre. Cette situation ne nous permet par conséquent pas de les recenser pour les institutions dont les catalogues de cours n'offrent pas de descriptif.

Au niveau du doctorat

La reconnaissance en 2010 du groupe de contact FNRS « *Le genre : des théories aux stratégies de recherche* » peut être considérée comme une avancée significative en Communauté française. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un enseignement en genre ancré dans les universités, les doctorant-e-s bénéficient toutefois aujourd'hui de la possibilité d'apprendre à maîtriser les outils des études de genre en participant à des séminaires interuniversitaires encadrées par des expert-e-s.

Communauté flamande

En Communauté flamande, la plupart des cours faisant explicitement mention du genre se situent au niveau du master, mais on observe également quelques cours de bachelier. Au niveau du doctorat (PhD), quelques cours en études de genre mettant l'accent sur la théorie et la méthodologie (féministes) ont également été créés récemment.

Au niveau de bachelier

Les étudiant-e-s peuvent suivre un cours général d'introduction aux études de genre à la VUB et à la K.U.Leuven. Le cours de la VUB met l'accent sur le développement des études de genre et féministes comme discipline scientifique, ainsi que sur les différents courants et les différentes approches théoriques. Le cours de la K.U.Leuven insiste davantage sur le caractère interdisciplinaire des études de genre. Ces cours sont accessibles (comme cours à option) à des étudiant-e-s (de bachelier et de master) d'un grand nombre de disciplines. Il convient de souligner que, contrairement à la situation en Communauté française, ces cours reconnaissent les études de genre comme discipline scientifique à part entière, sans les relier systématiquement à une autre discipline.

A ce niveau, on recense également, comme en Communauté française, des cours visant l'introduction au genre dans quelques disciplines spécifiques. C'est notamment le cas du cours '*Queer Fiction – English literary texts*' dispensé à l'UA aux étudiant-e-s en littérature. Dans le cadre de la mineure « *Cultuur en diversiteit* » organisée à l'UGent, quelques cours de genre traitent de thèmes connexes avec une perspective anthropologique, par exemple '*Gender en culturele diversiteit*' ou encore '*Sexualiteit en globalisering*'.

Au niveau du master

On relève une dizaine de cours reprenant les termes 'gender', 'diversiteit/diversity' ou 'vrouwenstudies' dans leur intitulé. En voici une liste non exhaustive, à titre d'exemple : '*Gender, diversity and politics*' à la VUB, '*Recht en gender*' ou '*Media en gender*' à l'UGent, '*Geschiedenis van lichaam, gender en seksualiteit*' à l'UA, '*Diversity, equality and inclusion in organisations*' à l'UHasselt et '*History of gender and class in Europe*' ou '*Vrouwenstudies, religie en theologie*' à la K.U.Leuven.

Même si les universités flamandes proposent un certain nombre de cours de master abordant le genre ou offrant une perspective de genre plus ou moins substantielle, on remarque, comme en Communauté française, l'absence de cours centrés spécifiquement sur les études de genre et la théorie féministe, les cours cités ci-dessus se situant en effet toujours au sein d'une discipline spécifique. Soulignons enfin que les universités flamandes proposent beaucoup plus de cours donnés en anglais que les universités francophones.

Au niveau du doctorat

La K.U.Leuven organisa, au cours de l'année académique 2009-2010, un cours *PhD* intitulé '*Feminist Theory*' qui pouvait être suivi par des doctorant-e-s de diverses disciplines. La demande introduite auprès de l'université pour l'obtention un code pour le cours permettant son ancrage dans l'offre de cours pour les doctorant-e-s ne fut pas accueillie positivement si bien que ce cours fut supprimé. En revanche, un séminaire de recherche en genre ('*Gender research seminar*') destiné aux doctorant-e-s se poursuit à l'UGent depuis l'année 2009-2010. Ce cours s'adresse aux doctorant-e-s appartenant à la *Doctoral School of Arts, Humanities and Law* et à la *Doctoral School of Social and Behavioural Sciences*, mais peut également être suivi par des étudiant-e-s de master de niveau avancé (cf. chapitre 7, p. 90).

39

Le niveau d'institutionnalisation de l'offre existante

L'enseignement en études de genre se développe dans la plupart des institutions au sein de disciplines dans lesquelles des chercheur-e-s sont aussi actifs/ves dans le domaine des études de genre. En ce sens, le lien recherche-enseignement est garanti. Les cours ne sont toutefois pas ancrés dans le programme et ils sont nombreux à disparaître lorsque l'enseignant-e quitte l'université, ce qui souligne a priori le faible taux d'institutionnalisation du genre dans les institutions d'enseignement supérieur en Belgique.

Communauté française

Depuis quelques années, des initiatives se sont multipliées en vue d'une institutionnalisation des études de genre dans les universités de la Communauté française. Cependant, malgré la création de mineures et d'options en études de genre, ces initiatives n'ont pas donné lieu à un véritable ancrage des études de genre, car elles reposent essentiellement sur le travail bénévole des enseignant-e-s. Cette relative institutionnalisation des études de genre ne fait ainsi que masquer la précarité générale.

Nous présentons ci-dessous une liste des initiatives ayant vu le jour dans la foulée de l'application de la 'réforme de Bologne' :

- Au niveau du bachelier à l'UCL, les étudiant-e-s peuvent suivre, parallèlement à leur discipline principale, des mineures de 30 ECTS. La mineure en « *études de genre* » fut créée en 2005. Elle

permet aux étudiant-e-s d'élargir leurs connaissances en intégrant « une réflexion critique sur la place de l'homme et de la femme dans la société ». ⁵⁴ Cette mineure propose un séminaire et un cours d'introduction aux études de genre, communs à la trentaine d'étudiant-e-s de BA2 inscrit-e-s chaque année dans la mineure, ainsi qu'une série de cours à option (par exemple '*Droit et genre*', '*Genre et religion*', '*Genre et sociétés*') abordant le genre ou une perspective de genre de façon plus ou moins substantielle. Au total, l'offre de cours figurant au programme représente 91 ECTS. ⁵⁵ Seules 30 heures annuelles de cours (6 ECTS) ont été créées pour la mineure. Le reste des cours a profité du remaniement des cahiers des charges des cours avec la 'réforme de Bologne'. Le succès de la mineure en études de genre est certain et ne se dément pas. Elle reste toutefois fragile en raison de son caractère interfacultaire et du manque de centralisation qui en découle : la coordinatrice est philosophe, la mineure est ancrée en sciences politiques et dépend de cours provenant du catalogue de différentes facultés tandis que les étudiant-e-s proviennent de diverses sections. ⁵⁶

- Toujours à l'UCL, il est possible de suivre une option de 15 ECTS « *Parenté, famille et genre* » au sein du master de 120 ECTS en « *Anthropologie* ». Sur un total de 36 ECTS, les étudiant-e-s peuvent choisir ces 15 ECTS parmi des cours tels que '*Genre et développement*', '*Sociologie de la famille et du couple*', '*Histoire de la famille et de la sexualité*', et d'autres cours plus ou moins centrés sur le genre. ⁵⁷
- Dans la finalité spécialisée du master en « *Sciences de la population et du développement* » à l'UCL, les étudiant-e-s ont théoriquement la possibilité de suivre 30 ECTS en « *Genre et développement* » sur une offre totale de 58 ECTS. ⁵⁸ Il s'agit ici plutôt d'un échec de l'institutionnalisation car cette option s'inscrivait dans un master européen francophone en genre et développement et correspondait au semestre que les étudiant-e-s passaient en Belgique dans le cadre de ce master. Malheureusement, l'initiative a avorté faute de reconnaissance et de moyens, notamment européens, censés financer la mobilité. Les cours figurent bel et bien au programme mais l'option est donc 'en stand-by', dans l'attente d'un soutien qui permettrait au master européen de voir le jour. ⁵⁹
- A l'ULB, le master en histoire à finalité approfondie offre un module de 15 ECTS en « *études de genre* » ⁶⁰, dont les trois cours sont obligatoires pour les étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce module. Il s'agit d'un cours d'anthropologie ('*Contacts de culture*'), d'un cours de sciences politiques ('*Genre et politique*') et d'un cours de sociologie ('*Sociologie des rapports sociaux*'). Ces enseignements préexistaient à la création du module. On peut parler ici de continuité de la formation car les étudiant-e-s d'histoire sont sensibilisé-e-s dès le bachelier aux problématiques de genre grâce au cours d'*Histoire du genre*'.
- A l'ULg enfin, des professeures du FER ULg, une association d'enseignantes et de chercheuses de l'ULg réunies autour des études femmes et de genre ⁶¹, proposent depuis 2007 une option « *gender studies* » au sein du master en langues germaniques à finalité approfondie. Malgré un programme très solide, l'option de 20 ECTS n'est jamais parvenue à attirer suffisamment d'étudiant-e-s, probablement car il s'agissait d'une petite niche. En effet, peu de germanistes suivent la finalité approfondie, caractérisée de plus par une forte concurrence entre les options. Le départ à la retraite de la responsable de ce projet a signé sa fin à la rentrée académique 2010.

Cette formation faisait pourtant état d'une belle collaboration entre enseignant-e-s autour d'un cours donné par plusieurs d'entre elles : *'Apports de l'analyse genre dans l'approche de phénomènes culturels, historiques et sociaux'*. S'y ajoutaient des cours de littérature mais aussi, par exemple, un cours de sociologie et un cours intitulé *'Théories féministes du cinéma'*.⁶²

- Une autre expérience met en exergue la capacité des académiques francophones à se mobiliser et à lancer des dynamiques. Grâce à l'impulsion et au soutien financier de la coopération au développement belge (Wallonie-Bruxelles International), un master complémentaire en « *Genre, institutions et société* » a été lancé à l'Université Lumière de Bujumbura au Burundi avec la collaboration, côté belge, de l'UCL.⁶³ De nombreux/ses académiques issu-e-s de diverses universités belges se sont alors engagé-e-s dès 2009 et se sont rendu-e-s sur place pour dispenser des cours.
- Outre les démarches inhérentes au parcours académique classique, une formation continue en « *Sexualité, Genre et Société* » a bien failli voir le jour en 2008 à l'ULB. Cette formation devait être constituée de 5 modules, dont l'un explicitement consacré au genre : *'Sexualité et genre'*, *'Sexologie clinique'*, *'Sexualité et droit'*, *'Sexualité et psychologie'*, *'Santé publique'*. L'attrait de cette formation continue fut altéré par le prix des frais d'inscription, s'élevant à près de 3.000€ pour l'ensemble de la formation ; le module *'Sexualité et genre'* revenant quant à lui à près de 500€. Malgré les aides financières octroyées par la Communauté française, les frais d'inscriptions sont restés particulièrement dissuasifs : même si les conférences d'ouverture furent organisées, la formation fut annulée en raison du peu d'inscrit-e-s, et seul subsiste aujourd'hui le module *'Sexologie clinique'*.

Malgré une certaine précarité des études de genre en Communauté française, la tendance est celle d'une marche vers l'avant, si l'on prend comme point de comparaison le peu de cours 'fléchés' 'genre' encore recensés il y a une dizaine d'années. Toutefois, il faut souligner l'échec de certaines initiatives en dépit de la bonne volonté des forces vives en présence.

Communauté flamande

En Flandre, à l'inverse, force est de constater un certain recul. En 2006, la VAO « *Vrouwenstudies* », une formation continue interuniversitaire en études sur les femmes, a dû cesser faute de moyens financiers. Cette formation accueillait depuis plus de dix ans des étudiant-e-s de tous horizons autour d'une série de cours sur le genre et sur les femmes au sein de disciplines traditionnelles variées (histoire, politique, médias, droit, littérature).

« En 1994, la formation académique continuée (VAO : Voortgezette Academische Opleiding Vrouwenstudies) a vu le jour suite à un accord administratif entre les universités d'Anvers, de Bruxelles, de Gand, d'Hasselt et de Louvain. L'expertise en genre présente dans ces universités a alors été rassemblée pour créer une formation en 'vrouwenstudies' au niveau de la licence, avec l'UA (Centrum voor Vrouwenstudies) comme institution d'accueil. L'engagement des universités dans la formation est toutefois resté limité : engagement d'un-e enseignant-e employée à 20% seulement et non-respect de certains engagements. En effet, l'accord administratif stipulait que les universités devaient payer les frais de déplacement des enseignant-e-s et que ceux/celles-ci pourraient inscrire les cours qu'ils/elles donnaient dans le cadre de la VAO dans leur curriculum (c'est-à-dire qu'ils/elles pourraient les faire apparaître comme charges de travail), mais ces engagements ne furent pas respectés pour tou-te-s les enseignant-e-s concerné-e-s. »⁶⁴

En 2000, la ministre flamande de l'Égalité des chances de l'époque accorda un subside pour l'encadrement administratif de la formation et pour l'octroi de crédits de travail (ETP) aux enseignant-e-s. Le Ministère mit cependant fin au financement en décembre 2006, estimant qu'il revenait désormais aux universités de prendre le relais et de veiller à l'ancrage des études de genre en leur sein. Cette option ne fut pas retenue par les universités flamandes, et l'institutionnalisation des études de genre construite pendant de longues années en Flandre prit ainsi brusquement fin.

Malgré son statut précaire, la formation avait pourtant « produit toute une génération d'expert-e-s dans le domaine de l'égalité des chances et des questions de genre. Un grand nombre de diplômé-e-s ont ainsi travaillé par la suite au sein d'organes politiques ou dans des cabinets, ou ont effectué un doctorat sur des sujets relatifs au genre. D'autres encore ont fait fructifier sur le terrain les connaissances théoriques acquises, que ce soit dans l'enseignement, le secteur socioculturel, les syndicats, les ONG, les organisations professionnelles de femmes, les entreprises, etc. »⁶⁵

Suite à la publication d'une lettre ouverte rédigée par Sophia qui récolta plus de 1000 signatures, les ministres de l'Égalité des chances et de l'Enseignement proposèrent un subside aux universités dans le but de « contribuer à l'ancrage au sein des programmes d'enseignement de l'expertise présente dans les universités dans le domaine du genre et de la diversité ». Cette subvention (au total 48.000€ répartis sur les années académiques 2007-2008 et 2008-2009) prit fin après deux ans. Ce financement devait être complétés par des fonds propres des universités.⁶⁶ Le succès de cette action fut mitigé, variant fortement selon les universités.

Si des cours en études de genre existent toujours en Flandre, aucune démarche structurelle ne semble à l'heure actuelle se dégager pour les rendre visibles, les réunir ou les systématiser. On pourrait toutefois considérer que la mineure « *Cultuur en diversiteit* » à l'UGent constitue une tentative dans ce sens.

A côté des démarches ancrées dans le parcours académique classique, il faut relever le « *Postgraduaat diversiteitsmanagement* » dispensé à la K.U.Leuven. Cette formation aborde les questions de genre et de diversité et consacre notamment un module complet – pouvant être suivi séparément – aux questions de genre. Le genre y est abordé en tant que variable de la diversité, tel un groupe cible comme les autres. Le *postgraduaat* (équivalent de la formation continuée en Communauté française) vise essentiellement les personnes professionnellement actives.

Contrairement aux idées reçues, le Steunpunt Gelijkekansenbeleid (UA et UHasselt) ne propose aucune formation en tant que consortium académique pour la recherche relevant de la politique.

Les thématiques abordées en matière de genre

Les cours proposés actuellement reposent essentiellement sur le travail de recherche des enseignant-e-s sensibles aux questions de genre. L'intérêt personnel et l'expertise de recherche des enseignant-e-s permettent ainsi, dans la mesure du possible, d'ouvrir les cours de certaines disciplines à une perspective de genre.

Communauté française

En Communauté française, les cours traitant entièrement ou en partie du genre s'inscrivent généralement dans des thématiques ou disciplines classiques. On observe ainsi des pôles attachés aux disciplines suivantes : droit, sociologie, anthropologie et histoire. Il existe également quelques cours

plus marginaux d'économie et de gestion qui reposent sur deux grandes figures, l'une à l'ULB et l'autre à l'ULg.

On remarque toutefois l'émergence de thématiques plus novatrices. Citons par exemple le pôle 'développement', abordé prioritairement du point de vue de la société et de la démographie, mais également du point de vue politique. Ce pôle est essentiellement concentré à l'UCL, même si la thématique est également présente ailleurs. La sexualité est également au cœur des préoccupations, avec des cours de sociologie, d'anthropologie et de psychologie. Ces cours sont un peu plus nombreux à l'UCL, mais l'expertise en termes de recherche (avec l'Atelier genre(s) et sexualité(s) et la Plate-forme normes, genre et sexualité), est bien représentée à l'ULB, même si ces thématiques n'y ont pas encore émergé au niveau des cours.

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, on constate dans les deux communautés du pays un manque éloquent de cours traitant du genre dans les sciences exactes. Nous n'avons pu en recenser qu'un petit nombre, comme les cours sur le genre et la sexualité dispensés à l'ULg dans le cadre du master en santé publique (*'Education à la vie affective et sexuelle au cours de la vie'*, *'Représentation de la santé et approche interculturelle'*, etc.). Il est possible que d'autres cours de ce type existent, mais leur intitulé ne faisant pas mention du terme genre, ils n'apparaissent pas en tant que tels dans les catalogues de cours.

Les cours de master abordant le genre croisent des thématiques qui reviennent de façon récurrente dans un grand nombre de disciplines : famille, couple, travail, religions, reproduction et, nous l'avons vu, sexualité et développement. Quant aux cours traitant spécifiquement d'études de genre dans une optique interdisciplinaire, à savoir *'Introduction interdisciplinaire aux études de genre'* et *'Séminaire interdisciplinaire en études de genre'*, ils font tous deux partie de la mineure en études de genre (bachelier) de l'UCL.

Si l'on cherche à compiler les cours de master par thématique, quatre grands axes se dégagent en Communauté française.

- Un premier axe, représenté au sein de presque toutes les universités, peut être identifié autour de la sociologie et de l'anthropologie, avec des cours autour du thème 'genre, famille et sexualité';
- Un deuxième axe se dessine autour des sciences politiques et du développement. Il comprend des cours de l'UCL (développement) et de l'ULB (politique);
- Un grand nombre de cours peut ensuite être regroupé autour d'un troisième axe : 'histoire, culture et représentations'. On y retrouve des cours de littérature et de cinéma (ULg), des cours d'anthropologie (séminaires à l'ULB et aux FUSL notamment) et aussi de sciences des religions à l'ULg et à l'UCL. L'expertise en histoire du genre est bien présente à l'ULB mais, en termes d'enseignement, elle est concentrée essentiellement au niveau du bachelier ;
- Enfin, un quatrième axe inclut des cours en droit et en sciences du travail. Il regroupe principalement des cours de droit dispensés dans le cadre de masters complémentaires (masters complémentaires en droit social et en droits de l'homme). Il inclut aussi un cours sur la diversité (ULg) et celui de *'Gender Economics'* (ULB). L'expertise en droit et genre est également présente à l'UCL avec un cours de bachelier.

Communauté flamande

En Communauté flamande, les cours relevant des études de genre se situent principalement dans trois domaines d'enseignement : les sciences politiques et sociales (y compris les sciences économiques et l'anthropologie), les langues et lettres (y compris les sciences de la communication) et l'histoire (y compris l'histoire de l'art). On peut également recenser, dans une moindre mesure, des cours dans les disciplines suivantes : psychologie, pédagogie, philosophie, sciences des religions et sciences juridiques.⁶⁷

Si la plupart des cours en genre concernent les domaines précités, on relève toutefois de nouvelles tendances qui se manifestent au sein de différentes disciplines :

- Ainsi, le genre est aujourd'hui davantage enseigné selon une approche intersectionnelle et/ou liée à la diversité. On peut par exemple citer les cours de master '*Gender, diversity and politics*' (VUB), '*Diversity, equality and inclusions in organizations*' (UHasselt), '*Gender, religie en diversiteit in cross-cultureel perspectief*' (K.U.Leuven) et '*Gender en culturele diversiteit*' (UGent). Cette approche n'est pas aussi développée en Communauté française.
- Une autre tendance est l'émergence de cours traitant de religion et de multiculturalisme selon une perspective de genre. On peut supposer que la poussée de ces thématiques – diversité, religion et multiculturalisme – est liée aux débats actuels au sein des mouvements de femmes et de la politique d'égalité des chances en Flandre.
- En outre, se profile en Flandre un mouvement de rattrapage vis-à-vis la Communauté française concernant l'enseignement autour de la sexualité et du corps. Le cours de bachelier '*Seksualiteit en globalisering*' (UGent) et les cours de master '*Geschiedenis van lichaam, gender en seksualiteit*' (UA) et '*Cultuurgeschiedenis na 1750 : debatten en praktijken*' (K.U.Leuven) en sont de bons exemples.

44

En Communauté flamande, les cours de master recensés autour de thématiques spécifiques et reflétant les nouvelles tendances peuvent être regroupés autour de plusieurs axes :

- Un premier axe concerne l'histoire du genre et de la sexualité, avec un séminaire de recherche à l'UGent et divers cours à la K.U.Leuven et à l'UA ;
- Un deuxième axe se situe autour de la thématique 'médiat et culture', avec une approche liée à l'histoire, aux sciences de la communication et à la sociologie ;
- Un troisième axe que l'on pourrait intituler 'droit, religion et multiculturalisme', cible les questions sociales émergentes ;
- Enfin, un quatrième axe centré sur la politique, est lié aux sciences de l'administration et permet d'intégrer les cours sur la diversité.

Conclusions

Les cours de genre existent donc bel et bien, tant en Communauté française qu'en Flandre. On constate de plus depuis quelques années une certaine effervescence en Communauté française, qui fait écho à l'offre de cours de genre en Flandre dont l'ancrage est plus ancien, mais qui a pâti de l'arrêt de la VAO « *Vrouwenstudies* ».

On observe en outre une grande cohérence au sein de chaque communauté, avec la concentration et le regroupement de cours liés à des disciplines spécifiques de chaque côté de la frontière linguistique. Ces constatations sont de bon augure pour la création d'un master intercommunautaire en études de genre, d'autant plus que l'offre de cours est importante au niveau du master ; le manque de cours au niveau du bachelier restant bien sûr à déplorer.

Outre les cours dont l'intitulé annonce clairement l'approche de genre, un certain nombre d'enseignements dont les descriptions dans les catalogues de cours apprennent qu'ils abordent ces questions, ne peuvent être identifiés comme tels en raison de leur intitulé. Il est par conséquent difficile d'en dresser des listes exhaustives, mais ils pourraient éventuellement venir enrichir l'offre de cours d'un master en études de genre.

Les thématiques principalement abordées dans les cours recensés diffèrent des deux côtés de la frontière linguistique. Dans le cas d'une collaboration intercommunautaire, cette situation pourrait se révéler être un atout et engendrer une grande richesse. Cette diversité pourrait bénéficier à la mobilité des étudiant-e-s qui pourront se confronter dans l'autre communauté à des sujets qui ne seraient que peu ou pas abordés dans la leur.

Soulignons encore pour conclure que malgré l'expertise en études de genre existant indubitablement dans la plupart des universités belges et le lien de qualité entre la recherche et l'enseignement, aucun-e académique n'a encore été nommé-e sur des postes spécifiquement étiquetés 'études de genre'. On ne compte en outre que quelques cours structurellement repris dans les programmes et/ou dans la charge de cours de certains professeur-e-s. Il en résulte une grande incertitude quant à l'avenir de ces études, à laquelle pourrait palier la création d'un master en études de genre.

5

Paramètres institutionnels

Introduction

Ce chapitre offre un aperçu des résultats des enquêtes menées auprès des étudiant-e-s et des acteurs et actrices du monde du travail concernant l'attrait et l'intérêt d'un master en études de genre en Belgique. En guise de conclusion, nous présenterons quelques lignes directrices dégagées de cette étude de marché et intéressantes pour la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique.

49

Enquête auprès des étudiant-e-s

Volet étudiant-e-s de bachelier et de master⁶⁸

Le questionnaire a été complété par 404 étudiant-e-s belges de bachelier et de master ayant suivi un cours en études de genre ou en rapport avec le genre durant le deuxième semestre de l'année académique 2009-2010. Parmi ceux/celles-ci, 42% (168) sont plutôt d'accord et 22% (89) sont tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle leur formation n'est pas complète sans connaissances en matière de genre. 56% (219) des étudiant-e-s interrogé-e-s souhaiteraient suivre davantage de cours de genre, en particulier celles et ceux désirant écrire un travail ou un mémoire sur le genre, s'engager socialement ou travailler au sein d'une profession en rapport avec le genre.

Pas moins de 50% (70) des étudiant-e-s francophones et 44% (95) des étudiant-e-s néerlandophones interrogé-e-s envisageraient de suivre un master en études de genre si celui-ci était créé. L'analyse de résultats ci-dessous est par conséquent centrée sur les réponses de ces étudiant-e-s. Les étudiant-e-s en Philosophie et Lettres, en Sciences sociales et politiques et en Communication sont davantage enclin-e-s à envisager un master en études de genre que celles et ceux d'autres orientations. 60% (32) du premier groupe et 53% (87) du deuxième groupe d'étudiant-e-s ont respectivement répondu 'tout à fait' ou 'peut-être' à cette question.

Les étudiant-e-s potentiel-le-s en études de genre ont en moyenne 23 ans, sont passionné-e-s par le thème du genre, estiment que leur formation n'est pas complète sans connaissances en matière de genre et désirent aussi s'engager socialement. Ils/elles plébiscitent de préférence les cours théoriques

(concepts, théorie féministe et épistémologie) et les cours autour de la diversité, et sont en faveur de la possibilité de choix individuels et d'une certaine flexibilité dans l'élaboration du programme.

69% (113) des 165 étudiant-e-s qui envisageraient de suivre un master en études de genre si celui-ci était créé, estiment très important d'être davantage conscientisé-e-s à l'égalité des chances et aux questions de genre. D'autres aspects considérés comme très importants sont le développement d'une attitude critique et autocritique, la capacité d'appliquer des connaissances dans des situations concrètes et la faculté de démontrer l'importance du genre dans les rapports de force et la politique. La capacité d'analyser l'interaction entre le genre et d'autres formes d'inégalité telles que la classe, l'ethnicité, l'orientation sexuelle et l'âge est une autre compétence que 59% (96) des étudiant-e-s intéressé-e-s souhaitent développer.⁶⁹

55% (90) des étudiant-e-s suivraient le master pour s'engager ensuite dans une carrière sociale. Un pourcentage important des étudiant-e-s qui envisagent de suivre un master en études des genres, à savoir 47% (78), n'ambitionne pas de profession spécifique.⁷⁰ 43% (71) envisageraient de se consacrer à la recherche à l'issue du master, et 44% (70) de travailler en tant que consultant-e autour de matières liées à l'égalité des chances et au genre.

Un pourcentage remarquablement élevé de 44% (71) des étudiant-e-s désireux/ses de suivre un master en études de genre envisagent de suivre éventuellement un master en études de genre à l'étranger si celui-ci n'est pas proposé en Belgique. Ce pourcentage est encore plus élevé si l'on ne tient pas compte des étudiant-e-s qui n'ont pas encore de projet concret pour la poursuite de leurs études.

50 La majorité opte pour une formation de master complémentaire, tant chez les étudiant-e-s néerlandophones, 47% (43), que chez les étudiant-e-s francophones, 52% (35). La différence avec le choix d'un master d'un an est minime, du moins du côté flamand. 46% (42) des étudiant-e-s néerlandophones donnent la préférence à un master d'un an contre 35% (24) des étudiant-e-s francophones. C'est le master de deux ans qui rencontre le moins de succès pour les deux groupes linguistiques, 20% (15).

Par ailleurs, les étudiant-e-s se montrent plutôt réticent-e-s à la perspective de suivre des cours dans différentes universités belges, ainsi qu'à celle d'une formation entièrement dispensée en anglais. Ils/elles se montrent par contre favorables à l'idée de suivre un stage (en Belgique ou à l'étranger) et/ou un échange Erasmus.

Volet doctorant-e-s et chercheur-e-s scientifiques

Aperçu de la situation actuelle des études de genre en Belgique

Environ la moitié des 43 doctorant-e-s et/ou chercheur-e-s interrogé-e-s travaillant pour le moment sur le genre ont été initié-e-s au genre pendant leur formation, bien que de manières très diverses.

L'intérêt pour le genre chez les plus jeunes participant-e-s aux focus groupes a principalement été éveillé en suivant un cours introductif sur le genre ou un cours de leur propre discipline (souvent comme cours à option) abordant les questions de genre. Il s'agit principalement de cours dépendant fortement de l'engagement et de l'intérêt personnel de professeur-e-s, figures de proue des études de genre dans leur institution. Une doctorante déclare : « Dans ma formation, le genre fut abordé parce que je suivais les cours de John Vincke (...) Je ne sais pas dans quelle mesure c'est encore le cas aujourd'hui. Dommage que tout cela dépende des centres d'intérêt d'un professeur. » Ceci confirme

qu'il n'existe pas d'ancrage structurel effectif, de sorte que tou-te-s les étudiant-e-s n'ont pas accès, loin s'en faut, à des cours en rapport avec le genre. « Tout est ponctuel. Parfois des cours sont proposés une année puis disparaissent. Tou-te-s les étudiant-e-s n'ont pas la possibilité de suivre des cours de genre. »

D'autres doctorant-e-s et chercheur-e-s indiquent que le genre fut dans un certain sens abordé dans certains cours généraux, mais d'une manière non substantielle et/ou descriptive et traitant des différences hommes-femmes selon une approche essentialiste. Une doctorante en économie affirme : « Rien n'était abordé au niveau des théories pour expliquer les différences entre hommes et femmes. On nous montrait plutôt des statistiques. » Même dans des formations telles que la sociologie et la psychologie, le genre semble étonnamment peu abordé en tant que construction. « Nous évoquons seulement parfois les différences entre garçons et filles ! » Les focus groupes révèlent bien une tendance au *gender mainstreaming* dans les programmes ces dernières années, mais selon les répondant-e-s, l'approche reste marginale et insuffisante sur le fond.

Une partie importante des participant-e-s aux focus groupes se sont dirigé-e-s d'eux/elles-mêmes vers le genre, par intérêt personnel ou à défaut de cours théoriques et/ou suffisamment approfondis en matière de genre dans leur formation. Une doctorante en philosophie raconte : « Pendant mes études, j'avais déjà essayé de trouver des informations sur le genre mais il n'y avait rien pour nourrir mon intérêt. » Une doctorante en lettres témoigne que, dans le cadre de son mémoire, elle a cherché elle-même des sources de littérature : « A l'époque, j'ai lu beaucoup sur le sujet parce que cela manquait dans ma formation. Je me suis familiarisée moi-même avec la question par mon mémoire de master. » Les étudiant-e-s sont souvent livré-e-s à eux/elles-mêmes. Cet autodidactisme demande beaucoup d'énergie et est perçu comme très frustrant. Plus d'un tiers des 26 participant-e-s néerlandophones aux focus groupes pour jeunes chercheur-e-s et doctorant-e-s ont suivi complètement ou partiellement l'ancienne VAO « *Vrouwenstudies* » à Anvers. Près d'un quart des participant-e-s néerlandophones aux focus groupes ont suivi un cours supplémentaire à l'étranger (dans la plupart des cas, la « *NOISE Summerschool* », cf. chapitre 6, p. 63).

51

La reconnaissance scientifique du genre

Pour un grand nombre des doctorant-e-s interrogé-e-s, le choix du thème de recherche fut dicté par une passion pour le sujet en lui-même, mais certain-e-s ont la sensation que ce choix de thématique nécessite en permanence d'être légitimé : « On met notre environnement au défi et on est donc constamment remis en cause. » Ou encore : « On me demande sans cesse si je suis féministe. » La justification du thème ou du point de vue choisi prend dans le contexte de la recherche en genre une autre dimension que pour d'autres domaines de recherche. Elle dépasse la dimension théorique, méthodologique et conceptuelle de la recherche et est rapportée à la personne du/de la chercheur-e. Nombreux/ses sont ceux et celles qui déplorent de se voir ainsi coller une étiquette féministe. A l'inverse, d'autres répondant-e-s puisent précisément dans le féminisme l'engagement pour mener à bien leur recherche. D'autres encore affirment qu'ils/elles se sont plutôt intéressé-e-s au genre par hasard : « Je suis entré en contact avec la question du genre par un projet de recherche sur les différences de carrière entre hommes et femmes (...) J'ai trouvé le thème intéressant et j'ai donc finalement décidé d'orienter mon doctorat dans cette direction. »

La plupart des personnes interrogées ont l'impression que le genre n'est pas considéré comme une catégorie d'analyse scientifique à part entière dans le monde académique. L'une d'elles affirme par exemple : « C'est ennuyeux de devoir toujours d'abord dépasser ce seuil pour démontrer que l'on

se situe bien dans une démarche scientifique », ou encore « Il y a toujours une certaine condescendance. On ne fait pas de l'histoire aussi sérieuse. » Leur travail est apparemment parfois accueilli par des rires moqueurs : « En arrivant dans une autre institution (...) j'ai réalisé que les recherches de genre faisaient sourire. J'ai surpris des conversations que je n'aurais pas dû entendre. »

Plusieurs répondant-e-s font état de réticences à propos de leur approche méthodologique. « Le problème n'était pas que mon doctorat porte sur le genre, mais que je n'allais pas seulement parler des femmes mais utiliser aussi une approche théorique critique. » D'autres, au contraire, ne rencontrent aucun problème de cet ordre. Cela s'explique par exemple par le fait que le thème de la recherche est généralement reconnaissable et très concret (par exemple, divorce, publicité). Il en va de même pour les recherches autour de projet ou de préparation de prise de décision politique, qui jouissent d'une certaine reconnaissance car elles bénéficient d'un soutien financier (externe) et/ou répondent à une demande explicite. Pour les doctorant-e-s qui se livrent à des recherches théoriques fondamentales approfondies, les choses s'avèrent souvent beaucoup plus difficiles. La reconnaissance de la recherche en genre dépend certainement aussi du paradigme méthodologique usuel propre à chaque discipline et du degré d'ouverture à l'innovation en matière de recherche au sein des différentes universités. Les résistances que rencontrent certain-e-s chercheur-e-s dans leur environnement académique ne se situent donc certainement pas uniquement sur le plan de la thématique choisie, mais aussi sur le plan théorique et méthodologique.

Selon les participant-e-s néerlandophones aux focus groupes, la portée sociale pour les études de genre est actuellement minime en Flandre. Ils/elles ont en effet le sentiment d'aborder des problèmes qui n'existent, pour ainsi dire, pas (ou plus) : « Il n'y a plus que les hippies attardés qui s'intéressent encore à la question. » Du côté francophone, la situation est quelque peu différente à cet égard. En Communauté française, les médias accordent pour le moment beaucoup d'attention au thème du genre. Le thème est vivant. Les étudiant-e-s s'y intéressent d'ailleurs de plus en plus. Même si certaines recherches sont tournées en dérision ou non prises au sérieux, le genre ou, du moins, un aspect genré dans une recherche semble être apprécié. Il est considéré comme un thème à la mode qui reçoit également le soutien (financier) des autorités. Plusieurs doctorant-e-s évoquent le genre comme un thème « bankable », qu'il est même bon de mentionner ou d'évoquer pour des raisons stratégiques, certes « débarrassé de sa dimension critique et transformatrice » ; « Mon promoteur a applaudi des deux mains quand j'ai proposé certaines choses car pour lui le genre est vraiment un champ d'étude attractif (...). » Malgré cette tendance, les chercheur-e-s belges qui mettent en question les structures académiques classiques et l'exercice traditionnel de la science ou qui veulent parvenir à une nouvelle production de connaissances (féministes), ont souvent bien du fil à retordre au sein de leur environnement académique.

Etudes de genre en Belgique : quels sont les besoins ?

Les répondant-e-s pointent surtout des lacunes concernant les concepts, la théorie et la méthodologie au cours de leur parcours académique. « La seule méthodologie que je connaisse est le *'mainstreaming'*. Personne ne vous dit qu'il existe une méthodologie féministe. » De nombreux/ses doctorant-e-s déplorent que le genre ne soit que rarement abordé dans les programmes en tant que catégorie d'analyse. L'approche essentialiste et plutôt descriptive prévaut bien trop souvent sur le genre en tant que construction et ne laisse que peu de marge de réflexion. Les chercheur-e-s flamand-e-s participant-e-s indiquent clairement que le concept de genre devrait être élargi, et qu'on accorde trop peu d'attention à des questions telles que l'homosexualité, l'identité, la masculinité, ou à un véritable contenu intersectionnel du genre. « Par la « *NOISE Summerschool* », j'ai compris que le

genre, l'ethnicité, la sexualité, la classe, etc. étaient indissociables. Personne ne m'en avait jamais fait prendre conscience en Belgique. » Les participant-e-s aux focus groupes déplorent donc que l'on ne travaille pas encore suffisamment à partir d'un cadre interdisciplinaire en Belgique.

Pour mener à bien leur recherche, les chercheur-e-s en genre ont besoin d'accéder plus facilement à la littérature et aux informations. « C'est comme si chaque chercheur-e débutant-e devait à chaque fois réinventer l'eau chaude. »

Le besoin de soutien et de réseaux ressort sans ambiguïté des entretiens. Il faut plus de modèles, d'expert-e-s et de promoteur/s/rices connaissant bien le terrain. Certain-e-s doctorant-e-s se savent soutenus par leur promoteur/trice et leurs collègues. D'autres se sentent très isolé-e-s dans leur environnement académique direct. Trouver et entretenir des contacts avec d'autres chercheur-e-s qui travaillent sur le thème du genre n'est pas évident, même au sein de sa propre université. Les focus groupes ont également révélé que le soutien du/de la promoteur/rice ne coule pas forcément de source. Parfois, celui/celle-ci n'est pas vraiment spécialiste du sujet ou n'est simplement pas intéressé-e. « Mon promoteur n'est pas du tout sensible à ces questions, il n'y a personne qui le soit dans mon jury de thèse. Et cela me manque. » Les académiques belges qui peuvent effectivement faire état d'une expertise suffisante en matière de genre et donc assumer pleinement leur travail de promoteur/rice ne sont guère nombreux/ses (par discipline) et sont donc souvent surchargé-e-s. La plupart des répondant-e-s demandent davantage de moments (informels) de réflexion et de contacts avec leurs pairs, ce qui souligne le besoin de réseaux internationaux mais aussi de réseaux locaux. Les répondant-e-s voient dans la création d'écoles doctorales (interuniversitaires) en genre une première étape pour répondre à ces besoins. « J'ai besoin de contenu ! J'avais envisagé de travailler (à mon doctorat) dans une perspective féministe mais cette partie n'a cessé de se réduire parce que je ne trouvais pas d'input'. Il faut déployer tant d'efforts pour ces recherches. »

53

Par ailleurs, les études de genre et le genre en tant que catégorie d'analyse devraient être reconnus structurellement. Non seulement par respect pour le travail de recherche fourni mais aussi pour que des budgets soient débloqués, des cours organisés et des professeur-e-s officiellement désigné-e-s. Certain-e-s participant-e-s estiment nécessaire qu'un centre d'expertise (institutionnalisé), un lieu concret et accessible soit créé. Le *Steunpunt Gelijkekansenbeleid*, un consortium de l'UA et l'UHasselt, est par exemple axé sur des recherches orientées vers la prise de décision politique et non sur la formation pratique et théorique.

Les études de genre comme un ensemble global

Pour les répondant-e-s, le développement idéal des études de genre devrait constituer un tout, permettant de générer une interaction durable entre les trois niveaux d'enseignement et l'expertise :

La majorité des participant-e-s au sondage attache énormément d'importance à l'introduction du *gender mainstreaming* dans un maximum de disciplines, et ce dès le niveau du bachelier : « Tou-te-s les étudiant-e-s devraient entrer en contact avec le genre à un moment de leurs études. » Ce *gender mainstreaming* devrait idéalement commencer en bachelier étant donné qu'il existe un réel besoin de sensibilisation des étudiant-e-s au genre en vue du développement ultérieur de cette expertise au niveau du master ou du doctorat. Une doctorante témoigne qu'elle n'a pas suivi le cours à option sur le genre au niveau du master, « parce que je n'en ai pas perçu la pertinence à ce moment-là. Je ne me rendais pas compte. Durant mes années de bachelier, le thème du genre n'avait jamais été abordé. »

Au niveau du master, il faut également procéder à un *mainstreaming* dans un maximum de disciplines en proposant par exemple au moins un cours de genre dans chaque master. En outre, il faut également créer un master spécifique en études de genre. La plupart des répondant-e-s voient un master en études de genre en premier lieu comme une spécialisation à côté de la discipline de base, composée éventuellement d'un programme de base et de différentes options. La formation devrait dès lors présenter un caractère ouvert. Une doctorante témoigne : « Les études de genre constituent un lien entre les facultés, c'est précisément leur plus-value. Le genre n'est pas quelque chose qui se développe dans une faculté fermée. » D'autres doutent de la faisabilité pratique d'un tel master ou craignent pour la qualité de l'enseignement d'une formation interdisciplinaire : « L'interdisciplinarité est certes plaisante mais manque de profondeur. L'interdisciplinarité a ses limites. » Un master en études de genre devrait idéalement comprendre (selon les participant-e-s flamand-e-s aux groupes de discussion) des cours théoriques et méthodologiques, des cours consacrés au féminisme (grands courants), aux études queer, aux études sur les hommes, à l'intersectionnalité et à la diversité, ainsi que des cours d'économie liés au marché de l'emploi, à la politique et à la gestion et des cours plus pratiques. L'intitulé de la formation devrait être le plus vaste possible.

Enfin, au niveau du doctorat, des écoles doctorales en genre doivent être créées pour des doctorant-e-s émanant de différentes disciplines et travaillant sur le thème du genre. Certain-e-s plaident en faveur d'une organisation interuniversitaire de ces écoles doctorales pour ainsi créer des opportunités de réseau.

Les doctorant-e-s francophones interrogé-e-s estiment par ailleurs que des efforts doivent également être consentis en matière de genre sur le plan social. Une sensibilisation est nécessaire dès l'école primaire et l'expertise académique doit nourrir les acteurs du monde du travail.

54

Enquête auprès du monde du travail

La pertinence sociale d'un master en études de genre

Pour les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s (au total, 38 participant-e-s), l'objectif prioritaire d'un master est de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, notamment en développant des méthodes et des théories permettant de mieux comprendre et d'identifier les mécanismes de discrimination actuels. L'enquête révèle également que la constitution de l'expertise est nécessaire à différents niveaux.

Les acteurs et actrices de terrain interrogé-e-s soulignent le besoin d'informations scientifiques de qualité et du développement de théories et de méthodologies : « Il faut que les méthodes et les outils soient facilement accessibles. Ce serait une source d'information pour les entreprises qui ont besoin d'expertise académique et de statistiques. On cherche vraiment des chiffres, du matériel académique pour soutenir notre programme. » De nombreux/ses répondant-e-s estiment également important de regrouper l'expertise. L'un d'entre eux affirme : « Il faut un lieu d'information qui suive les recherches et les rende accessible aux acteurs sur le terrain. Des recherches qui permettent de donner corps à la politique. »

Le monde du travail a besoin de cadres formé-e-s, d'expert-e-s en genre qui peuvent mettre en œuvre la théorie dans un domaine spécifique, soit dans les entreprises, dans la politique ou dans le secteur social. « Le marché de l'emploi a besoin de personnes possédant l'expertise. Aujourd'hui, lors de la sélection de candidats, on est obligé de chercher quelqu'un qui présente un certain potentiel

et le/la former ensuite dans la thématique. » Un master en études de genre devrait donc former des '*agents of change*' rompus à la théorie du genre et capables de prendre ensuite des initiatives concrètes, c'est-à-dire d'œuvrer à une plus grande conscientisation du genre dans divers domaines de la société : « Le but d'un master doit être la création d'un noyau dur et ensuite la diffusion de ces connaissances par un modèle de propagation. »

Par ailleurs, les répondant-e-s soulignent le besoin de formations suffisamment accessibles aux personnes sur le terrain, leur permettant d'exercer ensuite leur travail selon une perspective de genre. Les participant-e-s estiment qu'il serait intéressant de créer une formation autour du genre, notamment pour les cadres, les consultant-e-s en diversité, les réviseur-e-s d'entreprise et les enseignant-e-s, mais : « peut-on leur faire suivre un master complémentaire ? » Il devrait plutôt s'agir d'un programme modulaire, « très souple pour être accessible aux gens qui sont déjà sur le terrain. » Selon les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s, la nouvelle formation en genre passerait en partie à côté de sa mission sociale si ce groupe-cible n'était pas pris en considération.

Le profil de compétence des diplômé-e-s et le contenu d'un master en études de genre

Les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s attachent beaucoup d'importance à une interaction entre la théorie et la pratique. « Les recherches, la théorie et les concepts sont importants pour nous, mais ils ne sont pas notre priorité. Nous avons surtout besoin de les traduire dans la pratique. Nous remarquons que l'implémentation ne se fait pas sur le terrain. » D'où la nécessité d'expert-e-s bien formé-e-s qui peuvent mettre en œuvre la théorie. Un master en études de genre doit préparer les étudiant-e-s à des initiatives de *gender mainstreaming* dans des organisations et au sein de projets.

Un-e '*agent of change*' diplômé-e devrait idéalement disposer d'un bon bagage théorique et d'aptitudes académiques (raisonnement critique et analytique, argumentation, travail de recherche), être capable de sensibiliser le grand public à des problématiques complexes (aptitudes verbales, force de persuasion, diplomatie et empathie), d'intervenir ensuite concrètement dans la pratique (travail planifié, réflexion stratégique, prise d'initiatives au sein de projets, demande de subsides et capacité à donner son avis). Le profil idéal de tels '*agents of change*' devrait également comprendre une bonne connaissance du terrain, la capacité de rassembler des informations correctes et la motivation nécessaire pour suivre les objectifs, constituer des réseaux et développer des relations.

L'intérêt accordé à une bonne compréhension du terrain se reflète dans les compétences mentionnées ci-dessus, mais aussi par le regard porté sur le contenu potentiel du master. Les contenus proposés par les répondant-e-s sont notamment : la théorie (concepts, intersectionnalité, diversité), l'histoire du mouvement féministe et de la politique d'égalité des chances (en Belgique et sur la scène internationale), les instruments (*gender mainstreaming*, *gender assessment*), la législation (droit belge et européen de lutte contre la discrimination), les statistiques et l'économie, la gestion organisationnelle et les ressources humaines. Ces contenus devraient idéalement être complétés systématiquement par des exemples pratiques. Le monde du travail est favorable à un stage et/ou à des conférences données par des personnes possédant une expérience de terrain. En résumé, la formation en études de genre doit être en lien direct avec la société et le marché de l'emploi.

La plus-value du diplôme sur le marché de l'emploi

Il existe peu de fonctions professionnelles spécifiques liées au genre et il s'agit souvent de fonctions tremplin. Certain-e-s répondant-e-s affirment que le diplôme en études de genre devrait être ins-

crit dans le profil de compétences et qu'un tel diplôme devrait même être une condition sine qua non pour certaines fonctions (publiques). D'autres affirment par contre qu'il vaut mieux ne pas se focaliser sur des fonctions spécifiques : « Il faut veiller à ne pas être trop limité, au risque de s'enfermer dans de petites niches. Le master doit être large et non une voie directe vers une fonction bien précise. On devrait pouvoir retrouver les détenteurs de ce diplôme partout, il ne faut pas être trop restrictif. » Le diplôme est surtout considéré comme un complément précieux à la formation initiale, un atout supplémentaire bienvenu, le diplôme de base restant déterminant lors de l'engagement.

Les répondant-e-s ont également évoqué les fonctions et secteurs suivants vers lesquels les étudiant-e-s pourraient se tourner après leurs études : administrations locales, cabinets et administrations, tout service (public) présentant une cellule genre ou diversité, attaché-e, fonctions liées à la diversité, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, SELOR, ONEM, police, armée, partis politiques et services d'études, syndicats, mouvements féministes, O.N.G., universités et instituts de recherche, médias, services du personnel, ressources humaines et consultance (tant dans le secteur public que privé).

Aspects d'un master en études de genre

Les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s s'expriment en général en faveur d'un programme flexible ou éventuellement modulaire qui soit le plus accessible possible. La présence au sein de la formation d'étudiant-e-s et de personnes déjà actives est intéressante si elle est bien équilibrée. « Il ne faut pas que cela devienne un petit club fermé. » Une interaction dynamique entre les départements/facultés est considérée comme nécessaire, même si l'interdisciplinarité pose aussi question : « On serait confrontés en même temps à toutes sortes de cours intéressants mais sans vision globale. » Cette remarque fait référence à l'ancienne VAO « *Vrouwenstudies* » dans laquelle le genre était abordé à partir de plusieurs disciplines (notamment l'histoire, le droit, les médias, les sciences politiques), mais où la cohérence entre les cours et une véritable approche interdisciplinaire des problématiques de genre faisaient parfois défaut. Il semble également important de rechercher des correspondances avec des disciplines peut-être moins évidentes a priori comme l'économie, et certaines sciences exactes telles que la médecine. Plusieurs répondant-e-s (flamand-e-s) affirment en effet : « Nous avons besoin de points de vue et de cours innovants. »

Pour des raisons pragmatiques, il faudrait également inclure la diversité dans le programme. « C'est clairement dans l'air du temps. La diversité jouit actuellement d'une plus grande pertinence sur le marché de l'emploi, mais aussi dans la société. La diversité pourra attirer plus d'étudiant-e-s », estiment les répondant-e-s flamand-e-s, contrairement aux francophones qui pointent la connotation plutôt négative du concept de diversité dans la partie francophone du pays.

La plupart des répondant-e-s considèrent le caractère multilingue (français, néerlandais et anglais) de la formation comme une plus-value. Une collaboration par-delà les frontières linguistiques est particulièrement plébiscitée du côté francophone. Du côté flamand, on se montre plus sceptique et une collaboration entre les communautés semble moins prioritaire. La collaboration internationale obtient par contre les faveurs des deux communautés.

Conclusions

L'étude de marché menée auprès des 404 étudiant-e-s révèle une demande importante pour la création d'un master en études de genre en Belgique. Près d'un tiers des étudiant-e-s de bachelier

et de master interrogé-e-s envisageraient de suivre le master en études de genre s'il venait à exister et un pourcentage considérable envisage de se rendre à l'étranger pour suivre une telle formation si le master n'aboutit pas. Près de deux tiers des étudiant-e-s interrogé-e-s estiment que leur formation n'est pas complète sans connaissances en matière de genre, et plus de la moitié souhaitent par conséquent suivre davantage de cours de genre.

Les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s et les doctorant-e-s ayant participé aux focus groupes soulignent eux/elles aussi la nécessité d'une formation de master en études de genre. Les deux groupes considèrent un master en études de genre comme un maillon indispensable dans le développement d'une expertise en matière de genre en Belgique. L'enseignement et la production de savoirs de genre en Belgique se font de manière non structurée et non durable, en marge d'un contexte académique déjà complexe.

Le master envisagé est considéré comme pertinent d'un point de vue scientifique car il contribuerait à plus de continuité, de reconnaissance et d'institutionnalisation des études de genre. Les doctorant-e-s ont d'ailleurs un projet plus large à l'esprit, reprenant les différents niveaux d'enseignement : du *gender mainstreaming* qualitatif au niveau du bachelier, du *mainstreaming* et une formation spécifique en genre au niveau du master, et des écoles doctorales au niveau du doctorat.

Une formation en genre est également perçue comme pertinente au niveau social, œuvrer pour l'égalité étant devenu très complexe et les résistances se faisant de plus en plus marquées. Le monde du travail a par conséquent besoin de constituer une expertise à trois niveaux : (1) le développement théorique et méthodologique et l'accessibilité d'informations de qualité et d'instruments (coordonnés par un centre d'expertise), (2) des expert-e-s en genre bien formé-e-s, des *'agents of change'* capables de mettre leurs connaissances théoriques en pratique sur le terrain (travail social, pouvoirs publics et secteurs privés), oeuvrant ainsi à une plus grande sensibilisation au genre dans la société et (3) une formation pratique accessible et/ou modulaire en matière de genre pour les professionnel-le-s. Un master en études de genre répondrait directement à la demande d'un cadre bien délimité et indirectement à deux autres besoins exprimés.

Les acteurs et actrices du monde du travail mettent également l'accent sur l'interaction entre la théorie et la pratique. La majeure partie des étudiant-e-s voudraient travailler concrètement dans le milieu social et se montrent favorables à un stage. Les avis sont par ailleurs relativement concordants entre les groupes interrogés en ce qui concerne le contenu que devrait proposer le master en études de genre. Tou-te-s attachent de l'importance aux cours théoriques et méthodologiques, aux cours sur la diversité et englobant d'autres catégories que le genre. Les acteurs et actrices du monde du travail mettent logiquement l'accent sur les contenus susceptibles d'être appliqués concrètement sur le terrain. Les doctorant-e-s (flamand-e-s) sont favorables à un élargissement du contenu à une approche intersectionnelle des études de genre, de la sexualité et des études queer. De manière générale, on peut affirmer que l'étude de marché démontre l'importance croissante d'une interprétation plus large du genre, ainsi que de sa mise en relation avec le marché de l'emploi. Un master en études de genre est supposé présenter un caractère ouvert, dynamique et innovant. Un élargissement aux études sur la diversité prévaut – surtout en Flandre – sur les études de genre. Le programme idéal pour le master en études de genre devrait en d'autres termes présenter un équilibre entre l'intégration d'un large éventail de points de vue et de spécialisations, un volet théorique général et un volet pratique (par exemple sous la forme d'un stage). La possibilité d'offrir une grande liberté de choix selon les intérêts personnels des étudiant-e-s pourrait s'avérer une alternative intéressante à cet effet.

La plupart des participant-e-s à cette étude de marché considèrent une formation de master en études de genre comme une spécialisation (en plus d'une formation de base). Le caractère multilingue et intercommunautaire de la formation est davantage perçu comme une plus-value par les acteurs et actrices du monde du travail et les doctorant-e-s que par les étudiant-e-s. Les étudiant-e-s souhaiteraient quant à eux/elles pouvoir idéalement bénéficier d'une expérience à l'étranger (par exemple par le biais d'un échange Erasmus) ou pouvoir suivre, s'ils/elles le souhaitent, des cours dans une autre langue. Ni la forme de la formation (master initial ou *master na master*/master complémentaire) ni son organisation concrète (intercommunautaire, interuniversitaire) ne s'avèrent être une pierre d'achoppement. Le principal est que la formation de master voit le jour, quel qu'en soit le profil.

6

Bonnes pratiques en études de genre en Europe

Introduction

Ce chapitre a pour objectif de dresser le paysage européen des études de genre. La brochure européenne *Gender Studies Tuning Brochure* qui sera détaillée ci-dessous servira d'inspiration à l'ensemble de ce chapitre, afin de tirer quelques conclusions concernant les masters en études de genre en Europe.⁷¹ Nous étudierons également quelques cas précis en respectant la structure adoptée pour le présent rapport : le cadre légal (qui sera l'occasion de nous pencher sur les masters interuniversitaires en Europe), le contenu des masters, et les paramètres institutionnels (tels qu'énoncés dans le chapitre 5). Nous clôturerons ce chapitre en retenant quelques points qui méritent notre attention pour la création d'un master interuniversitaire en études de genre en Belgique.

61

Paysage européen

Gender Studies Tuning Brochure

La *Gender Studies Tuning Brochure* a été réalisée par ATHENA, la dernière phase de la publication de la brochure s'étant quant à elle déroulée sous les auspices d'ATGENDER, le nouveau réseau européen en études de genre.⁷² Les brochures Tuning sont le résultat d'un programme financé par la Commission européenne qui définit les normes de qualité pour les formations implémentées dans le cadre du processus de Bologne. Les études de genre ont été l'une des thématiques choisies pour être étudiées sous cet angle. La publication finale est le fruit d'une collaboration et d'un dialogue intensifs entre académiques européen-ne-s spécialisé-e-s en études de genre et expert-e-s en égalité des chances au sein du réseau d'ATHENA.

La brochure est consacrée aux « Reference Points for the Design and Delivery of Degree Programmes in Gender Studies ». Elle propose par conséquent des points de référence pour la constitution de programmes en études de genre, et étudie les objectifs d'enseignement en termes de compétences définies par des expert-e-s dans le domaine des études de genre. La brochure se penche également sur les liens entretenus avec le monde du travail en se basant sur des études européennes antérieures.⁷³

La *Gender Studies Tuning Brochure* fournit un grand nombre de réponses quant à l'élaboration d'une formation en études de genre, elle appuie son discours sur les bonnes pratiques recensées et se base

sur plusieurs années d'expertise dans le domaine de l'institutionnalisation des études de genre. Elle met, en d'autres termes, en exergue toute la pertinence de l'institutionnalisation des études de genre en Europe à l'heure actuelle.

Masters en études de genre en Europe

La *Gender Studies Tuning Brochure* propose un aperçu des formations disponibles dans tous les pays d'Europe pour les trois cycles de Bologne (bachelier, master, doctorat). Le document recense des masters en études de genre dans 23 pays dont le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Irlande, la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la République Tchèque, la Hongrie, l'Espagne, la Suède, la Finlande, la Bosnie, le Danemark, le Portugal et l'Islande. Ces pays proposent au minimum un master.⁷⁴ Le Royaume-Uni est le champion incontesté de l'institutionnalisation : on y recense le nombre le plus élevé de formations dans le domaine des études de genre avec 17 masters dans 12 institutions différentes. L'Allemagne et la Suisse en proposent au moins 5. Au total, on recense 126 programmes en études de genre situés au niveau du deuxième cycle répartis entre 23 pays européens.⁷⁵ La Belgique brille quant à elle par son absence.

Etudes de cas de quelques masters européens

Sur base des informations récoltées sur Internet et lors d'entretiens, nous esquisserons ici quelques grandes lignes concernant les masters en études de genre en Europe. Nous reprenons pour ce faire la structure du présent rapport en analysant successivement le cadre légal (y compris les masters interuniversitaires existants en Europe), le contenu, le public cible et l'intégration dans le monde du travail et le paysage académique.

62

Cadre légal

Les types de master

Le chapitre 3 a montré qu'en Belgique les masters peuvent être des masters initiaux de 60 ou 120 ECTS ou des masters complémentaires/ManaMa. En Europe, tous ces cas de figure sont également présents, même si on constate une prédominance des masters de 120 ECTS.⁷⁶ Le choix pour un type de master varie en fonction des objectifs de la formation, du public visé, des spécificités de l'enseignement supérieur dans le pays, du degré d'implémentation du processus de Bologne, ainsi que des moyens et de l'expertise disponibles.

La création

Certaines décisions politiques, approbations, décrets ou encore modifications des textes légaux sont souvent nécessaires pour pouvoir créer un master. On note aussi l'intervention d'impulsions financières ou l'élaboration d'accords de collaboration entre universités qui prennent en charge l'organisation et le financement du master.

Différents facteurs favorisent donc l'émergence de formations en études de genre. Tout d'abord, un contexte favorable à l'image de celui qui a régné dans de nombreux pays européens dans les années 1980 et 1990 et qui permit le développement de structures académiques. Ensuite, un soutien institutionnel au sein de l'université même, avec l'appui du recteur ou de la rectrice, des doyen-ne-s et des pair-e-s académiques. Les nominations de vice-recteurs/rectrices à l'égalité des chances, au

genre et/ou à la diversité peuvent alors constituer un tremplin, tout comme le financement de postes d'enseignant-e-s exclusivement dédiés aux études de genre. L'implémentation de formations en études de genre se frotte par ailleurs souvent à des résistances, au sein même des institutions, qu'il faut alors contourner. Enfin, un soutien politique est souvent nécessaire via l'acceptation du dossier menant à la création du master mais aussi par le biais d'aides financières et d'un soutien moral souvent précieux. En France par exemple, le soutien actuel du gouvernement permet ainsi à plusieurs formations de coexister : « *Genre et politiques sociales* » à Toulouse, « *Genre(s), pensées de la différence et rapports de sexe* » à Paris VIII, « *Genre et développement* » à Paris VII et « *Genre, politique et sexualités* » à l'École des Hautes Études en Sciences sociales à Paris également. À Genève, l'implication politique, tant financière que morale, à tous les niveaux (municipal, fédéral) s'est révélée fondamentale pour la création du master en « *Etudes genre* » et reste importante pour sa pérennisation.

Les structures préexistantes ou créées simultanément en soutien à l'arrivée de tels masters s'avèrent parfois nécessaires pour appuyer, voire prouver la légitimité des études de genre. La création d'un master est ainsi dans certains cas l'aboutissement d'années de travail consacrées à œuvrer à la reconnaissance des études de genre, par un exemple via un centre, à l'image du processus observé à Paris VIII. Dans d'autres cas, les masters voient le jour de manière autonome ou constituent la première pierre à un édifice en études de genre. Ainsi, à Toulouse, le DESS⁷⁷ en « *Genre et politiques sociales* » voit le jour en 1993 sans reposer sur une structure préalable. Tout se crée autour de lui et les cours se répandent à tous les niveaux.

Citons également, à titre d'exemple, le DEA (ancêtre lui aussi d'un master, à l'époque où ceux-ci n'existaient pas)⁷⁸ en « *Etudes genre* » de Genève qui a également marqué le développement d'une organisation impressionnante dans ce domaine. L'institutionnalisation des études de genre y a en effet débuté en 1995 lors de l'instauration de cette formation. Cette initiative fut rapidement suivie de beaucoup d'autres dont la reconnaissance du doctorat en « *Etudes genre* » ou le lancement d'un certificat de formation continue dans le domaine. Dès 2000, celui-ci reçut des subsides qui assurèrent son développement. Une formation de deuxième cycle débuta en 2003 et un master fut finalement créé en 2006.⁷⁹ Le master a donc pu se développer en parallèle à d'autres initiatives, dans une université favorable à ce type d'évolution.

63

Collaboration interuniversitaire : masters interuniversitaires en études de genre en Europe

Contrairement aux pays qui organisent des formations en études de genre (cf. chapitre 6, p. 62), les universités italiennes, slovènes et polonaises ne proposent pas de master propre, mais se montrent toutefois très actives au sein de collaborations autour de masters européens. On recense en effet plusieurs exemples de collaborations réussies au niveau européen, qu'elles débouchent ou non sur un diplôme conjoint. Ces exemples de collaboration répondent au point '*La collaboration interuniversitaire*' (chapitre 3, p. 30) du présent rapport qui étudie les possibilités de collaboration interuniversitaire en Belgique, et constituent à ce titre des bonnes pratiques éclairantes.

La plus réputée de ces collaborations est GEMMA, un programme de master Erasmus Mundus en « *Women's and Gender Studies* ». Ce master d'excellence, soutenu par la Commission européenne, a été sélectionné en 2006 et rassemble sept institutions partenaires en Europe. L'Université de Grenade (Espagne) en est l'institution coordinatrice, et collabore avec l'Université de Bologne (Italie), l'Université d'Europe Centrale (Hongrie), l'Université de Hull (Royaume-Uni), l'Institutum Studiorum Humanitatis (Slovénie), l'Université de Lodz (Pologne), l'Université d'Oviedo (Espagne) et l'Université d'Utrecht (Pays-Bas). Ces institutions partenaires entretiennent des liens étroits avec d'autres univer-

sités de par le monde, permettant ainsi aux étudiant-e-s d'effectuer des séjours à l'étranger. Il s'agit d'un programme de 120 ECTS répartis sur quatre semestres de 30 ECTS.⁸⁰

« GEMMA is an interdisciplinary programme that provides high quality academic education and professional competences for personnel working or intending to work in the areas of Women's Studies, Gender Studies and Equal Opportunities across Europe. It offers a wide span of options and combinations of courses taught by the most distinguished professors in humanities and social sciences at each one of the institutions involved.

GEMMA provides the added value of mobility at different European universities and the unique possibility to obtain a double diploma from the home and partner institution. »⁸¹

Un autre exemple pertinent de co-diplômation dans le domaine des études de genre, cette fois plus spécifiquement en histoire, est MATILDA, un European Master in « *Women's and Gender History* ». ⁸² Il fait partie du programme Erasmus et bénéficie de financements de la Commission européenne (DG Education et Culture). Le processus d'accréditation est en cours.⁸³ Il implique 5 universités : University of Vienna (coordinatrice ; Autriche), Central European University (Hongrie), Université Lumière Lyon 2 (France), University of Nottingham (Royaume-Uni) et Sofia University St. Kliment Ohridski (Bulgarie). Les modalités concernant la mobilité sur deux années sont semblables à celles de GEMMA, et des bourses de type Erasmus ou autres sont également prévues.

« The MATILDA curriculum includes courses in core subjects in Women's and Gender History (theory, methodology, and practice) and specialist options covering medieval to modern historical epochs, such as : History of Nationalism and Post-/Colonialism and History of Post-/Socialism ; History of Masculinities ; History of Gender in the Sciences ; History of Gender and Work ; History of Gender and Education ; Comparative History of Women's Movements, Women's Oral History and Gender and Religion. »⁸⁴

Un autre projet de master européen intitulé « *EGALES – Etudes Genre et Actions Liées à l'Égalité dans la Société (European Gender And Equality Studies)* » verra le jour en 2011 autour de sept institutions⁸⁵: l'Université de Lyon 2 (France) qui pilote le projet, l'Université d'Abo (Finlande), l'Université Autonome de Barcelone (Espagne), l'Université de Bucarest (Roumanie), l'Université de Bohême Sud (République Tchèque), Université de Toulouse le Mirail (France), l'Université d'York (Grande-Bretagne) et l'Université de Lausanne (Suisse) qui n'est pas financée mais qui participe au groupe. L'objectif est de créer un master professionnel pour former les personnes chargées de mettre en œuvre les politiques d'égalité. Le master sera constitué de cours existants ou à créer dans chaque université. Au deuxième et/ou troisième semestre, les étudiant-e-s voyageront dans une université partenaire grâce au soutien de bourses Erasmus. Le dernier semestre sera effectué dans l'université d'origine et consacré au stage et à la rédaction du rapport de stage et du mémoire. Il ne s'agit pas ici de co-diplômation. L'équipe a dû y renoncer au vu des nombreuses difficultés rencontrées, mais un certificat européen sera délivré à tou-te-s les étudiant-e-s ayant voyagé durant au moins un semestre.⁸⁶

Un programme dont la réputation n'est plus à faire, et qui vient se greffer à différents masters en études de genre, est la « *NOISE Summerschool* ». ⁸⁷ Le NOISE (*Network of Interdisciplinary Women's Studies in Europe*) fut créé en 1988 dans le cadre du programme Erasmus et avec le soutien de la Commission européenne. Il a débuté comme programme d'échange entre les universités d'Anvers (avec à l'époque la VAO « *Vrouwenstudies* »), de Bologne (Italie), d'Utrecht (Pays-Bas) et d'York (Royaume-Uni), et a évolué en une *Summerschool* proposant un programme conjoint au niveau du master. En 2010, pas moins de 22 universités européennes étaient partenaires du programme NOISE. Ici

encore, la Belgique brille aujourd'hui par son absence, situation d'autant plus regrettable qu'une université belge figurait parmi les institutions fondatrices.

A l'instar des masters européens évoqués ci-dessus, une collaboration entre les différentes universités belges, en particulier par-delà la frontière linguistique, renforcerait le master en lui prodiguant une portée plus internationale et en assurant le regroupement de l'expertise pour une offre de cours de pointe.

Parmi les partenaires potentiels d'un master belge – pour une collaboration de type 'échange Erasmus' ou toute autre forme de collaboration –, on peut par exemple penser pour les Pays-Bas à l'Université d'Utrecht (master professionnel d'un an en « *Comparative Women's Studies in Culture and Politics* » et master de recherche de deux ans en « *Gender and Ethnicity* »), à la Radboud Universiteit Nijmegen (master en histoire : « *Gendergeschiedenis* ») et à l'Universiteit van Amsterdam (master en « *Gender, Sexuality, and Society* »), et pour la France à l'Université de Toulouse II-le Mirail (master en « *Genre et politiques sociales* »), à Paris VIII (master en « *Genre(s), pensées de la différence, rapports de sexe* ») et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (master en « *Genre, politique et sexualités* »). Ces institutions ne sont mentionnées qu'à titre d'exemple, bien d'autres partenaires européens pourraient être envisagés.

Contenu des masters en études de genre

Niveau et institutionnalisation de l'offre de formations

La *Gender Studies Tuning Brochure* montre que les formations en études de genre se situent tant au niveau du bachelier qu'à celui du master et du doctorat. On trouve toutefois proportionnellement plus de masters, sur lesquels nous nous sommes par ailleurs focalisées vu la nature de la présente étude de faisabilité.

L'institutionnalisation des études de genre en Europe débute dans la seconde moitié des années '70 et se développe dans les années '80 et '90.⁸⁸ Dans les universités, les premiers programmes voient le jour dans les années 1980⁸⁹ et l'ancrage structurel des études de genre prend souvent appui sur le monde associatif et politique. Au fil du temps, les formations en études de genre se font de plus en plus nombreuses, certaines sous la dénomination de master, dans la foulée du processus de Bologne.

Il importe cependant de souligner la grande disparité des situations observées en Europe où le degré d'institutionnalisation et le développement des études de genre varient fortement d'un pays à l'autre.⁹⁰

A l'instar de la VAO « *Vrouwenstudies* » dont nous avons expliqué la suppression dans le point 'Communauté flamande' (chapitre 4, p. 41), certaines formations se sont vues menacées. On parle par exemple aujourd'hui d'une certaine désinstitutionnalisation des études de genre au Royaume-Uni au niveau du bachelier (undergraduate).⁹¹ Clare Hemmings, directrice du Gender Institute de la London School of Economics, fait état d'un paradoxe assez remarquable à l'heure actuelle.⁹² Même si les études de genre sont une discipline jeune, le discours postféministe et le 'backlash', le retour de bâtons qui remet en question les acquis du féminisme, participent à leur donner une image 'dépassée' (sous prétexte que l'égalité serait déjà accomplie). Ce contexte défavorable, flanqué d'une méconnaissance du genre lors de l'entrée à l'université, est responsable des difficultés rencontrées par un certain nombre de formations de bachelier au Royaume-Uni.⁹³ Les formations de master et de doctorat sont relativement épargnées par ce phénomène.⁹⁴

La vigilance reste donc de mise. Le manque de reconnaissance et la marginalisation de la discipline restent des problèmes à ne pas négliger. La position des études de genre est dans certains cas encore précaire et le risque d'une disparition est toujours bien réel, par exemple en cas de mesure d'économie dans les universités.

Contenu et thématiques abordées

Il ressort de la *Gender Studies Tuning Brochure* que les programmes existants sont généralement centrés sur les matières suivantes :

« feminist history, feminist theory and methodology, feminist literature and philosophy ; gender and representation ; sexuality and body ; race and ethnicity ; development of new technologies and their impact on women ; women's health ; gender, welfare state and globalization. »⁹⁵

Ces thèmes se situent donc surtout dans le domaine des sciences humaines.

On constate dans certains pays une prédilection pour des intitulés incluant la sexualité et/ou l'ethnicité.⁹⁶ L'intersectionnalité est en règle générale au cœur des préoccupations.⁹⁷ Ce constat démontre bien l'évolution des études de genre comme discipline scientifique au cours des dernières années. L'enseignement et la recherche ne se penchent plus seulement sur les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, mais aussi sur la sexualité, l'ethnicité, les théories queer et postcoloniales. La diversité, concept controversé, a également fait son apparition sur le devant de la scène et menace parfois d'éclipser l'importance du genre. Les étudiant-e-s s'intéressent de plus en plus au croisement du genre avec d'autres facteurs de discrimination.

66

Ancrage dans une discipline et interdisciplinarité

Si certains masters, souvent reliés à un centre en études de genre, peuvent privilégier l'autonomie par rapport aux autres disciplines et être reconnus comme domaine d'enseignement à part entière, les masters en études de genre sont généralement ancrés dans une faculté, et de ce fait liés à une discipline spécifique. Il s'agit alors souvent d'une discipline des sciences humaines, en particulier la sociologie. C'est surtout le cas en France, par exemple pour les formations recensées à Toulouse et à l'EHESS de Paris, ou pour le master en « *Genre et développement* » à Paris VII. A l'Universiteit van Amsterdam, le master « *Gender, Sexuality and Society* » se présente également comme une option d'un an au sein du master en sociologie ; il est résolument ancré dans les sciences sociales, avec, outre une partie théorique, un volet très solide en recherche empirique en sociologie. A Nimègue, le master « *Gendergeschiedenis* » est une spécialisation du master en histoire. En revanche, le département de genre thématique TEMA GENUS de l'Université de Linköping en Suède fonctionne comme un département autonome et interdisciplinaire au sein de la Faculté « *Arts and Sciences* ». Il est axé sur la recherche et l'enseignement et présentera dans les années qui viennent un ancrage dans les trois cycles du processus de Bologne (pour l'instant le niveau du master manque encore). Les programmes de masters de l'Université d'Utrecht sont également indépendants, mais leur organisation est ancrée dans le Département of « *Media and Culture Studies* », au sein de la faculté de sciences humaines.

La nécessité d'intégration des programmes en études de genre dans une faculté et/ou dans une discipline n'est pas un obstacle au développement du contenu interdisciplinaire qui les caractérise.

Paramètres institutionnels

Les paramètres institutionnels analysés dans le chapitre 5 démontrent bien que les personnes interrogées s'accordent pour reconnaître la pertinence scientifique et sociale d'un master en études de genre.

Le public

Le succès des masters en études de genre varie d'un pays à l'autre, en fonction du public visé, des spécificités de l'enseignement proposé et de la perception des études de genre au niveau académique, social et politique.

Un vent favorable semble souffler sur les études de genre en France où l'intérêt des étudiant-e-s va grandissant. Ainsi, le nombre d'inscrit-e-s au master en « *Genre(s), pensées de la différence et rapports de sexe* » de Paris VIII ne cesse d'augmenter, avec plus de 50 étudiant-e-s inscrit-e-s dans les deux années de master.⁹⁸ A Toulouse, seules 25 candidatures sont retenues parmi les dossiers de demande d'admission, et ce à la demande des autorités académiques.⁹⁹ A l'EHESS (à Paris), on constate un véritable 'engouement' de la nouvelle génération.¹⁰⁰

Le master en études de genre de Genève accueille chaque année entre 13 et 15 étudiant-e-s. On compte une vingtaine d'inscrit-e-s sur les deux années du master.¹⁰¹

Le master de l'Université d'Amsterdam a attiré quant à lui 58 dossiers pour l'année 2010-2011. Après une sélection drastique, 21 ont été retenus et 19 étudiant-e-s participent in fine.¹⁰² A Utrecht, le master d'un an en « *Comparative Women's Studies in Culture and Politics* » compte 18 étudiant-e-s et le master de recherche « *Gender and Ethnicity* » de deux ans en rassemble 20.¹⁰³

Notons également que les programmes en études de genre de Linköping, aux Pays-Bas et à la London School of Economics (LSE) visent un public international. Ainsi, au Gender Institute de la LSE, on compte 85% d'étudiant-e-s d'origine étrangère parmi la cinquantaine d'étudiant-e-s de master et les 25 doctorant-e-s.¹⁰⁴ A Amsterdam, les étudiant-e-s étranger/ères constituent environ la moitié des effectifs.¹⁰⁵

L'intégration globale des études de genre

Dans de nombreux pays européens, le genre est présent à tous les niveaux de l'enseignement supérieur (bachelier, master, doctorat). Les doctorant-e-s ayant participé à notre étude de marché ont d'ailleurs insisté sur l'importance d'une telle continuité dans la formation (cf. chapitre 5, p. 50).

Un master en genre peut souvent constituer une rampe de lancement : la nomination d'enseignant-e-s pour le master peut ainsi déboucher sur la création de cours au niveau du bachelier. Une telle dynamique peut s'avérer un cercle vertueux, les étudiant-e-s initié-e-s au genre en bachelier étant alors plus enclin-e-s à suivre par la suite un master en genre.¹⁰⁶ La création d'enseignements aux différents niveaux (bachelier, master, doctorat) est donc un facteur essentiel pour développer et consolider l'expertise en études de genre. Certains masters orientés vers la recherche se sont aussi construits en parallèle à une école doctorale dans le domaine des études de genre ou permettent d'y participer.

Les initiatives en études de genre à l'Université d'Utrecht constituent un bon exemple d'ancrage global des études de genre dans les structures académiques avec un renforcement mutuel des différents niveaux d'enseignement. On y propose en effet deux mineures, un master d'un an, un master de recherche de deux ans et un programme de doctorat. En outre, les enseignant-e-s impliqué-e-s

sont actifs/ves dans l'organisation d'activités internationales telles que la *Noise Summerschool* et le réseau Athena/ATGENDER.

Lien avec le monde du travail

La *Gender Studies Tuning Brochure* s'interroge également sur les liens entre une formation en études de genre et le marché du travail et met l'accent sur cinq secteurs pouvant offrir des débouchés aux diplômé-e-s :

« "research and education, equal opportunities, civil society, journalism and information, and the social and health sector." The jobs they [graduates] have are as following : "(...) equality adviser, representative for an association, secretary, project manager, editor, office manager, researcher, social worker, journalist, archivist, policewoman, museum guide, librarian, planning officer of a programme at university, lecturer, midwife, teacher, childcare worker, coordinator, architect, psychologist. In some countries, graduates also had jobs in NGOs. " »¹⁰⁷

Les étudiant-e-s inscrit-e-s au Gender Institute de la London School of Economics sont originaires de divers secteurs de formation. L'Institut est soucieux de tenir compte des exigences du monde du travail. Chaque master est ainsi en phase avec des attentes précises du monde du travail, et l'offre de masters comporte des formations bien particulières, permettant de répondre au mieux aux besoins des étudiant-e-s qui visent une carrière dans un secteur bien déterminé, ainsi qu'aux phénomènes de mode : « *Gender* » ; « *Gender (research)* » ; « *Gender, Development and Globalisation* » ; « *Gender, Media and Culture* » ; « *Gender and Social Policy* ». ¹⁰⁸

68 A l'Université de Toulouse-Le Mirail, l'impulsion qui a donné lieu à la création d'un master au début des années 1990, provenait précisément du monde du travail, en l'occurrence des associations de femmes qui cherchaient des professionnel-le-s du travail social mais aussi du genre pour travailler sur le terrain.

Une partie des masters en études de genre en Europe comportent un stage, renforçant le lien avec le monde du travail, même si « *Women's Studies has a predominantly theoretical orientation* »¹⁰⁹ dans un certain nombre de pays.

Conclusions

De l'étude des bonnes pratiques, il ressort avant tout le grand nombre d'exemples à faire valoir partout en Europe. La brochure *Tuning Reference Points for the Design and Delivery of Degree Programmes in Gender Studies* regorge d'exemples éclairants en la matière. Elle propose aussi un consensus entre expert-e-s européen-ne-s sur ce que peuvent être les études de genre et les formations dans ce domaine. A cet égard, elle est fondamentale pour la présente étude de faisabilité et pour la création éventuelle d'un master en études de genre en Belgique.

L'existence au niveau européen d'un certain nombre de masters interuniversitaires en études de genre est également de bon augure pour cette étude de faisabilité. Le développement de cette pratique au niveau européen est une excellente source d'inspiration pour la création de ponts entre les deux communautés linguistiques de Belgique.

Beaucoup de programmes ont vu le jour dans les années '80 et '90, et force est de constater que les derniers nés, en France par exemple, rencontrent un franc succès. L'analyse des bonnes pratiques a

permis de souligner l'importance d'un soutien académique et politique, tant au niveau moral que financier, pour assurer le développement et la pérennisation des masters en études de genre.

Dans plusieurs universités européennes, la création d'un master en études de genre a également alimenté l'offre de cours de bachelier ou d'autres disciplines, et ainsi contribué au développement de ce champ d'études, tant au niveau de la recherche que de l'enseignement.

Malgré le succès de certains masters en études de genre, il convient d'insister sur la nécessité d'une vigilance constante pour assurer la pérennité des formations, leur résistance aux tensions internes et aux a priori du public et des autorités qui ignorent souvent l'intérêt du féminisme et des questions de genre sous prétexte que l'égalité serait déjà accomplie dans la société actuelle.

En Europe, la situation de l'institutionnalisation des études de genre varie d'un pays à l'autre, mais les exemples positifs et les sources d'inspiration sont bel et bien présents, et ne font qu'agrandir le décalage avec la situation actuelle en Belgique.

7

Projet d'un master en études de genre

Introduction

Ce chapitre présente la proposition d'un projet concret de master en études de genre et esquisse les grandes lignes d'un éventuel master en études de genre en Belgique. Après un bilan des données récoltées dans les chapitres précédents concernant les différents paramètres, nous présenterons le projet en lui-même : les objectifs d'un master en études de genre, les grandes lignes et les différentes composantes de la formation. Nous nous pencherons par ailleurs sur les différentes formes de collaboration et de mobilité et en analyserons le coût. Enfin, nous aborderons brièvement le processus global d'institutionnalisation des études de genre en Belgique.

73

Bilan des différents paramètres : les possibilités pour un master en études de genre

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié les quatre paramètres qui constituent l'étude de faisabilité sur la création d'un master en études de genre. Le bilan de ces différents paramètres permet de comprendre la marge qui existe pour créer un master en études de genre en Belgique. Cette analyse reprend bien entendu les trois principes définis dans l'introduction de ce rapport : le master doit permettre de valoriser les initiatives existantes, viser une collaboration interuniversitaire, mais également intercommunautaire.

Le premier type de paramètres, qui concerne le cadre légal, a révélé la possibilité de créer un nouveau master, même si la complexité des procédures ne facilitera pas le processus. L'analyse du cadre légal a également montré la possibilité d'organiser un master interuniversitaire et même intercommunautaire en études de genre, tant du point de vue légal que technique. Les différentes réglementations et pratiques inhérentes à chaque communauté rendent cependant la situation extrêmement complexe. On observe d'ailleurs dans la pratique peu de créations de masters intercommunautaires qui requièrent une collaboration au niveau de la diplomation. Le nombre de masters interuniversitaires au sein des communautés mêmes est par ailleurs également limité. Cette situation s'explique, dans le second cas, par les difficultés pratiques propres au développement de telles initiatives. On

remarque toutefois ces dernières années une tendance au renforcement d'initiatives interuniversitaires, intercommunautaires et/ou de collaborations avec des institutions étrangères. Celles-ci voient le jour soit dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne, soit en raison de la rationalisation qui touche l'enseignement supérieur. De tels accords de collaboration peuvent prendre différentes formes. Par ailleurs, les paramètres légaux laissent entrevoir plusieurs possibilités, même si elles ne sont pas les mêmes dans les deux communautés. Côté francophone, le volume traditionnel d'un master est fixé à 120 ECTS, alors qu'en Flandre, les masters limités à 60 ECTS se retrouvent (encore) dans une plus large mesure. Le *master na master* et le master complémentaire ont en général tous deux un volume de 60 ECTS, mais leur financement n'est pas le même et leur survie est incertaine dans le paysage actuel de l'enseignement supérieur belge. Notre analyse des paramètres légaux nous amène donc à la conclusion qu'un master intercommunautaire en études de genre sous la forme d'une codiplômation ne semble pas réalisable et que la création d'un master interuniversitaire en études de genre ne sera pas chose aisée. Mais l'analyse des autres paramètres permet néanmoins d'émettre des recommandations en vue d'une collaboration entre institutions d'une même communauté et d'échanges avec les institutions de l'autre communauté et à l'étranger. La proposition, telle que décrite ci-après dans ce chapitre, est par conséquent celle d'un master interuniversitaire en études de genre dans chaque communauté, avec la possibilité d'échanges avec l'autre communauté et avec l'étranger.

Le deuxième type de paramètres qui concerne les contenus nous a permis de recenser l'offre disponible en études de genre et souligne la présence de cours en rapport avec le genre au niveau du master dans les différentes institutions des deux communautés. La plupart de ces cours sont ancrés dans une certaine discipline mais sont par ailleurs très isolés les uns des autres. Ils offrent souvent une perspective de genre dans une discipline bien particulière (genre et ...), alors que les cours introductifs, théoriques ou méthodologiques font au contraire cruellement défaut. En ce qui concerne les sciences exactes, le manque de cours en études de genre est tout à fait criant. Nous avons également observé que les différentes institutions ne proposent pas toutes des cours de genre dans des disciplines similaires. L'enseignement des études de genre se développe généralement à l'initiative d'un-e professeur-e qui se livre à des recherches dans une discipline déterminée sur base de ses intérêts personnels. Le lien recherche-enseignement est alors excellent. Mais cette situation ne conduit généralement pas à un ancrage effectif des cours de genre dans l'institution, les enseignements disparaissant avec le départ du/de la professeur-e concerné-e. Nous pouvons par conséquent conclure des paramètres de contenu qu'un master en études de genre, dont le but est de s'appuyer étroitement sur l'offre existante, sous-entend une collaboration interuniversitaire. Aucune institution, que ce soit en Communauté française ou flamande ne dispose en effet à l'heure actuelle d'une offre suffisante de cours en études de genre permettant d'offrir une formation de master à part entière. Mais les deux communautés considérées de manière globale présentent bel et bien une offre suffisante pour proposer différents modules de spécialisation réunis au sein d'un même master en études de genre et ainsi éviter une offre d'enseignement morcelée. Les cours existants dans les différentes institutions d'une communauté et tournant autour d'un thème ou d'une discipline déterminés pourraient ainsi être réunis. Les étudiant-e-s pourraient alors choisir des cours au sein de tels modules à hauteur d'un nombre déterminé d'ECTS. De cette manière, le master en études de genre pourrait proposer différents modules de spécialisation, ce qui le rendrait attrayant et accessible à un plus grand nombre d'étudiant-e-s. Chaque module de spécialisation comprendrait idéalement un cours introductif obligatoire englobant les différents points de vue et les plaçant dans une perspective plus large afin de donner davantage de cohérence au module de spécialisation et de

garantir l'interdisciplinarité. Le master en études de genre nécessiterait également la création d'un tronc commun de cours sur le genre à raison de 30 ECTS. De tels cours introductifs, théoriques et/ou méthodologiques sont quasi inexistant à l'heure actuelle ou sont trop concentrés au sein d'une discipline donnée. Cette structure sera détaillée plus explicitement dans la suite de ce chapitre. Nous nous basons pour ce faire, en ce qui concerne les modules de spécialisation, sur les cours existants au niveau du master et ne prenons donc pas les cours de bachelier en considération.

L'étude de marché a révélé la pertinence tant sociale que scientifique de la création d'un master en études de genre en Belgique. Tant les acteurs et actrices du monde du travail que les étudiant-e-s (de bachelier, de master et de doctorat) interrogé-e-s sont demandeurs d'une formation de master en études de genre. Une grande partie des étudiant-e-s de bachelier et de master interrogé-e-s estiment que leur formation n'est pas complète sans connaissances en matière de genre et les acteurs et actrices du monde du travail et les doctorant-e-s estiment qu'un master en études de genre est un maillon indispensable dans la continuité et le développement durable de l'expertise en genre. La création d'un master est par conséquent considérée comme l'une des étapes fondamentales du processus d'ancrage global des études de genre en Belgique (cf. chapitre 7, p. 88). L'étude de marché a également montré qu'une formation de master largement accessible, ouverte et dynamique serait un atout, même en tant que spécialisation, en parallèle avec la formation de base. La diversité des étudiant-e-s auquel-le-s le master pourrait s'adresser pourrait être compensée par la création d'un programme de base comprenant des cours introductifs, théoriques et méthodologiques, tels qu'évoqués précédemment. L'étude de marché démontre que les personnes interrogé-e-s accordent une grande importance aux cours théoriques, mais également aux cours liés au marché de l'emploi et à une approche davantage intersectionnelle et diversifiée du genre. Il est possible de répondre dans une certaine mesure à ces besoins en complétant les modules de spécialisation évoqués ci-dessus au niveau thématique par des cours issus de toutes sortes de disciplines (certes sur base de l'offre existante). L'étude de marché a également indiqué que les acteurs et actrices du monde du travail interrogé-e-s ont besoin d'expert-e-s en genre bien formé-e-s, d'*agents of change*, capables de traduire leur expertise théorique dans la pratique. La majeure partie des étudiant-e-s de bachelier et de master interrogé-e-s sont favorables à un stage, désirent s'engager socialement et travailler dans le secteur non-marchand. Contrairement aux acteurs et actrices du monde du travail et doctorant-e-s interrogé-e-s, les étudiant-e-s de bachelier et de master ne se retrouvent pas directement dans un programme multilingue. La mobilité requise des étudiant-e-s en cas de master interuniversitaire leur semble également difficile. Sur ce plan, les dispositions nécessaires devront donc être prévues, du moins tant qu'une telle mobilité ne sera pas entrée dans les mœurs. Toutes les personnes interrogé-e-s s'accordent sur la nécessité de conférer un caractère international au master en études de genre. L'enquête auprès des étudiant-e-s souligne enfin qu'ils/elles attachent beaucoup d'importance à la possibilité de définir un parcours personnel en fonction de leurs propres intérêts (contenu, langues, stage, Erasmus, etc.). Le master de 120 ECTS décrit ci-dessous permet de répondre en grande partie aux besoins et préférences qui ressortent de l'étude de marché.

Le quatrième et dernier type de paramètres, les bonnes pratiques, a avant tout permis de constater qu'un grand nombre de pays européens proposent une ou plusieurs formations en études de genre, présentes au niveau du bachelier, du master et/ou du doctorat. Dans la plupart des pays européens, le processus d'institutionnalisation a commencé dès les années '80 et '90. Mais les masters créés plus récemment, par exemple en France, rencontrent aussi un franc succès. Ces formations sont soit intégrées dans une orientation déterminée, soit organisées par un institut spécifique dédié aux études de genre au sein de l'université. Il faut toutefois souligner que les études de genre ne sont

pas toujours une priorité pour certaines universités ; une certaine vigilance quant à la pérennité des formations reste donc de mise. Les paramètres des bonnes pratiques révèlent également l'existence de différents masters interuniversitaires européens en études de genre, auxquels ne participe pourtant aucune université belge. Il est clair que de nombreux partenaires pourraient être envisagés en vue d'une collaboration - dans le cadre ou non d'un projet Erasmus - si un programme cohérent et structurellement intégré en études de genre était organisé en Belgique. La publication récente de la *Gender Studies Tuning Brochure*, qui formule les normes de qualité européennes pour les programmes en études de genre, montre que la plupart des masters européens comprennent un cours de base de théorie et de méthodologie féministe et un cours traitant de l'histoire du féminisme. Le paysage de l'enseignement européen rend compte de l'existence de formations très diverses de master en études de genre. La plupart des masters européens sont ancrés dans une discipline déterminée, mais certains sont organisés de manière autonome. Certains masters mettent explicitement l'accent sur l'interdisciplinarité au niveau du contenu ; d'autres abordent exclusivement un domaine (par exemple, l'histoire) à partir d'une perspective de genre. Certains masters sont axés sur le développement des aptitudes de recherche, d'autres s'orientent plutôt sur le développement des compétences professionnelles, par exemple par le biais d'un stage. Sur base des résultats des différents paramètres étudiés, nous préconisons donc pour le présent projet de master interuniversitaire et interdisciplinaire en études de genre un volet méthodologique et théorique, assorti d'un large choix de spécialisations et de la possibilité d'acquérir une expérience pratique.

Objectifs d'un master en études de genre

76

Le master en études de genre, tel que proposé dans ce chapitre, place une étude approfondie du genre et des rapports de genre au centre des préoccupations. Le master doit permettre de réaliser les trois ambitions des études de genre que nous avons exposées dans le deuxième chapitre de ce rapport. Le master en études de genre est tout d'abord multi- et interdisciplinaire et entend, grâce à la combinaison de diverses disciplines, rendre une image complète de la façon dont le genre et les rapports de genre sont construits et intégrés dans les différents rouages de la société (tant dans le domaine privé que public). Au niveau du contenu, d'autres motifs de discrimination que le genre seront également pris en considération, et ce dans une perspective intersectionnelle. Par ailleurs, le master désire offrir une critique fondamentale de la science insensible ou aveugle au genre, en indiquant comment l'exercice de la science dans différentes disciplines peut être complété ou transformé par de nouveaux concepts, questions, théories et méthodes de recherche pour ainsi exposer les dynamiques et les rapports de genre. Enfin, la formation présente également un profil féministe du fait qu'elle souhaite apporter des éclairages et des aptitudes intellectuelles à même de traduire l'analyse sociale dans un projet activiste et politique aspirant à une société caractérisée par l'égalité, la justice et l'intégration.

Ebauche générale d'un master en études de genre

Etant donné qu'un master de deux ans est la norme en Communauté française et que celui-ci est de plus en plus fréquent en Communauté flamande (surtout dans les sciences exactes), le présent projet de master en études de genre est également situé à ce niveau. Il s'agit donc d'un master de 120 ECTS, étalé sur deux années académiques (parcours-type). Dans le cadre de la flexibilisation de l'enseignement en Communauté flamande, les étudiant-e-s suivant un parcours à temps partiel

peuvent déterminer eux-mêmes combien d'ECTS ils/elles comptent prendre par année académique. La proposition est de créer un master interuniversitaire en études de genre par communauté, avec des possibilités d'échanges entre les communautés. Pour la Communauté flamande, le master de deux ans en études de genre serait composé de cinq éléments : un tronc commun théorique et méthodologique, un module de spécialisation, des cours à option, un mémoire et un stage éventuel. Pour la Communauté française, le master serait composé de quatre éléments : un tronc commun théorique et méthodologique, une finalité spécialisée (composée d'un module et d'un stage), des cours à option et un mémoire.

Le tronc commun théorique et méthodologique serait donc commun aux étudiant-e-s inscrit-e-s à chaque master et constituerait la base de la formation. Ce tronc commun comporterait 30 ECTS de cours, visant à acquérir les fondements de la théorie et de la méthodologie propres aux études de genre. La particularité du master en études de genre est qu'il s'agit certes d'une formation complémentaire (deuxième cycle), d'un master, mais qu'il n'est pas fondé sur une formation initiale correspondante. Les étudiant-e-s seront issu-e-s d'un large éventail de disciplines des sciences humaines (et éventuellement d'autres) et la plupart d'entre eux/elles ne disposeront que de peu, voire d'aucunes, connaissances préalables en matière de genre. Grâce au tronc commun théorique et méthodologique, les étudiant-e-s acquerront donc les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires, et développeront dans le même temps le paradigme commun et le cadre de référence qui devront leur permettre de dépasser leur ancienne discipline. Le tronc commun théorique et méthodologique devra par conséquent accorder beaucoup d'importance à la coexistence des disciplines et à leur intégration dans un cadre théorique plus vaste, ancré dans une perspective de genre. Il sera donc important de développer un véritable tronc commun théorique et méthodologique, et non pas de le constituer de cours existants ancrés dans des disciplines spécifiques. De ce tronc commun dépendra en effet en grande partie la cohérence du programme du master. Les différents cours du tronc théorique et méthodologique devront par conséquent être développés en concertation.

A l'inverse du tronc théorique et méthodologique commun, le reste de la formation de master devra offrir aux étudiant-e-s l'occasion d'approfondir des matières spécifiques qui rejoindront éventuellement (idéalement) la discipline qu'ils se seront déjà appropriée (au cours d'une formation préalable de bachelier ou de master).

Le module de spécialisation de 30 ECTS proposé pour la Communauté flamande correspondra pour la Communauté française à une finalité spécialisée constituée de 20 ECTS de cours (le module) et d'un stage d'une valeur de 10 ECTS inscrit dans le prolongement du module choisi.¹¹⁰ Tous les modules de spécialisation (*specialisatiecluster* en Communauté flamande) ou toutes les finalités spécialisées (en Communauté française) comprendront une série de cours existants, déjà proposés au niveau du master, et qui seront réunis en modules par discipline et/ou thématique. Il pourra en l'occurrence s'agir de cours organisés dans l'autre Communauté. L'objectif est que les étudiant-e-s choisissent des cours issus de l'offre existante au sein d'un module de spécialisation comptant 30 ECTS (Communauté flamande) ou 20 ECTS (Communauté française). Les étudiant-e-s auront la possibilité de se limiter aux cours proposés dans leur propre communauté (en raison d'un manque de connaissances linguistiques, d'un manque de possibilité de mobilité, etc.). Ils se spécialiseront donc en premier lieu dans une matière bien déterminée. Tous les modules de spécialisation devront également contenir un petit cours de base obligatoire (plus ou moins 3 ECTS en Communauté flamande, plus ou moins 5 ECTS en Communauté française), dans lequel les grandes lignes de la thématique ou de la discipline du module de spécialisation choisi seront introduites et intégrées. Ce cours de spécialisation

obligatoire doit garantir que les étudiant-e-s se construisent une vue d'ensemble de leur spécialisation et puissent ensuite y intégrer les cours de spécialisation de leur choix. Ces cours de base pour chaque spécialisation devraient idéalement être créés.

Les étudiant-e-s auront également la possibilité de choisir librement entre plusieurs cours à option. Ceux-ci pourront être choisis parmi les cours restants au sein du module, ainsi que parmi les cours des autres modules. Moyennant une demande motivée, les étudiant-e-s pourront également suivre des cours théoriques ou méthodologiques d'une autre formation de master. Cette possibilité leur permettra de combler une lacune dans la formation antérieure ou de se spécialiser davantage dans l'une des orientations mentionnées précédemment, en vue par exemple de la rédaction de leur mémoire (par exemple, les étudiant-e-s désirant effectuer des recherches de nature quantitative dans leur mémoire mais ne possédant guère de formation antérieure en ce sens pourraient combler leurs lacunes par des cours méthodologiques centrés sur les méthodes de recherche quantitatives ou statistiques). Les cours à option devront en premier lieu servir à approfondir la spécialisation mais pourront également contribuer à se spécialiser dans une deuxième matière ou à élargir le profil existant.

Les cours à option représenteront un total de 12 ECTS (Communauté flamande) et de 30 ECTS (Communauté française). En Communauté française, le stage est inclus dans la finalité spécialisée, d'où la différence au niveau des ECTS. En Communauté flamande, si les étudiant-e-s ne souhaitent pas effectuer de stage, ils choisissent également un total de 30 ECTS de cours à option. Pour les deux communautés, les cours théoriques ou méthodologiques qui seront empruntés à une autre formation de master, moyennant demande motivée, pourront s'élever à un total de 12 ECTS.

78

Enfin, la formation de master en études de genre comprendra un mémoire de 30 ECTS dans les deux communautés et, en Flandre, un stage optionnel de 18 ECTS. En Communauté française en revanche, le stage sera obligatoire pour tou-te-s les étudiant-e-s, étant donné qu'il sera intégré dans la finalité spécialisée au même titre que le module. Le mémoire et le stage viseront une plus grande spécialisation dans la matière choisie, et il semble dès lors logique que les étudiant-e-s optent pour un sujet de mémoire ou un lieu de stage en rapport avec le module choisi. Ils/elles bénéficieront de la sorte d'une grande marge de spécialisation et dans le même temps de la possibilité d'acquérir une expérience pratique. L'étudiant-e de la Communauté flamande ne souhaitant pas effectuer de stage optera pour 30 ECTS de cours à option.

Les cours qui pourraient constituer le master en études de genre sont détaillés plus concrètement dans la section suivante.

Nous nous l'avons souligné précédemment, le public potentiel du master en études de genre sera composé d'étudiant-e-s de tous horizons présentant peu, voire pas de connaissances préliminaires en matière de genre. Il appartiendra donc à la commission d'enseignement qui sera chargée de la création du master en études de genre d'imposer des cours préparatoires éventuels aux étudiant-e-s. Cela ne sera cependant pas chose facile dans la situation actuelle étant donné qu'il n'existe pas en Belgique de formations préliminaires en études de genre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le projet de master s'adresse à des étudiant-e-s provenant de divers horizons. Le double parcours constitué d'une part du tronc commun théorique et méthodologique et d'autre part des possibilités individuelles de spécialisation a donc précisément été envisagé pour répondre aux besoins de ce public varié et pour en exploiter dans le même temps les atouts. L'objectif est donc d'exploiter pleinement la diversité des horizons en permettant aux étudiant-e-s d'apporter leur propre bagage dans

les cours du tronc commun au moyen du *peer teaching* et de moments de discussion. Les possibilités individuelles de spécialisation doivent par ailleurs permettre aux étudiant-e-s de se concentrer sur leur propre domaine (ou de se familiariser avec un nouveau domaine).

Le présent projet concerne un master en études de genre de 120 ECTS. Ce choix se justifie par l'intégration d'un tronc commun relativement étendu afin de faire face à la diversité d'horizons des étudiant-e-s, à l'intégration (optionnelle) d'un stage et aux possibilités de choix offertes sous forme de modules de spécialisation et de cours à option. Si la tendance actuelle vers des masters de deux ans devait s'inverser en Communauté flamande ou si la tendance à des masters 'post-master' devait s'imposer en Communauté française (cf. chapitre 3, p. 28), le présent projet pourrait être ramené, moyennant les adaptations nécessaires, à un master en études de genre de 60 ECTS. Nous présentons d'ailleurs une structure possible pour un master en études de genre de 60 ECTS au point 'Alternative : master de 60 ECTS' (cf. chapitre 7, p. 85).

Tableau 1

Présentation schématique d'un master en études de genre de 120 ECTS en Communauté flamande

| | |
|--------------------------|---|
| tronc commun | 30 ECTS |
| module de spécialisation | 30 ECTS |
| cours à option | 30 ECTS ou 12 ECTS (+ stage 18 ECTS) |
| stage (optionnel) | 18 ECTS |
| mémoire | 30 ECTS |

79

Tableau 2

Présentation schématique d'un master en études de genre de 120 ECTS en Communauté française

| | |
|--------------------------|---|
| tronc commun | 30 ECTS |
| module de spécialisation | 30 ECTS composée de : module 20 ECTS + stage 10 ECTS |
| cours à option | 30 ECTS |
| mémoire | 30 ECTS |

Description des cours

Nous évoquons ci-dessous brièvement la finalité des différentes composantes de la formation.

Tronc commun théorique et méthodologique (30 ECTS)

Les cours théoriques et méthodologiques constituent le tronc commun des masters flamand et francophone en études de genre. Bien que ces cours présentent déjà un profil résolument axé sur la formation, leur contenu sera élaboré de telle sorte que les étudiant-e-s ayant été moins initié-e-s aux sciences humaines (ou certaines de leurs branches) en général, et aux études de genre en particulier, puissent s'intégrer facilement dans la formation. Cet objectif sera rendu possible en intégrant la formation préalable des étudiant-e-s dans le contenu des cours, et en la complétant bien sûr d'un point de vue féministe et de la critique scientifique nécessaire de ces connaissances préliminaires. Ce faisant, l'accent sera délibérément mis sur l'interdisciplinarité. Les cours du tronc commun sont :

1. *'Introduction à la théorie du genre'*. Dans ce cours les étudiant-e-s seront familiarisé-e-s avec les concepts généraux et les théories centrales de genre, et la critique scientifique.
2. *'Théorie de genre : Capita Selecta'*. Il s'agira d'un cours approfondi, dans la continuité du cours *'Introduction à la théorie du genre'*, qui se concentrera sur les débats actuels dans la théorie du genre et sur des études de cas.
3. *'Histoire du féminisme et du mouvement d'émancipation'* Ce cours introductif d'histoire développera une perspective comparatiste et internationale permettant de mieux comprendre les développements du féminisme en tant que courant et en tant que mouvement en interaction avec l'Etat. D'autres mouvements d'émancipation seront également abordés.
4. *'Séminaire sur la théorie du genre'*. Ce séminaire approfondi sera construit autour du corpus d'un-e théoricien-ne du genre de renommée internationale qui organisera et coordonnera le séminaire.
5. *'Méthodes de recherche'*. Ce cours méthodologique sera axé sur la critique scientifique et les méthodes et techniques de recherche centrales en études de genre. La multidisciplinarité de la formation sera également au centre des préoccupations. En raison de la diversité d'horizons des étudiant-e-s et de la multidisciplinarité qui en découle, l'accent sera mis sur le *'peer teaching'*, permettant aux étudiant-e-s de s'expliquer mutuellement la spécificité du paradigme disciplinaire qu'ils ont acquis lors de leur bachelier (ou master) et d'y intégrer une perspective de genre sous forme d'exercice.

Tous les cours seront enseignés en néerlandais et en français, dans chacun des deux masters en études de genre, à l'exception du *'Séminaire sur la théorie du genre'*. Ce cours sera enseigné en anglais et donné communément aux deux formations de master réunies vu qu'il sera encadré par un-e professeur-e invité-e de renom international.

Modules de spécialisation/Finalité spécialisée (30 ECTS)¹¹

Communauté flamande

Les étudiant-e-s opteront pour une spécialisation en composant un programme de 30 ECTS constitué d'un cours obligatoire de spécialisation et de plusieurs cours à option de spécialisation.

Chaque spécialisation comprendra un cours obligatoire introductif qui offrira aux étudiant-e-s une introduction au module thématique choisi et permettra d'ancrer la spécialisation au sein de la discipline correspondante (à titre d'exemple, le cours obligatoire de la spécialisation *'Politiek en Beleid'*

explicitera la contribution du genre repris dans ces sous-disciplines au sein des sciences politiques et administratives).

Les cours à option de spécialisation seront autant que possible proposés parmi l'offre de cours existants au sein de masters dans les universités et les écoles supérieures. Il va de soi que cette offre serait élargie si certains cours proposés actuellement au niveau du bachelier étaient également pris en considération. Sur base de l'offre et de l'expertise existantes à l'heure actuelle, nous envisageons pour le moment les quatre spécialisations suivantes pour la Communauté flamande :

Tableau 3

Modules de spécialisation envisageables

Poltitiek en Beleid

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour cette spécialisation pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités et écoles supérieures flamandes :

- Gender, diversity and politics (VUB, 6 ECTS¹¹²)
- Gender en vertegenwoordiging (UA, 6 ECTS)
- Equality Policies (Hogeschool Gent, 6 ECTS)
- Diversity, equality and inclusion in organizations (UHasselt, 6 ECTS)
- Diversiteit en gelijkheid : réflexion théorique, gestion de la diversité (KUL, 3 ECTS)
- Doelgroep Gender, diversiteitsmanagement (KUL, 3 ECTS)
- Local Institutions and Poverty Reduction (UA, 12 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Genre et politique (ULB, 5 ECTS)
- Etudes approfondies de sociologie politique interne (ULB, 5 ECTS)
- Gestion de la diversité (ULg, 5 ECTS)

Recht, Religie en Multiculturaliteit

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour cette spécialisation pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités et écoles supérieures flamandes :

- Recht en gender (UGent, 5 ECTS)
- Gender, religie en diversiteit in cross-cultureel perspectief (KUL, 4 ECTS)
- Migratie en de multiculturele samenleving (VUB, 6 ECTS)
- Vergelijkende religiestudies (UGent, 10 ECTS)
- Mensenrechten in ontwikkelingslanden (UGent, 5 ECTS)
- Humanistiek (VUB, 6 ECTS)
- Vrouwenstudies, religie en theologie (KUL, 4 ECTS)
- Gender en culturele diversiteit (UGent, 5 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Genre et religions (UCL, 3 ECTS)
- Egalité entre travailleurs masculins et féminins (ULB, 4 ECTS)

Media en Cultuur

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour cette spécialisation pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités et écoles supérieures flamandes :

- Media en gender (UGent, 7 ECTS)
- Literatuur in nationaal en postnationaal perspectief (KUL, 6 ECTS)
- Cultuurgeschiedenis na 1750: debatten en praktijken (KUL, 6 ECTS)
- Cultuursociologie (KUL, 4 ECTS)
- Leefstijlen en consumptiepatronen (KUL, 4 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Contacts de culture (ULB, 5 ECTS)
- Communication et représentations sexuelles (ULg, 4 ECTS)
- Women Writers (ULg, 5 ECTS)
- Théories féministes du cinéma (ULg, 5 ECTS)

Geschiedenis

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour cette spécialisation pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités et écoles supérieures flamandes :

- Onderzoeksseminarie Gendergeschiedenis (UGent, 10 ECTS)
- Geschiedenis van lichaam, gender en seksualiteit (UA, 6 ECTS)
- History of Gender and Class in Europe (KUL, 6 ECTS)
- Cultuurgeschiedenis na 1750 : debatten en praktijken (KUL, 6 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Histoire de la famille et de la sexualité (UCL, 4 ECTS)

Communauté française

Les étudiant-e-s suivront une finalité spécialisée composée d'un module au choix (cours d'une valeur de 20 ECTS) et d'un stage (y compris la rédaction d'un rapport de stage) en concordance avec le module choisi (10 ECTS). Chaque spécialisation comprendra un cours obligatoire introductif qui offrira aux étudiant-e-s une introduction au module thématique et permettra de situer la spécialisation au sein de la discipline correspondante.

Les cours proposés au sein des différents modules seront autant que possible proposés parmi les cours existants au sein de masters dans les universités et les écoles supérieures. Il va de soi que cette offre serait élargie si certains cours proposés actuellement au niveau du bachelier étaient également pris en considération. Sur base de l'offre et de l'expertise existantes à l'heure actuelle, nous envisageons pour le moment pour la Communauté française les quatre spécialisations suivantes (c'est-à-dire quatre finalités de spécialisation présentant une orientation différente):

Tableau 4

Finalités spécialisées envisageables

Genre, famille et sexualités

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour ce module pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Séminaire : Anthropologie du genre et des sexualités (ULB, 5 ECTS)
- Sociologie du genre et de la sexualité (UCL, 5 ECTS)
- Séminaire d'approche sociologique (ULg, 10 ECTS)
- Anthropologie culturelle de la famille et de la sexualité (UCL, 4 ECTS)
- Famille, emploi et stratégies de subsistance (Households & Livelihood Strategies) (FUNDP, 4 ECTS)
- Sociologie de la famille (ULg)
- Sociologie de la famille et du couple (UCL, 5 ECTS)
- Histoire de la famille et de la sexualité (UCL, 4 ECTS)
- Anthropologie et ethnologie de la sexualité (ULg, 2 ECTS)
- Education à la vie affective et sexualité au cours de la vie (ULg, 3 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités néerlandophones :

- Geschiedenis van lichaam, gender en seksualiteit (UA, 6 ECTS)

Politique, genre et développement

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour ce module pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Genre et développement (UCL, 5 ECTS)
- Genre et politique (ULB, 5 ECTS)
- Genre et sociétés (UCL, 5 ECTS)
- Etudes approfondies de sociologie politique interne (ULB, 5 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités néerlandophones :

- Gender, diversity and politics (VUB, 6 ECTS)
- Gender en vertegenwoordiging (UA, 6 ECTS)
- Local institutions and poverty reduction (UA, 12 ECTS)

Histoire, culture et représentations

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour ce module pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Contacts de culture (ULB, 5 ECTS)
- Communications et représentations sexuelles (ULg, 4 ECTS)
- Femme et religion dans l'Occident médiéval et moderne : perspectives historiques (ULg, 10 ECTS)
- Religions et genre (UCL, 3 ECTS)
- Séminaire Anthropologie du genre et des sexualités (ULB, 5 ECTS)
- Women Writers (ULg, 5 ECTS)
- Théories féministes du cinéma (ULg, 5 ECTS)
- Littérature anglaise, Chaucer's Legend of Good Women (ULg, 5 ECTS)
- Séminaire du cinéma (ULg, 10 ECTS)
- Histoire de la famille et de la sexualité (UCL, 4 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités néerlandophones :

- Onderzoekseminarie gendergeschiedenis (Ugent, 10 ECTS)
- Geschiedenis van lichaam, gender en seksualiteit (UA, 6 ECTS)
- History of gender and class in Europe (KUL, 6 ECTS)
- Cultuurgeschiedenis na 1750 : debatten en praktijken (KUL, 6 ECTS)
- Media en gender (UGent, 7 ECTS)
- Literatuur in nationaal en postnationaal perspectief (KUL, 6 ECTS)
- Cultuursociologie (KUL, 4 ECTS)
- Leefstijlen en consumptiepatronen (KUL, 4 ECTS)

84

Travail et droit

Outre le cours obligatoire, les étudiant-e-s qui opteront pour ce module pourront choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités francophones :

- Egalité entre travailleurs féminins et masculins (ULB, 4 ECTS)
- Gender economics (ULB, 5 ECTS)
- Gestion de la diversité (ULg, 3 à 5 ECTS)
- Séminaire sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes (ULg, 10 ECTS)
- Formation et emploi (ULB, 4 ECTS)
- Droit social européen (ULB, 3 ECTS)

Pour cette spécialisation, les étudiant-e-s pourront notamment choisir parmi les cours à option suivants enseignés dans les universités néerlandophones :

- Recht en gender (UGent, 5 ECTS)
- Mensenrechten in ontwikkelingslanden (UGent, 5 ECTS)
- Diversity, equality and inclusion in organizations (UHasselt, 6 ECTS)

Cours à option (12 ECTS/30 ECTS)

Les étudiant-e-s pourront choisir des cours obligatoires ou des cours à option (12 ECTS en Communauté flamande, 30 ECTS en Communauté française) parmi ceux proposés dans leur propre spécialisation ou dans d'autres et qui n'auraient pas été suivis précédemment. En ce qui concerne la Communauté flamande, si les étudiant-e-s préfèrent toutefois ne pas faire de stage, le nombre d'ECTS dédié aux cours à option sera de 30 ECTS ; il le sera d'office en Communauté française. Les étudiant-e-s pourront aussi, moyennant une demande motivée, suivre un maximum de 12 ECTS de cours théoriques ou méthodologiques proposés dans un autre master. Les étudiant-e-s devraient

également pouvoir suivre des cours à option axés sur le genre mais ne figurant pas dans l'un des modules car trop spécialisés. L'offre de cours à options pourrait également être élargie grâce à un séjour Erasmus.

Voici, à titre d'exemple, quelques possibilités de cours à option axés sur le genre mais ne figurant pas dans les modules de spécialisation énumérés précédemment :

- Genderstudies en seksuele stoornissen (UGent, 3 ECTS)
- Gender Research Seminar (UGent, 3 ECTS)

Mémoire (30 ECTS)

Le point d'orgue de la formation sera constitué d'un mémoire de master dans lequel les étudiant-e-s devront faire preuve d'un esprit scientifique et d'aptitudes particulières aux études de genre. Le mémoire vise le développement d'une problématique pertinente au niveau social et scientifique, ainsi que son intégration théorique et doit refléter le choix et l'application corrects des méthodes et techniques de collecte et d'analyse des données et la maîtrise des règles de la rédaction scientifique.

Les 30 ECTS dédiés au mémoire de master se composeront d'un travail préparatoire de 6 ECTS (Communauté flamande) ou de 5 ECTS (Communauté française), et du mémoire en tant que tel, représentant 24 ECTS (Communauté flamande) ou 25 ECTS (Communauté française). Un stage pourra également être suivi dans le cadre du mémoire, mais cela ne changera rien à la pondération octroyée au mémoire. Le nombre d'ECTS restera de 30 et les conditions de fond et de forme pour le mémoire resteront inchangées. Le choix de suivre un stage dans le cadre du mémoire fera en d'autres termes partie intégrante de la démarche de recherche, dans le cas où un-e étudiant-e désirerait par exemple appliquer la méthode de l'observation participative dans son mémoire.

85

Stage (18 ECTS/10 ECTS)

La formation offrira aux étudiant-e-s la possibilité d'acquérir une expérience de terrain, leur permettant dans le même temps de mettre en pratique les connaissances et aptitudes théoriques acquises. Lors du stage, les étudiant-e-s seront intégré-e-s dans le lieu de stage au sein duquel ils/elles exécuteront les tâches définies de manière autonome mais encadré-e-s par un maître de stage au sein de l'institution et par un-e professeur-e. Dans le master flamand, le stage représentera 18 ECTS et sera optionnel, pouvant être remplacé par des cours à option. En Communauté française, le stage s'élèvera à 10 ECTS et sera inclus dans la finalité spécialisée, décrite précédemment au point 'Communauté française' (chapitre 7, p. 83).

Alternative : un master de 60 ECTS

Tableau 5

Présentation schématique d'un master en études de genre de 60 ECTS

| | |
|--------------------------------|---------|
| tronc commun | 15 ECTS |
| module de spécialisation | 15 ECTS |
| cours à option <i>ou</i> stage | 15 ECTS |
| mémoire | 15 ECTS |

Si un master en études de genre de deux ans ne s'avère pas réalisable ou ne semble en fin de compte pas opportun, et que seule une formule de master d'un an est par conséquent envisagée, le tronc

commun théorique et méthodologique sera composé de 15 ECTS : 'Introduction à la théorie du genre' (5 ECTS), 'Séminaire sur la théorie du genre' (5 ECTS) et 'Méthodes de recherche en études de genre' (5 ECTS). Les modules de spécialisation resteront les mêmes, mais les étudiant-e-s choisiront des cours pour une valeur totale de 15 ECTS au lieu de 30 ECTS. Les étudiant-e-s auront ensuite le choix entre des cours à option supplémentaires (parmi les autres modules de spécialisation ou autres), et un stage, à hauteur de 15 ECTS. Enfin, le mémoire comptera pour 15 ECTS.

Mobilité et collaboration

Le master en études de genre sera organisé séparément en Communauté flamande et en Communauté française. Le programme sera cependant agencé dans une optique interuniversitaire, intercommunautaire et internationale. Le programme proposé devra clairement refléter la conception de ce master en tant que collaboration entre professeur-e-s, entre départements et entre groupes de recherche. Dans la mesure du possible, le programme prévoira et stimulera la mobilité étudiante au sein de chacune des communautés, entre les deux communautés et en Europe.

Collaboration interuniversitaire

Différentes universités d'une même communauté collaboreront à l'organisation de ce master. Il s'agira donc d'un diplôme conjoint qui autorisera les échanges entre les universités d'une même communauté. Les différents modules de spécialisation ou finalités spécialisées seront par ailleurs conçus de telle sorte que les étudiant-e-s puissent suivre les cours de professeur-e-s attaché-e-s à différents établissements d'une même communauté.

86

Collaboration intercommunautaire

En travaillant avec des modules de spécialisation, le master favorisera également l'intégration de cours enseignés dans des établissements appartenant à l'autre communauté. Dans le cadre d'une collaboration entre universités, l'accessibilité des cours respectifs permettra aux étudiant-e-s de suivre un cours dans une université de l'autre communauté sans frais ou inscription supplémentaires. Les étudiant-e-s suivront d'ailleurs déjà dans la pratique un cours commun, organisé conjointement par les différentes universités belges, à savoir le cours '*Séminaire de théorie des genres*' inclus dans le tronc commun.

Pour les étudiant-e-s qui souhaiteraient bénéficier de plus de mobilité dans leur formation, il sera possible de participer à des échanges dans le cadre d'un Erasmus Belgica. Les étudiant-e-s pourront alors suivre un semestre dans une université de l'autre communauté.

Collaboration internationale

En plus du '*Séminaire de théorie du genre*', orienté vers l'international grâce à la participation d'un-e professeur-e invité-e étranger/ère, les étudiant-e-s pourront bénéficier d'un échange Erasmus et donc suivre des cours à l'étranger au sein de départements (européens) en études de genre. L'échange impliquera que les étudiant-e-s suivront une partie de leur formation (30 ECTS) dans une institution partenaire. Selon les dispositions actuellement en vigueur, les étudiant-e-s qui suivraient le master en études de genre après avoir achevé un autre master pourront bénéficier d'une bourse Erasmus s'ils n'en ont pas encore fait usage dans le passé. Si une telle bourse leur a déjà été octroyée, ils devraient pouvoir faire une nouvelle demande de bourse auprès de leur université ou d'une autre instance subsidiaire pour financer ce deuxième séjour Erasmus.

Mesures favorisant la mobilité

Diverses dispositions devront être prises pour faciliter la mobilité. Avant tout, certains cours ex-cathedra, en particulier le 'Séminaire de théorie du genre', devront se dérouler un jour déterminé ou être organisés selon un horaire adapté. Une telle mesure entend principalement donner aux personnes déjà actives la possibilité de suivre les cours du master. Si les horaires ne convenaient pas à certain-e-s étudiant-e-s, ils/elles pourraient déposer une demande d'étalement de leurs études sur plusieurs années. Le master devrait également prévoir la possibilité de suivre certains cours à distance grâce aux nouvelles technologies. Cette mesure permettrait de répondre de manière flexible aux difficultés de mobilité rencontrées par certaines personnes, mais aussi d'attirer d'autres groupes-cibles (en particulier, des personnes déjà actives qui souhaiteraient suivre une formation complémentaire). Dans la même optique, il devrait être possible de suivre la formation par le biais d'un contrat d'examen. Enfin, la mobilité des professeur-e-s devrait également être intégrée dans le programme, permettant aux professeurs de se déplacer en fonction de l'organisation des modules.

Coût

Même si le master en études de genre s'appuiera au maximum sur l'offre de cours existante, il ne sera pas possible de créer un tel master sans investissements supplémentaires.

Il est cependant difficile de calculer le coût exact d'une telle nouvelle formation de master. Tout dépendra en effet du statut des professeur-e-s désigné-e-s et de la façon dont le coût de l'organisation et de la coordination sera répercuté.¹¹³ Une autre question importante dans l'estimation du coût est la présence éventuelle d'étudiant-e-s ayant déjà obtenu un diplôme de master. Il se pourrait qu'ils/elles aient déjà épuisé la totalité ou une partie de leurs crédits d'enseignement. La formation ne bénéficierait dans ce cas plus de financement pour les crédits déjà acquis par ces étudiant-e-s, mais il existe en Communauté flamande une possibilité de *diplomabonus* ('bonus de diplôme'). En Communauté française, les étudiant-e-s ne seraient plus repris-e-s dans l'enveloppe globale de financement de l'université si ils/elles ont déjà obtenu deux fois le grade académique de master durant les cinq années précédant leur inscription.

Quoi qu'il en soit, la création d'un master impliquerait les coûts suivants :

1. Les coûts inhérents à la création du tronc commun théorique et méthodologique, à savoir 30 ECTS d'enseignement à créer et le cadre ETP correspondant à pourvoir.
2. Les coûts inhérents à la création d'un cours de base par module de spécialisation ou finalité spécialisée, à savoir 12 ECTS (Communauté flamande) et 20 ECTS (Communauté française) d'enseignement à créer et le cadre ETP correspondant à pourvoir, sur base de quatre modules de spécialisation ou finalités spécialisées dans chaque communauté.
3. Les coûts inhérents à la création d'un cours pour l'encadrement du travail préparatoire au mémoire par communauté, à savoir 6 ECTS (Communauté flamande) ou 5 ECTS (Communauté française) d'enseignement à créer et le cadre ETP correspondant à pourvoir.
4. Les coûts inhérents à la coordination des stages, correspondant généralement à un cours, ce qui signifie ici aussi la création du cadre ETP nécessaire correspondant.
5. Il faudra du reste prévoir un budget éventuel pour le double enseignement de certains cours. En ef-

fet, les horaires actuels des cours existants et potentiellement intéressants pour le master ne pourront probablement pas être combinés avec les grilles horaires du nouveau master en études de genre. Il faudra par conséquent consentir des efforts supplémentaires en vue d'un dédoublement pour rendre les cours concernés accessibles aux étudiant-e-s du master en études de genre.

6. De plus, le master en études de genre entraînera les coûts inhérents à toute création de formation en termes d'administration des étudiant-e-s, etc. Ce master présentera des coûts de coordination plus élevés que d'autres formations compte tenu de la collaboration interuniversitaire qui en constitue la base.¹¹⁴

Dans l'ensemble, cet aperçu indique que la création d'un master en études de genre exigera un certain investissement mais certainement pas le coût d'un master à créer entièrement. Il s'agira surtout de la création des cours du tronc commun et des cours introductifs au sein des modules de spécialisation. Une large gamme de spécialisations et de cours à option est déjà disponible, du moins si l'on ne nourrit pas l'ambition de proposer de telles options pour toutes les disciplines (cf. chapitre 7, p. 89). On pourrait également envisager d'utiliser certains cours existants pour les nouveaux cours à créer. Cela pourrait par exemple être le cas pour les cours introductifs en étude de genre déjà existants.

Une autre manière de réduire les coûts pourrait consister à générer plus de synergies entre les deux masters en études de genre. En effet, seul le '*Séminaire de théorie du genre*' est actuellement prévu comme cours commun. Les autres cours du tronc commun théorique et méthodologique pourraient cependant également être dispensés en anglais. Dans ce cas, seul un tronc commun théorique et méthodologique devrait être proposé au lieu de deux. Compte tenu des résultats de l'enquête auprès des étudiant-e-s, la création d'un seul tronc commun théorique et méthodologique pour les deux communautés semble cependant difficile. Une option intermédiaire serait alors d'organiser également le cours '*Théorie du genre : Capita Selecta*' en anglais, en plus du cours '*Séminaire de théorie du genre*' déjà envisagé en anglais dans le présent projet. Cette option permettrait d'épargner la création d'un cours supplémentaire.

L'ancrage global des études de genre

Comme le souligne la *Gender Studies Tuning Brochure*, il importe de profiter du tremplin que constitue le processus de Bologne pour implémenter les études de genre aux trois niveaux d'enseignement (bachelier, master, doctorat). L'étude de marché révèle également la nécessité d'une approche globale (voir chapitre 5). La création de cours introductifs (très accessibles) de bachelier, de modules de genre dans les formations de master existantes et de séminaires de doctorat semble pour ce faire essentielle. Outre ces trois niveaux d'enseignement fondamentaux pour l'institutionnalisation des études de genre, d'autres formules peuvent également conduire à un ancrage plus solide des études de genre et entraîner une sensibilisation non négligeable aux problématiques de genre. On peut par exemple penser aux formations continuées et aux *postgraduaten* (en Communauté flamande).

Ce chapitre présente brièvement quelques formules qui pourraient être réalisées de manière relativement simple à court terme et répondraient aux tendances et initiatives déjà existantes en Communauté flamande et/ou française. Il convient toutefois de souligner que ces alternatives ne pourraient nullement remplacer l'impact d'un master en ce qui concerne la constitution d'une expertise

en études de genre. Elles doivent donc davantage être considérées comme un complément dans le paysage académique ou comme une première incitation au développement d'un programme de master en études de genre.

Cours introductifs (au niveau du bachelier)

En Flandre, des étudiant-e-s peuvent suivre un cours introductif général en études de genre (souvent comme cours à option) à la VUB et à la K.U.Leuven.¹¹⁵ On constate que seul un nombre limité de cours sur le genre sont enseignés au niveau du bachelier et que les étudiant-e-s de certaines disciplines n'ont pas accès aux cours introductifs (voir chapitre 4). En Communauté française, il existe une mineure en « *études de genre* », organisée à l'UCL pour une valeur de 30 ECTS.¹¹⁶

Un ancrage structurel du genre à partir du bachelier s'avère indubitablement nécessaire. Non seulement pour sensibiliser les étudiant-e-s à la question du genre, mais aussi pour leur offrir les bases nécessaires pour l'expertise qu'ils/elles souhaitent souvent développer plus tard au niveau du master ou du doctorat. Les étudiant-e-s indiquent d'eux/elles-mêmes souhaiter davantage de cours dédiés au genre et soulignent que tou-te-s les étudiant-e-s devraient idéalement entrer (obligatoirement) en contact avec le genre durant leur formation (voir le chapitre 5). Sophia plaide pour que soit proposé, dans chaque université belge, au moins un cours en études de genre largement accessible (interdisciplinaire) au niveau du bachelier, en plus de cours en études de genre dans les différentes disciplines. Un ancrage structurel implique que les cours de bachelier en études de genre soient intégrés formellement dans les programmes et dans les attributions des professeur-e-s.

Modules dans les formations existantes

L'analyse des paramètres de contenu (chapitre 4) a révélé que l'implémentation du processus de Bologne en Communauté française avait entraîné le développement d'options en études de genre d'une valeur de 15 à 30 ECTS. Dans un master de 120 ECTS, il faut en effet intégrer une finalité d'au moins 30 ECTS qui donne au master son orientation. Des options plus ou moins conséquentes proposant une dimension de genre pourraient par conséquent être intégrées dans ces finalités. Une finalité de type 'approfondie' ou 'spécialisée' pourrait proposer des options ayant, totalement ou en partie, le genre pour thème. Cela est déjà le cas pour l'option de 15 ECTS « *Parenté, famille, genre* » au sein du master en anthropologie de l'UCL et pour l'option de 15 ECTS « *Etudes de genre* » au sein du master en histoire à l'ULB.

En Flandre, l'allongement envisagé des masters en sciences humaines de 60 à 120 ECTS constituerait une opportunité d'intégrer le genre comme une option dans les formations de master existantes. Les masters de 120 ECTS se composeront en effet de cours au contenu spécifique (90 ECTS) et de cours repris dans une finalité professionnalisante (30 ECTS) (cf. chapitre 3, p. 27). Les cours existants et d'éventuels nouveaux cours créés pourraient alors être regroupés pour être proposés au sein d'une option de 30 ECTS. Une telle démarche bénéficierait aux cours (existants) vu qu'ils ne sont la plupart du temps pas ancrés de manière structurelle dans les programmes. De plus, chaque institution pourrait intégrer l'option 'genre' en fonction de l'expertise en genre déjà présente dans une certaine discipline et de ce fait la renforcer et la développer. On ne relève à ce jour aucune initiative allant dans ce sens.

De telles initiatives peuvent également être intégrées dans un programme de bachelier, comme le prouve la mineure en « *études de genre* » de 30 ECTS à l'UCL.

Ecoles doctorales et cours de doctorat

Les focus groupes menés avec les doctorant-e-s ont très clairement démontré le manque de structure et l'absence de réseaux au sein des communautés et en Belgique. La nécessité de créer des séminaires de genre interdisciplinaires et, éventuellement interuniversitaires, au niveau du doctorat est soulignée par tous/toutes (cf. chapitre 5, p. 50).

La légitimité des écoles doctorales en Communauté française dépend de leur reconnaissance par le FNRS.¹¹⁷ Les écoles doctorales qui proposent des cours et d'autres activités pour les doctorant-e-s sont des écoles organisées par thématique ou par discipline. Les écoles doctorales thématiques doivent en outre elles-mêmes être associées à une école doctorale d'une discipline déterminée. Le FNRS reconnaît également des groupes de contact qui réunissent des chercheur-e-s autour d'un thème déterminé.¹¹⁸ L'un des groupes de contact institué en 2010 est précisément « *Le genre : des théories aux stratégies de recherche* ».¹¹⁹ Bien qu'il s'agisse là d'une étape importante, ce groupe ne remplace nullement une école doctorale. Si une école doctorale en études de genre était effectivement créée, il serait possible d'intégrer, en plus des finalités spécialisées, des finalités approfondies au sein du master de 120 ECTS, ces finalités approfondies devant en effet être en rapport direct avec la recherche.

En Flandre, des *doctoral schools* offrent un programme flexible de séminaires et d'ateliers parmi lesquels les doctorant-e-s peuvent faire un choix pour un nombre déterminé d'ECTS. Cela fait partie de la formation de doctorat (obligatoire).¹²⁰ Récemment, des étapes ont déjà été franchies dans le sens de l'organisation de cours de genre (en anglais) au niveau du doctorat. Les doctorant-e-s de l'Universiteit Gent peuvent ainsi suivre un « *Gender Research Seminar* » d'une valeur de 3 ECTS depuis l'année académique 2009-2010.¹²¹ A la VUB, des *masterclasses* en genre ont également été organisées pour les doctorant-e-s.¹²² A la K.U.Leuven, un cours de doctorat « *Feminist Theory* » a été organisé et plusieurs orateurs/rices invité-e-s internationaux/ales ont été convié-e-s dans ce cadre.¹²³ A ce jour, la demande d'obtention d'un code de cours (les ECTS nécessaires pour les doctorant-e-s) n'a cependant pas été honorée.

Les cas mentionnés ci-dessus concernent sans exception des initiatives personnelles de professeur-e-s engagé-e-s qui peuvent compter sur l'enthousiasme des étudiant-e-s. Il s'avère assurément nécessaire de continuer à soutenir ces initiatives et d'œuvrer à les formaliser.

Formations continuées et 'postgraduaten'

Au point '*Le niveau auquel se situe l'offre existante de cours*' (chapitre 4, p. 37) de ce rapport, nous avons évoqué l'échec de la création d'une formation « *Genre, sexualité et société* » à l'ULB, mais aussi le succès du *postgraduaat* « *Diversiteitsmanagement* » à la K.U.Leuven. Ce type de formations organisées par des institutions d'enseignement supérieur se différencie d'un master par le nombre moins élevé d'ECTS, le fait qu'elles s'adressent éventuellement à un autre public-cible et qu'elles délivrent un certificat ou une attestation et non un grade académique. Les formations dites continuées en Communauté française ont pour but de réactualiser ou de perfectionner les compétences de personnes diplômé-e-s de l'enseignement supérieur tout au long de la vie. Ces formations continuées qui s'adressent en général à des personnes déjà actives, présentent généralement des horaires flexibles (cours du soir, cours pendant le week-end, concentration de cours sur certaines journées). Une formation continuée en études de genre permettrait de s'adresser à des personnes déjà actives, mais aussi à des personnes sur le point d'entrer sur le marché du travail et qui pourraient donc assez rapidement mettre leur expertise en matière de genre en pratique sur le terrain. L'étude de marché

révèle que de tels profils sont nécessaires dans différents secteurs (cf. chapitre 5, p. 54). Soulignons enfin que le gouvernement de la Communauté française a établi que la formation en matière de genre était l'une des dix priorités thématiques qui pourront être subsidiées dans le cadre de la formation continuée.

En Communauté flamande, le *postgraduaat* propose un programme d'au moins 20 ECTS. Certains *postgraduaten* sont autosuffisants, d'autres pas ; et les modules peuvent souvent être suivis séparément. Les *postgraduaten* s'adressent soit aux personnes déjà actives, soit à des étudiant-e-s réguliers/ères, soit aux deux groupes-cibles réunis. Ce faisant, un *postgraduaat* s'inscrit dans le cadre d'un projet d'apprentissage continu, de recyclage ou de formation continue. En fonction du contenu du programme ainsi que du public-cible visé, un *postgraduaat* en études de genre pourrait constituer un complément à un master académique et/ou une première incitation au développement d'un master académique à part entière.

8

Conclusions générales

Cette étude a été consacrée à la faisabilité de la création d'un master interuniversitaire en études de genre dans le but d'ancrer durablement ces études dans les institutions belges d'enseignement supérieur. Trois lignes directrices de base ont pour ce faire été définies, à savoir la validation de l'offre existante, la collaboration interuniversitaire et la collaboration intercommunautaire. L'étude de faisabilité a engendré l'analyse de quatre types de paramètres : légaux, de contenu, institutionnels et les bonnes pratiques. Nous en présentons brièvement les résultats ci-dessous.

Les paramètres légaux ont révélé que l'organisation d'une formation de master intercommunautaire poserait de nombreux problèmes au niveau de la diplomation. Il serait par contre envisageable de créer une formation interuniversitaire séparée en Communauté française et en Communauté flamande, à partir de laquelle des accords de collaboration intercommunautaire seraient ensuite possibles au niveau des cours et de la mobilité des étudiant-e-s et/ou des professeur-e-s. Les paramètres légaux ont également mis en lumière que les masters de 120 ECTS sont de plus en plus fréquents en Flandre et sont déjà la norme en Communauté française.

95

Les paramètres de contenu ont indiqué qu'un nombre important de cours offrant une perspective de genre était proposé au niveau du master au sein des différentes universités belges. Ces cours se situent dans des disciplines au sein desquelles se retrouvent des chercheur-e-s et des professeur-e-s dont les recherches portent sur le genre et qui sont souvent à l'initiative des études de genre dans leur institution. Ces cours étant fortement dépendants des personnes et par conséquent faiblement ancrés dans les institutions, l'enseignement du genre ne se développe pas de manière uniforme dans chaque discipline dans les différentes universités belges. Un autre manquement constaté est l'absence de cours théoriques et méthodologiques en études de genre au niveau du master dans les universités belges. Le regroupement de l'offre diversifiée existante au sein de modules de spécialisation à orientation thématique et/ou disciplinaire pourrait être une incitation à la création d'un programme de master, qui nécessitera dès lors une collaboration interuniversitaire.

L'étude de marché réalisée dans le cadre de l'analyse des paramètres institutionnels a révélé que l'organisation d'un master en études de genre était pertinente, tant sur le plan social que scientifique. Elle a mis en exergue la nécessité réelle – et la demande en découlant – de développer durablement l'expertise en matière de genre en Belgique. Le monde du travail a exprimé le besoin de disposer d'*agents of change*, capables de mettre leurs connaissances théoriques en pratique pour travailler sur le genre, la diversité et l'égalité des chances dans divers secteurs du marché du travail. Les doctorant-e-s interrogé-e-s ont quant à eux/elles souligné que la création d'un master serait un maillon

indispensable dans l'ancrage global et la reconnaissance des études de genre aux différents niveaux d'enseignement et pour la stimulation de la recherche. L'étude de marché a enfin démontré l'intérêt substantiel des étudiant-e-s de bachelier et de master pour les études de genre et, plus spécifiquement pour un master en études de genre, qu'ils/elles sont d'ailleurs prêt-e-s à suivre à l'étranger au besoin.

L'étude des bonnes pratiques a mis en évidence que la Belgique était l'un des rares pays européens qui ne proposent pas de formation diplômante en études de genre. Cette situation est non seulement regrettable vu l'expertise existantes au sein des institutions des deux communautés, mais aussi par le fait que les universités belges sont de la sorte exclues d'accords de collaboration internationaux intéressants. L'étude des bonnes pratiques en matière d'enseignement des études de genre au niveau européen s'est largement inspirée de la *Gender Studies Tuning Brochure : Reference Points for the Design and Delivery of Degree Programmes in Gender Studies*, récemment publiée. Le chapitre des bonnes pratiques contient également quelques études de cas de programmes de master en France, aux Pays-Bas, en Suisse et au Royaume-Uni. Celles-ci ont notamment révélé qu'outre l'engagement des académiques concerné-e-s l'appui des autorités politiques et/ou universitaires s'était avéré indispensable pour le lancement d'une nouvelle formation en études de genre.

Le bilan de ces paramètres a constitué le point de départ pour l'élaboration d'un projet concret de master en études de genre en Communauté flamande, d'une part, et en Communauté française, d'autre part. A cette occasion, des ponts ont été jetés entre les communautés, non seulement pour des raisons pratiques, mais aussi sur base de la conviction qu'une collaboration intercommunautaire ne pourrait que profiter à la production et la diffusion des connaissances. Le projet définit par conséquent les grandes lignes d'un master interuniversitaire et interdisciplinaire en études de genre de 120 ECTS dans chaque communauté, avec la possibilité d'une collaboration intercommunautaire et/ou internationale.

En Communauté flamande, le master en études de genre de 120 ECTS serait constitué de cinq parties : un tronc commun théorique et méthodologique (30 ECTS) ; un module de spécialisation (30 ECTS) ; des cours à option (30 ECTS ou 12 ECTS en cas de stage) ; un stage optionnel (18 ECTS) et un mémoire (30 ECTS). En Communauté française, le master serait composé de quatre parties : un tronc commun théorique et méthodologique (30 ECTS) ; une finalité spécialisée comprenant un module (20 ECTS) et un stage (10 ECTS) ; des cours à option (30 ECTS) et un mémoire (30 ECTS). Le tronc commun sera accessible à des étudiant-e-s provenant d'horizons très divers (de par leur formation préalable) et permettra de les familiariser avec la théorie et la méthodologie du genre et avec l'histoire du féminisme et d'autres mouvements d'émancipation. Les cours du tronc commun devront être créés. Les étudiant-e-s pourront ensuite choisir des cours au sein de modules de spécialisation, pour lesquels il sera fait appel autant que possible à l'offre existante de cours dans les universités belges. Il sera nécessaire de créer un cours obligatoire dans chaque module de spécialisation, offrant aux étudiant-e-s une introduction centrale à la discipline choisie dans une perspective de genre. Concernant les cours à option, les étudiant-e-s pourront choisir des cours complémentaires issus d'autres modules de spécialisation et/ou des cours théoriques et/ou méthodologiques d'autres formations de master et/ou un séjour Erasmus. Le stage leur permettra d'acquérir une expérience de terrain et la mise en pratique des théories étudiées et des compétences acquises. La formation sera ponctuée par la rédaction d'un mémoire pour lequel les étudiant-e-s devront faire preuve d'un esprit critique et scientifique et témoigner des aptitudes en études de genre acquises au cours de leur formation.

Le master doit dans son ensemble garantir une cohérence suffisante et proposer une réelle interdisciplinarité. Non seulement, les étudiant-e-s auront des formations préalables différentes, mais le master lui-même englobera aussi différentes disciplines, regroupées au sein de modules de spécialisation. Cette grande diversité justifie précisément la création d'un tronc commun théorique et méthodologique, ainsi que celle d'un cours introductif obligatoire par module de spécialisation, réunissant les grandes lignes des différents cours du module. La cohérence et l'interdisciplinarité devront également se retrouver dans l'ensemble des cours constituant le master. C'est la raison pour laquelle des cours tels que '*Méthodes de recherche*', permettant d'intégrer les paradigmes, les méthodes et les techniques que les étudiant-e-s auront déjà acquises dans le passé, seront nécessaires au sein de ce master en études de genre.

Le projet de master en études de genre tel qu'ébauché dans cette étude de faisabilité comporte encore des lacunes. Il sera par exemple nécessaire d'approfondir davantage les objectifs d'apprentissage, et de définir leur relation avec les connaissances et les compétences. Les contenus et formes d'apprentissage concrets ainsi que les modalités d'examen devront également être définis. Il s'agira par ailleurs d'élaborer l'organisation pratique de ces masters pour définir quelles institutions les organiseront et les financeront, et selon quelles modalités se déroulera l'organisation de la collaboration et de l'échange interuniversitaires, y compris avec des partenaires étrangers. Il sera également important de définir les conditions d'admission au futur master, même si nous prônons d'ores et déjà la détention d'un diplôme académique de bachelier comme exigence minimale. Le présent rapport ne comprend pas non plus de programme d'année préparatoire pour les étudiant-e-s non titulaires du titre de bachelier requis. Ces questions dépassent largement le cadre de la présente étude de faisabilité, et il appartiendra aux personnes responsables de l'organisation concrète du master en études de genre d'y répondre. Ils/elles devront disposer d'une bonne vue d'ensemble des études de genre pour donner corps à la formation envisagée. La *Gender Studies Tuning Brochure* parue récemment pourra constituer un outil précieux à cet effet.

97

La présente ébauche pour la création d'un master en études de genre n'est bien entendu pas infaillible. La formule proposée dépend en effet de la collaboration entre différentes institutions qui possèdent chacune leurs logiques, objectifs et pratiques propres. Le présent projet est de plus basé sur l'offre existante de cours en études de genre. S'ils venaient à être supprimés, plusieurs options possibles pour le master en études de genre disparaîtraient également. C'est la raison pour laquelle nous prônons la création de cours pour le tronc commun, ainsi que celle de cours obligatoires au sein des spécialisations. Ces cours théoriques et méthodologiques en études de genre font d'ailleurs défaut dans les programmes belges, comme nous l'avons souligné précédemment. L'ancrage structurel des cours en études de genre dans une formation de master et l'institutionnalisation générale des études de genre devraient dans ce sens permettre de garantir la qualité de l'enseignement en matière de genre, pour laquelle des normes de qualité européennes ont d'ailleurs été définies.

L'objectif de l'étude de faisabilité était de parvenir à un projet définissant un ou plusieurs modèles de master en études de genre. Le projet présenté ici tient bien sûr compte de l'expertise existante, mais il est bien plus que le regroupement des initiatives existantes. Le présent projet offre un cadre présentant plusieurs atouts précis. Le premier est l'importance accordée aux échanges, d'abord entre institutions mais potentiellement aussi entre communautés et avec des institutions étrangères. L'importance octroyée par ce projet à l'interdisciplinarité est un second atout. Cette interdisciplinarité ne se reflète pas seulement dans la diversité de l'offre de cours, mais aussi dans la recherche d'un tout cohérent. Le troisième atout concerne la relation avec le monde du travail grâce par exemple

à la possibilité de suivre un stage. Le quatrième atout est l'importance accordée aux techniques d'enseignement innovantes telles que le *peer teaching*. Enfin, le lien étroit entre l'enseignement et la recherche constitue sans conteste un cinquième atout. Tant du côté flamand que du côté francophone, on observe une communauté sans cesse croissante de chercheur-e-s actifs/-ves dans le domaine des études de genre et faisant partie du personnel académique. Ces chercheur-e-s sont d'ailleurs largement reconnu-e-s sur le plan international, ce qui permettra de renforcer le lien avec la recherche scientifique propre et extérieure à l'institution pour les différents cours. La collaboration interuniversitaire permettra de plus de constituer des pôles de recherche que l'on ne retrouve actuellement pas dans les universités francophones et flamandes.¹²⁴ Le projet de master s'inscrirait de la sorte dans plusieurs objectifs importants de la réforme de Bologne.

L'institutionnalisation des études de genre est le résultat d'une combinaison de différents facteurs qui s'influencent mutuellement. Gabriele Griffin a ainsi défini plusieurs facteurs qui déterminent le degré d'institutionnalisation des études de genre dans les universités : le nombre de postes et de chaires de professeur-e-s, l'existence de centres ou de départements en études de genre autonomes ou facultaires, le niveau du personnel académique concerné, l'existence et la quantité de formations diplômantes (bachelier ou master), le nombre de disciplines impliquées dans les études de genre, la taille et la caractérisation du budget disponible, la capacité de recherche de la discipline et la reconnaissance de la discipline par différentes autorités dans le domaine de l'enseignement. Sur base de ces facteurs, on peut affirmer qu'en Belgique, les études de genre se situent toujours dans la première phase, à savoir la phase activiste.¹²⁵ Idéalement, la création d'un master devrait s'accompagner et être précédée d'initiatives de toutes sortes visant l'institutionnalisation et la reconnaissance globales des études de genre, du *gender mainstreaming* dans des programmes et de la position des chercheurs et professeur-e-s au sein des universités. La création d'un master en études de genre stimulera et influencera de plus bien d'autres développements dans le domaine des études de genre.

98

Il est clair que le genre bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance croissante en tant que domaine d'excellence dans le monde académique. Cette tendance se reflète notamment dans la *Gender Studies Tuning Brochure* (financée par la Commission européenne) et se traduit par l'intégration obligatoire d'un aspect du genre dans les demandes de recherche auprès de la Politique scientifique fédérale et dans le huitième Programme-cadre européen. En formant des étudiant-e-s issu-e-s de disciplines différentes aux études de genre et en leur apportant une expertise en matière de genre, le master en études de genre contribuerait à une conscientisation accrue des problématiques de genre au sein du monde académique et politique et dans le secteur non-marchand, et à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes au sein de larges couches de la société. Outre l'intérêt scientifique d'une telle formation, il faut donc aussi mettre l'accent sur son impact social.

Ce projet a pu compter sur le soutien et la collaboration enthousiastes de divers acteurs et actrices au-delà des frontières linguistiques, universitaires, idéologiques et/ou politiques de Belgique. Une force et une énergie sont nées de ce travail de réflexion, et nous lançons à la fin de ce rapport un appel aux autorités universitaires pour les faire fructifier car le fondement académique et social existe et la masse critique et le potentiel d'étudiant-e-s sont présents. S'il y a une chose que démontre cette étude de faisabilité, c'est que, sur ce plan au moins, la Belgique n'a aucune raison de rester à la traîne.

Notes

1. Les conclusions de la banque de données en études de genre de Sophia peuvent être consultées sur : www.sophia.be/index.php/fr/pages/view/1178, dernière consultation le 15 décembre 2010.
2. ATHENA, the Advanced Thematic Network in Women's Studies in Europe : *Tuning Educational Structures in Europe : Reference Points for the Design and Delivery of Degree Programmes in Gender Studies*, Bilbao, Publicaciones de la Universidad de Deusto, 2010.
3. Vlaamse Interuniversitaire Raad, werkgroep Gelijke Kansen : *Oprichting Belgische Master in Vrouwen/Genderstudies*, Réf. : S4/19/5 – 657/09, document approuvé par le Conseil du VLIR du 29 octobre 2009.
4. Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique.
5. www.genderatwork.be, dernière consultation le 15 décembre 2010.
6. www.decijferij.be, dernière consultation le 15 décembre 2010.
7. Braidotti, Rosi & Vonk, Esther : 'SIGMA, European Subject Area Evaluation of Women's Studies. A Synthesis Report, 1995', dans : Braidotti, Rosi & Vonk, Esther (éd.) : *The Making of European Women's Studies. A work in Progress Report on Curriculum Development and related Issues*, Utrecht, Utrecht University, 2000, p. 169. Cité dans : cf. note 2, p. 10.
8. Bagilhole, Barbara, Anna Cabo, Martha Franken, and Chris Zwaenenpoel : 'Teaching Intersectionality. Putting Gender at the Centre', Center for Gender Studies at Stockholm University, Graduate Gender Programme Utrecht University and ATHENA3, 2009, p. 53. Cité dans : cf. note 2, p. 23.
9. Ibid., p. 27.
10. Braidotti, Rosi : 'Key Terms and Issues in the Making of European Women's Studies', in : Braidotti, Rosi & Vonk, Esther (eds.) : *The Making European Women's Studies. A work in Progress Report on Curriculum Development and related Issues in Gender Education and Research*, Volume 1, Utrecht, Utrecht University, 2003. p. 33. Cité dans : cf. note 2, p. 23.
11. Cf. note 6, p. 24.
12. La base de données des études de genre peut être consultée sur le site www.sophia.be/index.php/fr/genderstudies_database, dernière consultation le 15 décembre 2010.
13. L'enseignement supérieur en Communauté flamande est notamment organisé par les dispositions juridiques figurant dans le décret du 4 avril 2003 relatif à la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre. L'organisation de l'enseignement universitaire en Communauté française est définie dans le décret dit de Bologne. Il s'agit du décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités. Ce chapitre et, par extension, ce rapport, mettent l'accent sur les Communautés française et flamande. La Communauté germanophone n'est pas impliquée dans cette étude. Les textes des décrets évoqués dans ce chapitre du Ministère flamand concernant l'enseignement figurent sur le site www.ond.vlaanderen.be/edulex, dernière consultation le 15 décembre 2010.
14. Un ECTS (*European Credit Transfer System*) est une unité internationale reconnue en Communauté flamande qui correspond à 25 heures minimum et 30 heures maximum d'activités prescrites d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation et exprime la portée des études de chaque formation ou chaque cours. La durée d'une formation de 60 ECTS s'étend sur une année académique selon le parcours-type. Dans le cadre de la flexibilisation de l'enseignement, l'étudiant-e peut terminer la formation à son rythme. Les étudiant-e-s peuvent opter individuellement pour différentes formules : contrat de crédits, contrat d'examen ou contrat de diplôme. Pour plus d'informations concernant les concepts utilisés, cf. l'article 2 du décret du 30 avril 2004.

15. Les bachelier-e-s avec d'autres caractéristiques de formation peuvent avoir accès au master. Les conditions d'admission pour la Communauté flamande sont décrites dans les articles 11 à 13 inclus du décret du 30 avril 2004.
16. Cette procédure est décrite dans l'article 63bis du décret du 4 avril 2003.
17. En Communauté flamande, un futur master de 120 ECTS doit contenir des composantes de formation d'au moins 30 ECTS dirigées spécifiquement sur une ou plusieurs des finalités suivantes : (1) finalité axée sur la recherche, (2) formation des enseignant-e-s, (3) finalité vers d'autres professions que celle d'enseignant et/ou (4) une spécialisation approfondie spécifique à la branche. Pour plus d'informations à ce sujet, cf. l'article 63ter du décret du 4 avril 2003.
18. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans l'article 16, §3 du décret du 31 mars 2004.
19. La formation d'enseignant-e-s en études de genre (*finalité didactique*) n'est pas abordée ici étant donné qu'aucun cours d'études de genre n'est organisé dans les écoles secondaires. La préparation à la recherche scientifique (*finalité approfondie*) semble assez compromise vu que les études de genre ne sont pas encore reconnues comme domaine de recherche par le FNRS, *Fonds de la Recherche Scientifique*. C'est la raison pour laquelle une *finalité spécialisée* est l'option la plus indiquée.
20. Les domaines pour lesquels un master complémentaire peut être organisé sont définis dans l'article 18 du décret de Bologne de la Communauté française.
21. Les conditions d'admission à un *master na master* sont définies dans l'article 18 du décret du 30 avril 2004.
22. Conformément à la définition de l'article 18 §1 du décret de Bologne. Celle-ci déroge quelque peu au système d'enseignement convenu à Bologne qui repose sur trois niveaux d'enseignement (et les grades correspondants) : bachelier, master et doctorat (PhD).
23. A partir de l'exercice budgétaire 2011, le Gouvernement flamand peut prélever une somme de 1% maximum du montant des allocations totales de fonctionnement pour le financement complémentaire des formations de *bachelor-na-bachelor* et pour le financement des formations de *master-na-master*. Toute la procédure et les critères sont définis dans l'article 19 du décret du 14 mars 2008.
24. Un master complémentaire est financé si une moyenne de 10 étudiant-e-s a été atteinte au cours des trois dernières années. Vous trouverez les critères précis dans l'article 126 du décret du 31 mars 2004.
25. Cette information n'a pas été confirmée. A l'occasion d'une table ronde, organisée à l'initiative du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Communauté française, Jean-Claude Marcourt, des réformes seront apportées à l'enseignement supérieur de la Communauté française dans un avenir proche.
26. Pour plus d'informations à propos du contrôle de la nouvelle formation, de la procédure d'accréditation et de la gestion de la qualité, cf. les articles 56 à 63 inclus du décret du 4 avril 2003, sur le site web du NVAO : www.nvao.net/wat-is-accreditatie, www.nvao.net/toetsingskaders, dernière consultation le 15 décembre 2010, mais aussi Beernaert, Yves & Kirsh, Magda : *Bi-, multi-pele en gezamenlijke diplomering in België. Een intercommunautaire uitdaging*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2009. p. 31, et Beerten, Zjef, Toon Boon, Nathalie Depoorter, Luc François (et coll.): *Joint Degree Programma. Handleiding bij het opstellen van een Joint Degree Programma*, Bruxelles, 2008, pp. 30-34.
27. Les universités peuvent acquérir une compétence d'enseignement pour les domaines définis à l'article 31 du décret du 31 mars 2004. Les modalités concernant l'acquisition d'une *habilitation* sont spécifiées dans les articles 37 et 38 du décret du 31 avril 2004.
28. Vous trouverez plus d'informations à propos de ces masters probatoires dans le décret du 31 mars 2004, art. 40 §2.
29. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site web de l'AEQES : www.aeqes.be, dernière consultation le 15 décembre 2010.

30. Beerten, Zjef, Toon Boon, Nathalie Depoorter, Luc François (et coll.) : *Joint Degree Programma. Handleiding bij het opstellen van een Joint Degree Programma*, Brussel, 2008, p. 12.
31. Celles-ci sont décrites dans l'article 21 du décret du 31 mars 2004.
32. Beernaert, Yves & Kirsh, Magda. *La diplomation double, multiple et conjointe en Belgique. Un défi intercommunautaire*. Fondation Roi Baudouin. Bruxelles, 2009, p. 18.
33. Les auteur-e-s du Joint Degree Gids sont Zjef Beerten, Toon Boon, Nathalie Depoorter, Luc François, Veerle Hulpiau, Michaël Joris, Piet Verhesschen. Vous trouverez le guide sur : <http://ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/publicaties>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
34. Les points 'Formes de diplômation' et 'Formes de collaboration' (chapitre 3, p. 30-33) reprennent donc en grande partie la classification adoptée dans le *Joint Degree Gids*. Cf. note 29, pp. 5-7.
35. « Le terme de 'co-diplomation' est utilisé par toutes les institutions supérieures de la Communauté française pour toutes les formes de coopération qui débouchent sur des diplômes doubles, multiples ou conjoints. Toutefois, ce terme n'est pas utilisé dans le Décret de Bologne de la Communauté française. Ce décret (Article 80 § 2) parle de "diplôme conjoint" et de "délivrance d'un diplôme par chaque institution partenaire d'une convention de coopération pour l'organisation d'études". Dans ce dernier cas, plusieurs universités parlent de "diplôme double, diplôme multiple", là où on utilise en néerlandais les termes de 'bidiplomering' et de 'multipel diplomering' (en anglais : 'double and multiple degree') tandis que les 'diplômes conjoints' correspondent à 'gezamenlijke diplomering' en néerlandais (et 'joint degrees' en anglais). En revanche, le terme de 'co-diplomation' est utilisé en français dans les accords de coopération entre l'HELHO (Haute Ecole Libre du Hainaut occidental) et la KHM (*Katholieke Hogeschool Mechelen*) et celui de 'bidiplomering' en néerlandais. En dehors des formes fixées pour les diplômes par la Communauté française, l'on ne fait pas de réelle distinction entre diplôme conjoint, diplôme double ou diplôme multiple ». dans : Cf. note 32, p. 17.
36. Présentation Kirsch, Magda : 'Overzicht en perspectieven in verband met bi-, multipel en gezamenlijke diplomering'. Journée d'études Fonds Prince Philippe : *Intercommunautaire uitwisselingen in het hoger onderwijs. Over recente ontwikkelingen ivm intercommunautaire samenwerking in het Hoger Onderwijs*, qui s'est tenue le 1er juin 2010 à Bruxelles.
37. Vous trouverez plus d'informations juridiques à ce sujet dans les articles 29, 66 et 88 §2 du décret du 31 mars 2004.
38. Vous trouverez plus d'informations à propos de cette règle dans l'article 66 §3 et 4 du décret du 31 mars 2004.
39. Entretien avec le Prof. Dr Leo Van Hove, directeur de programme du master "*Business and Technology*" le 2 mars 2010 à Bruxelles (VUB) et correspondance écrite avec Leen Van Den Eeckhoudt, responsable des programmes en anglais de la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques & Solvay Business School, Vrije Universiteit Brussel le 23 juin 2009.
40. Cf. note 32, p. 17.
41. Correspondance écrite avec Marie-Paule Buyse, responsable Education and Internationalisation, Ingénieursfaculteit K.U.Leuven le 25 août 2010. Pour plus d'informations à propos de ces collaborations : <http://eng.kuleuven.be/internationalisation>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
42. Cf. note 32, p. 26.
43. Cf. note 36. En octobre 2009, le Fonds Prince Philippe a organisé une table ronde avec des représentant-e-s de l'enseignement supérieur, des ministères et des cabinets concernés des trois communautés en vue de la présentation du rapport sur la bidiplômation et la diplômation multiple et conjointe. En mars 2010, un groupe de travail s'est ensuite réuni pour se pencher sur les pierres d'achoppement dans le développement de *joint degrees* et formuler plusieurs recommandations.

44. "Dans certains cas, les collaborations se rapportent seulement à une partie restreinte du programme et une forme de diplomation partagée n'est donc pas nécessaire. Il est possible également qu'en raison d'obstacles légaux ou pratiques, le diplôme soit seulement délivré par l'établissement dans lequel l'étudiant est inscrit. Ces formes de collaboration sont bien expliquées dans le supplément au diplôme." Cf. note 30, p. 5.
45. Pour plus d'informations à propos d'Erasmus Belgica, vous pouvez vous adresser à EPOS vzw, l'agence flamande pour les programmes européens d'enseignement, de formation et de collaboration, www.epos-vlaanderen.be, dernière consultation le 15 décembre 2010.
46. Correspondance écrite avec le Prof. Dr Peter Bursens, Jean Monnet Chair, Département Sciences politiques, Faculté Sciences politiques et sociales, *Universiteit Antwerpen*, le 22 juin 2009.
47. Vous trouverez plus d'informations à propos de cette collaboration sur les sites web des établissements correspondants www.ulb.ac.be/facs/psycho/logo-master.html, www.uclouvain.be/cps/rde/xchg/SID-7-D97FE53-481D3C83/ucl/hs.xsl/prog-2009-logo2m.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
48. Cf. note 30, pp. 5-7.
49. Pour plus d'informations à propos de l'objectif de Bologne concernant les joint degrees, vous pouvez consulter ce site web : www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/actionlines/joint_degrees.htm, dernière consultation le 15 décembre 2010.
50. Rapport de la commission ministérielle à Monsieur Franck Vandenbroucke, Ministre flamand de l'Emploi, de l'Enseignement et de la Formation. Optimisation et rationalisation van het hoger onderwijslandschap en -aanbod, Brussel, 2008, pp. 9-19. Cette publication figure sur le site <http://ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/publicaties>, dernière consultation le 15 décembre 2010. Cf. aussi : note 30, p. 4.
51. Cf. note 36.
52. Le succès des échanges Erasmus Belgica ou l'accord entre les ministres de l'enseignement le 27 mai 2009 à propos du renforcement de la collaboration entre les Communautés concernant l'enseignement des langues en sont quelques exemples.
53. Pour un aperçu de la situation en 2006-2007, voir le rapport de Sophia : Projet 'banque de données études de genre l'inventaire de la recherche et de l'enseignement du genre en Belgique' pour l'Institut de l'Égalité des Femmes et des Hommes, rapport final par Cécile De Wandeler, Silvia Erzeel, Katrien De Koster et Gaëlle Fonteyne, sous la direction de Karen Celis, Petra Meier et Nadine Plateau, 31 janvier 2007. Téléchargeable sur le site www.sophia.be/app/webroot/files/eindrappport%20web.doc, dernière consultation le 15 décembre 2010.
54. www.uclouvain.be/prog-2010-lmingenre.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
55. Programme et crédits sur www.uclouvain.be/291857.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
56. Ce paragraphe se base essentiellement sur un entretien téléphonique avec Nathalie Frogneux, le 31 août 2010.
57. Programme et crédits sur www.uclouvain.be/prog-2010-lparente.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
58. Programme et crédits sur www.uclouvain.be/prog-2010-loptsped2m_ge.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
59. Entretien avec Isabel Yépez et Sophie Charlier, le 30 septembre 2010.
60. www.ulb.ac.be/catalogue/philo/HIST5A.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
61. « Femmes Enseignement Recherche Université de Liège ». Plus d'information sur www.ferulg.ulg.ac.be, dernière consultation le 15 décembre 2010.
62. http://prog.cours.ulg.ac.be/cocoon/programmes/TUR_PMLLMGER.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
63. www.uclouvain.be/309723.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.

64. Sophia : *Een nieuw elan voor genderstudies in Vlaanderen*, Bruxelles, 2006, p. 5.
65. Sophia : Lettre ouverte aux recteurs des universités flamandes, Bruxelles, 20 septembre 2006 (cf. www.sophia.be/index.php/fr/pages/view/1179, dernière consultation le 15 décembre 2010).
66. Pour l'année académique 2007-2008: 24.000€ (12.000€ du Ministère de l'Enseignement et 12.000€ du Ministère de l'Égalité des chances). Pour 2008-2009, il s'agissait également de 24.000€ (fournis par le Ministère de l'Égalité des Chances). Document du *Vlaamse Interuniversitaire Raad* : Evaluation des rapports intermédiaires "Études de genre et sur la diversité en Flandre" par le groupe *Gelijke Kansen* du VLIR, 1er septembre 2008.
67. Cf. note 53.
68. Vous pouvez télécharger le fichier de données complet du sondage des étudiant-e-s en format PDF sur le site web de sophia (www.sophia.be) et sur le site de l'IEFH (www.iefh.belgium.be). Les principales conclusions y sont présentées brièvement.
69. Les compétences utilisées dans l'enquête proviennent d'une liste de 31 compétences génériques (*Generic Competences*) établie par le projet *EU-Tuning* et d'une liste de 16 compétences liées à la branche (*Subject Specific Competences*), établie par des spécialistes du réseau ATHENA. Il faut remarquer à quel point ces résultats convergent avec ceux de l'étude européenne. Cf. note 2, pp. 52-68.
70. Cela correspond aux résultats des études européennes. Les étudiant-e-s suivent souvent des études de genre par intérêt personnel. Pour la plupart, les programmes en études de genre sont généralement formateurs et ne sont pas orientés explicitement sur le marché de l'emploi, de sorte que les étudiant-e-s nourrissent des attentes plutôt vagues quant aux perspectives professionnelles. La plupart des jeunes diplômé-e-s s'orientent vers le monde académique, la politique d'égalité des chances et/ou le secteur non-marchand. Silius, Harriet : 'The Professionalization of Women's Studies Students in Europe : Expectations and Experiences', in : Gabriele, Griffin (éd.): *Doing Women's Studies. Employment Opportunities, Personal Impacts and Social Consequences*, London/New York, Zed Books, 2005, pp. 115-117.
71. Nous nous sommes orientées vers des formations de masters mais aussi d'autres formations menant à une plus grande institutionnalisation des études de genre dans les universités d'Amsterdam, de Maastricht, de Nimègue et d'Utrecht aux Pays-Bas, de Linköping en Suède, de Genève et de Lausanne en Suisse, de la London School of Economics au Royaume-Uni et de Paris VIII, Toulouse II-Le Mirail et de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) en France. Les données récoltées ont été complétées d'informations issues de la *Tuning Gender Studies Brochure*.
72. Cf. note 2. Le lancement de la brochure *Tuning* organisé par Sophia s'est déroulé à Bruxelles le 25 novembre 2010.
73. Cf. note 70.
74. Cf. note 2, pp. 133-138.
75. Ibid., p. 46. Notons que les données rassemblées se basent sur les contacts d'Athena/ATGENDER en Europe. Il est probable que des formations pour lesquelles il n'y a pas de personnes de contacts ne soient pas reprises. De plus, les informations récoltées dépendent de ce qui est déclaré, des formations ont pu être qualifiées de « master » sans l'être réellement. Il convient donc de considérer ces chiffres avec précaution.
76. Ibid., p. 48.
77. Diplôme d'études supérieures spécialisées, c'est-à-dire un master avant que cette appellation ne devienne la norme.
78. Diplôme d'études approfondies.
79. Pour tous les éléments d'historique, une chronologie se trouve sur www.unige.ch/etudes-genre/Presentation/Historique.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
80. Programme disponible sur www.ugr.es/~gemma/files/2009-2011/programme2009-2011.pdf, dernière consultation le 15 décembre 2010.
81. Brochure GEMMA, Erasmus Mundus master's Degree in Women's and Gender Studies, www.ugr.

- es/~gemma/files/gemma.pdf, dernière consultation le 15 décembre 2010, p. 2.
82. <https://matilda.ned.univie.ac.at/node/47>, dernière consultation le 15 décembre 2010, car « MATILDA is the first Joint European master Degree in Women's and Gender History ».
 83. <https://matilda.ned.univie.ac.at/node/47>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
 84. <https://matilda.ned.univie.ac.at/node/47>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
 85. <http://etu.univ-lyon2.fr/etudes/un-nouveau-master-a-lyon-2-en-septembre-2011-anticipez-votre-formation-des-la-rentree-2010-417097.kjsp?RH=ETU-Rub3>, dernière consultation le 15 décembre 2010. Pour en savoir plus : <http://sites.univ-lyon2.fr/chaire-egalite/rubrique-23-master-EGALES-Etudes-genre-et-actions-liees-a-egalites-dans-societe.html>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
 86. Entretien avec Nicky Le Feuvre, partenaire du projet EGALES pour l'Université de Lausanne, 13 avril 2010.
 87. Pour en savoir plus : www.genderstudies.nl/summer-school2010/index.php, dernière consultation le 15 décembre 2010.
 88. In : "The Institutionalization of Women's Studies in Europe", Cf. note 68, p. 95.
 89. Silius, Harriet. "The Professionalization of Women's Studies Students in Europe : Expectations and Experiences", *Ibid.*, p. 111.
 90. Cf. note 88, pp. 89-110.
 91. « In the UK, each year brings news of more closures of undergraduate Women's and Gender Studies departments, despite continued and diverse interest in feminist research and pedagogy and growth in some specific areas at graduate level (such as gender and development). » Clare Hemmings : 'The Life and Times of Academic Feminism', in : Kathy Davis, Mary Evans & Judith Lorber : *Handbook of Gender and Women's Studies*, London, SAGE, 2006, p. 14.
 92. Entretien avec Claire Hemmings, directrice du Gender Institute de la London School of Economics, Bruxelles, 24 octobre 2009.
 93. Courriel de Clare Hemmings, directrice du Gender Institute de la London School of Economics, 13 décembre 2010.
 94. Courriel de Clare Hemmings, directrice du Gender Institute de la London School of Economics, 13 décembre 2010.
 95. Cf. note 2, p. 47. Les citations sont issues de Silius, Harriet. "The Professionalization of Women's Studies Students in Europe : Expectations and Experiences", in : Cf. note 70, pp. 111-140.
 96. Certains annoncent une approche plus intersectionnelle au Royaume-Uni : le MA in « *Gender, Sexuality and Culture* » à la Manchester University et le MA in « *Gender, Sexualities and Ethnic Studies* » à la University of East London par exemple. In : Cf. note 2, p. 47, pp. 136-137. Il existe aussi, à Utrecht, un master 'recherche' de 120 crédits dans ce domaine préparant au doctorat ou à la recherche scientifique : Research master « *Gender and Ethnicity* ».
 97. Le master d'Amsterdam se propose d'étudier le genre « in an era of globalisation and transnational migration ». « In this programme, structurally embedded norms concerning gender relations and sexual behaviour are addressed systematically, together with other analytical variables such as class, ethnicity, religion, age and political ideology. » Voir www.studeren.uva.nl/ma-gender-sexuality-society, dernière consultation le 27 août 2010. Notons qu'à l'EHESS à Paris, l'intention du master n'est « pas d'isoler les questions sexuelles et les rapports sociaux de sexe mais au contraire de les croiser avec d'autres – en particulier avec les enjeux de classe, d'âge et de "race". » Brochure de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, *Formation master sciences sociales, mention sociologie, spécialité « genre, politique et sexualités » 2009-2010*, p. 5, à télécharger sur www.ehess.fr/fileadmin/Diplome_master/2009-2010/Brochure_2009_2010_Genre_politique_et_sexualite%20C3%A9s.pdf, dernière consultation le 15 décembre 2010.

98. Entretien avec Anne E. Berger, ancienne responsable du master « *Genre(s), pensées de la différence et rapports de sexe* » à Paris 8 et responsable de la formation doctorale associée, 4 décembre 2009. Entretien avec Nadia Setti, responsable du master « *Genre(s), pensées de la différence et rapports de sexe* » à Paris 8, 4 décembre 2009.
99. Entretien avec Nicky Le Feuvre, ex-directrice du master « *Genre et politiques sociales* » de Toulouse, Lausanne, 13 avril 2010.
100. Entretien téléphonique avec Rose-Marie Lagrave, responsable du master en « *Genre, politique et sexualités* » à l'EHESS à Paris, 17 septembre 2010.
101. Entretien avec Delphine Gardey, directrice du master en « *Etudes genre* » de Genève, Genève, 12 avril 2010.
102. Courriel de Rachel Spronk, Programme director and Academic adviser of the master's programme in « *Gender, Sexuality and Society* », Université d'Amsterdam, 14 décembre 2010. Entretien avec Nina Lykke, Université de Linköping, décembre 2009.
103. Courriel de Trude Oorschot, Coordinator GGeP (Graduate Gender Programme), Université d'Utrecht, 15 décembre 2010.
104. Entretien avec Clare Hemmings, directrice du Gender Institute de la London School of Economics, Bruxelles, 24 octobre 2009.
105. Courriel de Rachel Spronk, Programme director and Academic adviser of the master's programme in « *Gender, Sexuality and Society* », Université d'Amsterdam, 14 décembre 2010.
106. Entretien avec Nicky LeFeuvre, ex-directrice du master « *Genre et politiques sociales* » de Toulouse, Lausanne, 13 avril 2010.
107. Cf. note 2, p. 47. Les citations sont issues de : Silius, Harriet, Cf. note 68, pp. 111-140.
108. www2.lse.ac.uk/genderInstitute/study/mastersprogrammes/Home.aspx, dernière consultation le 15 décembre 2010.
109. Cf. note 68, p. 116.
110. Comme indiqué au point 'Master initial' (chapitre 3, p. 27), on opte ici pour une *finalité spécialisée* parce que, d'une part, l'enseignement n'est pas prêt à une *finalité didactique* en études de genre et, d'autre part, parce qu'une *finalité approfondie* n'est tout simplement pas possible étant donné que les études de genre ne sont pas reconnues comme domaine scientifique par le FNRS et qu'aucun lien ne peut par conséquent être établi avec la recherche. La raison pour laquelle un stage est intégré dans la *finalité spécialisée* est évidente : celui-ci doit apporter aux étudiant-e-s des compétences professionnelles spécifiques. Pour le moment, il n'existe pas de cours qui puissent apporter ces compétences aux étudiant-e-s. Un stage est donc la seule manière d'assurer la liaison avec le marché de l'emploi. Côté flamand, les 30 ECTS correspondent à la future exigence d'une spécialisation poussée du contenu de la branche (cf. l'article 63ter du décret du 4 avril 2003).
111. Les cours mentionnés ici le sont à titre indicatif. Ces informations ont été recueillies via la consultation de fiches d'enseignement sur les sites web des universités pour l'année académique 2010-2011. Nous nous sommes basées pour ce faire sur l'offre existante sans nous pencher davantage sur le contenu, le cadre théorique ou la méthodologie.
112. Les ECTS, tels qu'ils sont indiqués ici, font référence à la pondération octroyée actuellement aux cours par l'institution au sein de laquelle ils sont enseignés. Même si l'objectif des ECTS est d'engendrer une certaine uniformisation dans la charge de travail, il va de soi qu'il existe en pratique des différences dans la charge de travail associée à une quantité déterminée d'ECTS.
113. Sur ce point, les ECTS sont utilisés comme unité de calcul pour estimer le coût vu que le calcul précis du coût du professeur s'avère très difficile. La mise en relation d'un nombre d'ECTS avec un pourcentage de mandat ETP diffère en effet d'une université à l'autre.
114. Cf. note 64. De 2000 à 2006 inclus, la VAO « *Vrouwenstudies* » à Anvers a reçu un subside du Ministère flamand de l'Égalité des Chances d'une valeur de 60.000 € sur une base annuelle pour l'encadrement administratif de la formation et du crédit de fonctionnement pour les professeurs. L'engagement des

universités est resté limité à une désignation d'un mandat ETP de 20%.

115. La VUB propose le cours '*Gender -en Vrouwenstudies*' (Machteld de Metsenaere et Gily Coene). Pour plus d'informations, consultez : www.vub.ac.be/RHEA/cursussen.html, dernière consultation le 15 décembre 2010. La K.U.Leuven propose le cours '*Genderstudies*' (Veerle Draulans). Pour plus d'informations, consultez : <http://onderwijsaanbod.kuleuven.be/syllabi/n/S0B88AN.htm>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
116. Pour plus d'informations sur la « *Mineure en études de genre* » à l'UCL, consultez : www.uclouvain.be/prog-2010-lmingenre.html, dernière consultation le 15 décembre 2010.
117. Vous trouverez plus d'informations sur : www2.frs-fnrs.be/index.php?option=com_content&view=article&id=168%3Agraduate-schools&catid=50&Itemid=237&lang=fr, dernière consultation le 15 décembre 2010.
118. Vous trouverez plus d'informations sur : http://www2.frs-fnrs.be/index.php?option=com_content&view=article&id=355%3Anouveau-groupe-contact&catid=62%3Acapacites&Itemid=294&lang=fr, dernière consultation le 15 décembre 2010.
119. Vous trouverez plus d'informations sur : <http://www.sophia.be/index.php/fr/annoncements/view/1203>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
120. La formation de doctorat se compose d'études approfondies ainsi que d'autres activités d'étude. Les formations d'aptitudes et activités de recherche comme la participation à des conférences, la rédaction d'articles, etc. sont également honorées. Chaque université et discipline donne un contenu quelque peu différent au programme.
121. Les doctorant-e-s appartenant à la « *Doctoral School of Arts, Humanities and Law* » et à la « *Doctoral School of Social and Behavioural Sciences* » peuvent s'inscrire pour le séminaire. Pour plus d'informations : <http://www.ugent.be/doctorschools/en/archive/2009-2010/gender.htm>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
122. Comme, par exemple, le séminaire '*Gender, culture, and space*' (COSMOPOLIS). La participation a fourni 1 ou 2 crédits. Pour plus d'informations : <http://www.vub.ac.be/phd/doctorschools/dsh/dsh22.html>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
123. Pour plus d'informations : <http://ghum.kuleuven.be/phd/activities/lucide.html>, dernière consultation le 15 décembre 2010.
124. Une telle collaboration pourra promouvoir à son tour la synergie sur le plan de la recherche.
125. Cf. note 70, pp. 89-91.

Annexe

Composition du groupe de travail

FUNDP

Séverine Dussolier, Sarah Gallez, Nathalie Grandjean, Stéphane Leyens

FUSL

Sophie Stoffel

HoGent

Karen Celis, (Marijke Van Petegem)

K.U.Leuven

Anneleen Decoene, Annelies Decat, Veerle Draulans, Kaat Wils, Sarah Scheepers, Sarah Bracke

UA

Henk De Smaele, Bianca Roseaux, Petra Meier

UCL

Karen Bahr, Mylene Baum-Botbol, Florence Degavre, Laurence Mundschau, Sarah Sepulchre

UGent

Chia Longman, Sofie Van Bauwel, Els De Paermentier, Sigfried Lievens, Nella Van Den Brandt

UHasselt

Patrizia Zaroni, Elke Valgaeren

ULB

Marjorie Gassner, Bérengère Marques-Pereira, Danièle Meulders, Valérie Piette, Stéphanie Loriaux

ULg

Juliette Dor, Danielle Bajomée, Claire Gavray, Marie-Elisabeth Henneau en andere leden van de FER-ULG, Chris Paulis

UMons

Marielle Bruyninckx, Mélanie Dutrieux, Willy Lahaye, Laurent Lefebvre, Agnès Van Daele

VUB

Alison Woodward, Sophie Bollen, Machteld De Metsenaere

Composition du Comité de Pilotage

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Communauté française

Nadia Lalhou

Cabinet de Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Egalité des chances

Michèle Bribosia

Cabinet de Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et ministre de l'Enseignement Supérieur, Communauté française

Raymonde Yerna et Annabelle Petit

Conseil Interuniversitaire de la

Communauté française

Annie Cornet

Direction de l'Egalité des Chances de la

Communauté française

Alexandra Adriaenssens

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Geraldine Reymemants

Département Onderwijs, Communauté flamande

Ann Raiglot, Nathalie Debleeckere

Département Gelijke Kansen,

Communauté flamande

Ilse Gilops

Cabinet de Pascal Smet, Vlaams minister van

Onderwijs, Jeugd, Gelijke Kansen en Brussel

Bob Van Den Broeck, (Tom Dekeyzer)

Vlaamse Interuniversitaire Raad

(Trycken Ossenblok), Danielle Gilliot, Marleen

Bronders

Conseil d'administration de Sophia

Ada Garcia, Nadine Plateau, Els Flour, Karen Celis,

Sarah Bracke, Petra Meier, Sandrine Debonne, Sarah

Sepulchre, Stéphanie Loriaux, Inge Van der Stighelen,

Cécile de Wandeler, Sarah Scheepers, Maria Puig

Colophone

Editeur

Sophia asbl – Réseau belge des études féministes
Rue du Méridien 10
1210 Bruxelles
Tél. 02 229 38 69
info@sophia.be
www.sophia.be

Chercheuses

Catherine Wallemacq et Lisa Wouters

Sous la direction de

Stéphanie Loriaux et Petra Meier, co-présidentes de Sophia

Rédaction finale

Stéphanie Loriaux, Sarah Scheepers, Catherine Wallemacq et Lisa Wouters

Remerciements à

Sarah Bracke, Karen Celis, Nadine Plateau et Sarah Sepulchre (administratrices de Sophia)

pour leur collaboration à ce projet

111

Mise en page apostrof – Sara Sjegers – *apostrof.wordpress.com*

Impression De Wrikker (Anvers)

Tirage 300 exemplaires

Editeur responsable

Petra Meier, 10, rue du Méridien, 1210 Bruxelles

Deze publicatie is ook beschikbaar in het Nederlands.

